



**Le Renouveau**  
**Agricole et Rural en marche**  
**Revue et Perspectives**



Ce document est une initiative du Ministère de l'agriculture et du développement rural. Préparé par une équipe pluridisciplinaire du MADR de haut niveau appuyée par des experts internationaux, il vient en réponse au besoin de faire le point d'une manière plus approfondie sur la Politique de Renouveau Agricole et Rural en se situant dans une perspective historique, en s'appuyant sur une revue documentaire et sur les leçons tirées des expériences notamment suite aux réformes multiples, intenses réalisées depuis 2008. La nouvelle situation créée est analysée dans son fonctionnement propre et dans un contexte d'ensemble pour mieux consolider la politique du renouveau agricole et rural. L'exercice entrepris s'est aussi doté d'un cadre d'analyse fédérateur de tous les acteurs pour apprécier, ensembles, la situation au regard de la réalité du terrain, dans ses blocages, jamais insurmontables lorsqu'ils sont mis sur la table et dans ses succès, déjà perceptibles, sur lesquels bâtir la confiance et donner l'envie d'aller plus loin.



« L'agriculture algérienne doit relever deux défis majeurs : jouer le rôle d'un véritable moteur de la croissance et contribuer à l'amélioration significative de la sécurité alimentaire du pays, devenue un enjeu de sécurité nationale. »

« L'enjeu en est aussi un développement soutenu et durable du pays, une amélioration sensible des conditions de vie des populations, particulièrement des jeunes, et finalement, la préservation de notre liberté et de notre souveraineté.»

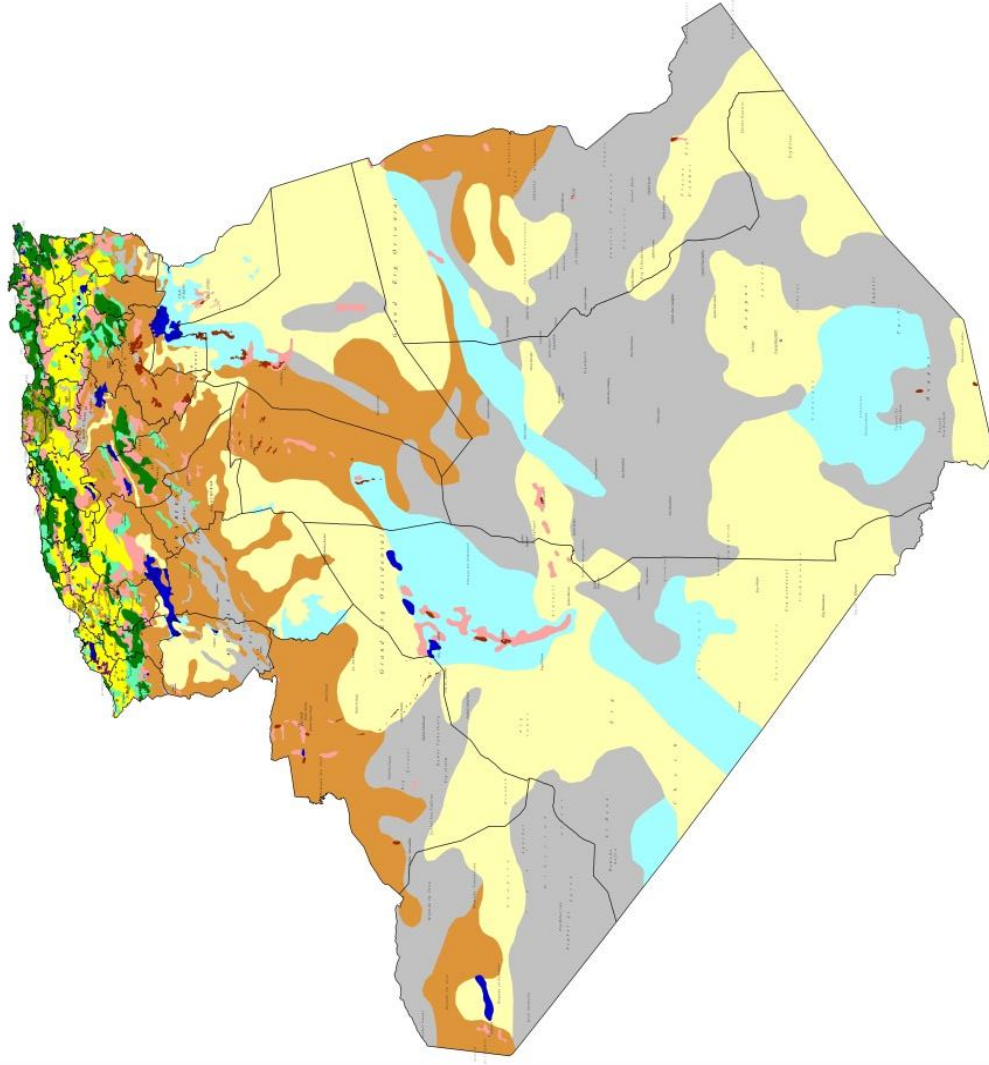
« L'enjeu en est enfin, l'aboutissement réel de ce long chemin qui nous a conduit à restaurer la liberté et à recouvrir la terre de nos ancêtres. »

Son Excellence le Président de la République,

**Abdelaziz BOUTEFLIKA**

Biskra, février 2009

# Carte Agricole de l'Algérie



## LEGENDE

- céréaliculture**
- Polyculture** (maraichage, arboriculture,...)
- Agriculture de montagne:** (jardins, élevage bovin, apiculture, aviculture,...)
- Oléiculture** (O.T. olive de table, O.H. olive à huile)
- Vigne**
- Palmeraie**
- Parcours, élevage ovin**
- Forêt**
- Limite wilaya**
- Agglomérations**
- Plan d'eau** (barrage, chott, sebkha...)
- Sols Salés**
- Sols Nus**
- Sables**

## Table des matières

### PREFACE

<b>1. ÉVOLUTION DES POLITIQUES AGRICOLES ET RURALES (1962-2012)</b>	<b>1</b>
<b>Autogestion et révolution agraire (1962-1979)</b>	<b>1</b>
<b>Premières réformes de l'économie agricole étatique (1979-1999)</b>	<b>2</b>
La Consultation nationale sur l'agriculture de 1992	2
Les tentatives de relance des institutions et des actions de développement	3
<b>Stabilisation, réconciliation nationale et actions d'urgence (2000-2008)</b>	<b>3</b>
Le soutien aux exploitations agricoles	3
L'élargissement des appuis au domaine rural	4
La nomination du MDDR et la Stratégie de développement rural durable (SDRD)	4
La mise en cohérence des politiques agricole et rurale	5
<b>La Politique actuelle de renouveau agricole et rural (de 2009 à ce jour)</b>	<b>5</b>
Vision et objectifs de la Politique de renouveau agricole et rural	5
Les trois piliers de la Politique de renouveau agricole et rural	6
Le schéma organisationnel et fonctionnel	8
Les contrats de performances	10
Un cadre de référence pour l'analyse de la Politique de renouveau agricole et rural	10
<b>2. LES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE DU RENOUVEAU AGRICOLE ET RURAL : PREMIERS RÉSULTATS</b>	<b>13</b>
<b>Une nouvelle manière de gouverner le secteur agricole et rural</b>	<b>13</b>
La redéfinition des rôles des différents acteurs du secteur	14
Les deux principes forts de la participation : le partenariat et la mutualisation	15
De nouvelles modalités de gestion pour une meilleure implication des acteurs	16
Un nouveau paysage institutionnel	17
Le renforcement des capacités de tous les acteurs, un accompagnement nécessaire	18
<b>Une croissance économique internalisée, soutenue et durable : premiers résultats</b>	<b>19</b>
La croissance économique à travers l'exploitant agricole	19
La croissance économique à travers des filières modernisées, intégrant les acteurs	22
La croissance économique à travers la valorisation des territoires ruraux et la gestion durable des ressources naturelles	24
<b>Un renouvellement et une efficacité accrue des outils et instruments de gestion publique : premiers résultats</b>	<b>26</b>
Un cadre juridique évolutif et adapté aux changements introduits	26
Des outils financiers et des procédures efficaces de soutien	27
La diversité des Fonds de soutiens financiers	28
Un guichet unique pour l'accès aux ressources financières	29
La régulation des produits agricoles	29
La protection et le contrôle	30

<b>L'impact de la politique du renouveau sur le renforcement de la sécurité alimentaire et le développement humain : premières indications</b>	<b>30</b>
L'impact sur la sécurité alimentaire	30
L'impact sur le développement humain	31
<b>3. LES ACQUIS ET LES CONTRAINTES</b>	<b>35</b>
<b>Acquis obtenus et contraintes à lever</b>	<b>35</b>
Par rapport à l'objectif global de sécurité alimentaire durable	35
Par rapport à une nouvelle manière de gouverner le secteur agricole et rural	36
Par rapport à une croissance économique internalisée, soutenue et durable	37
Par rapport à l'élaboration et l'efficacité des outils de gestion publique	38
<b>Les défis à venir</b>	<b>39</b>
<b>Les opportunités à l'horizon 2020</b>	<b>40</b>
Opportunité 1 : Possibilité de contribuer à l'aménagement du territoire	40
Opportunité 2 : Possibilité de contribuer à l'amélioration des modes de gouvernance	40
Opportunité 3 : Possibilité de contribuer à l'épanouissement de la démocratie locale	41
Opportunité 4 : Possibilité d'innover	41
Opportunité 5 : Possibilité d'apprendre et mieux communiquer	41
<b>4. PERSPECTIVES</b>	<b>43</b>

## **ANNEXES**

- 1 Les acteurs concernés par la politique de renouveau agricole et rural
- 2 Valeur de quelques indicateurs par zone naturelle
- 3 Valeur de la production agricole 2011 par zone et par région
- 4 Hit-Parade des wilayas leader par filière
- 5 Evolution de la répartition générale des terres 1971-1999-2011 et ancrage des filières
- 6 Illustration PPDR dans 2 communes
- 7 Evolution des productions agricoles 2000-2010
- 8 Glossaire
- 9 Liste documentaire
- 10 Acronymes



## PRÉFACE

**A**u lendemain de son indépendance, la société algérienne et ses nouveaux dirigeants se sont engagés dans une refonte totale du cadre politique et économique du pays, des modes d'organisation et des instruments à mettre en place afin que ceux-ci puissent répondre aux aspirations profondes et identitaires de la population.

A l'heure où l'Algérie célèbre le cinquantenaire de son indépendance, le besoin a été ressenti de faire le point sur la politique agricole et rurale en se situant dans une perspective historique. Le moment est en effet opportun pour analyser le chemin parcouru, tirer des leçons des expériences vécues, évaluer nos forces et nos contraintes ainsi que les perspectives envisagées pour l'avenir.

Comme chacun sait, l'agriculture constitue un secteur extrêmement important de notre économie nationale. Elle couvre une grande partie du territoire national et est présente dans plus de 90% des 1541 communes. Elle procure des emplois directs ou indirects à 13 millions d'algériens vivant en milieu rural leur permettant ainsi d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles ; Il est admis qu'un emploi dans la sphère production induit la création de trois autres (transport – commerce – valorisation ...). Elle renferme encore un potentiel important dont l'exploitation devrait permettre l'émergence d'activités économiques et d'opérateurs nouveaux et un accroissement significatif de sa contribution au développement de l'économie nationale.

Les différentes politiques agricoles adoptées depuis l'indépendance ont eu pour constante les objectifs primordiaux d'améliorer la sécurité alimentaire à travers le développement de la production agricole et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail en milieu rural. Elles ont toutes été conçues et mises en œuvre en tenant compte d'un environnement politique, économique et social en constante évolution et des capacités financières et humaines disponibles.

C'est ainsi qu'à la période de l'Autogestion (1963) et de la Révolution agraire (1971), destinée à répondre aux aspirations séculaires d'équité et de justice sociale de la nation algérienne indépendante, a succédé dès 1980 une deuxième période de désengagement, parfois sans préparation, de l'Etat vis-à-vis de certaines fonctions et de libéralisation de l'essentielle des activités en amont et en aval de la production. Puis, avec la stabilisation et le redressement progressif des finances de notre pays au début des années 2000, une troisième période a été marquée par la mise en œuvre de mesures destinées à appuyer la politique de réconciliation nationale et à dynamiser le développement rural. Enfin, à partir de février 2009 et le discours fondateur du Chef de l'Etat à Biskra, une quatrième période est engagée avec le lancement de la politique actuelle de Renouveau Agricole et Rural. Celle-ci généralise une approche de développement intégré, participatif et décentralisé, et une nouvelle forme de gouvernance basée sur un recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes, la modification profonde des rapports entre les acteurs du monde agricole et rural et la construction progressive d'un véritable partenariat public-privé.

Les disponibilités alimentaires globales (production nationale - importations) ont été multipliées par 8 entre 1962 et 2012. Même si les niveaux diffèrent d'une filière à une autre, la production agricole nationale, qui représente aujourd'hui 70 % des disponibilités alimentaires, a connu un taux de croissance moyen d'environ 3% par an entre 1981 et 1990, de 3,2% entre 1991 et 2000 et de 7,3% entre 2001 et 2011. Les objectifs poursuivis demeurent toujours les mêmes : le renforcement de la sécurité alimentaire et la réduction concomitante des importations, en vue notamment de limiter les effets des fluctuations des prix des produits alimentaires de base sur le marché mondial ; la création d'emplois et de nouvelles opportunités économiques pour les populations rurales et l'amélioration de leurs conditions de vie et enfin la contribution à la croissance et à la diversification de l'économie nationale.

Aujourd'hui, contrairement à certaines idées reçues, la très grande majorité (plus de 90%) des terres agricoles du pays sont en mode de gestion privée, constituées soit de propriétés privées, soit de terres cédées par l'Etat sous forme de concession renouvelable de 40 ans. Il en est de même pour les activités en amont et en aval de la production, essentiellement exercées par des opérateurs privés. L'Etat quant à lui, se concentrant sur son rôle de réglementation, de régulation, de contrôle et d'appuis multiformes au secteur agricole.

Le secteur a connu donc un développement certain durant ces dernières années. Il n'en reste pas moins évident cependant, que celui-ci dispose encore d'une grande marge de progrès à accomplir. C'est là un défi à relever pour continuer à renforcer la sécurité alimentaire, accroître le rôle de l'agriculture dans la croissance de l'économie nationale et réduire la dépendance du pays vis-à-vis de la rente des hydrocarbures. C'est également une opportunité pour tous les acteurs, opérant dans le secteur ou se proposant de le rejoindre, en particulier les nouvelles générations, d'accéder à l'emploi, d'accroître leurs revenus et d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Les profondes réformes, intervenues ces dernières années et la nature de la communication qui les a accompagnée ont amélioré grandement la visibilité à court, moyen et long terme et sécurisé les exploitants dans leurs rapports avec la terre et leur environnement (financement, organisation, intégration agro-industrielle, etc.). L'ampleur de ces réformes, engagées en un temps relativement court, ont induit des changements dans la nature des rapports entre les différents acteurs. Ces changements positifs et de plus en plus professionnels, tendront à se renforcer au fur et à mesure que les relations entre l'administration, les structures techniques et le reste des professions s'intensifieront, que le montant des investissements publics et privés dans le secteur s'accroîtront, que des initiatives en matière de diversification de la production, souvent portées par les plus jeunes, se multiplieront et que les volumes et la valeur de la production agricole s'amplifieront.

Le présent document, résultat du travail d'une équipe nationale pluridisciplinaire appuyée par des experts internationaux, après avoir rappelé brièvement l'évolution de la politique agricole depuis l'indépendance, se concentre plus particulièrement sur l'analyse de la Politique de Renouveau Agricole et Rural introduite en 2009 et tente une première évaluation et ses perspectives.

L'exercice est nouveau, sans doute imparfait et certainement trop bref pour couvrir tous les aspects de la politique actuelle, des premiers résultats qu'elle a permis d'obtenir et des perspectives qu'elle ouvre. Mon souhait et celui des auteurs est que ce document, bien que bref, suscite cependant assez d'intérêt chez ceux qui en prendront connaissance (agriculteurs, éleveurs et autres opérateurs économiques, élus, décideurs, cadres et agents de l'administration, chercheurs et enseignants, médias...et plus particulièrement les jeunes) pour qu'ils aient l'intérêt et le désir d'en savoir plus sur un secteur économique de notre pays en pleine mutation, dynamique et ouvert sur l'avenir.

**Dr. Rachid Benaïssa**  
**Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural**

# 1.

## ÉVOLUTION DES POLITIQUES AGRICOLES ET RURALES (1962- 2012)

Une lecture chronologique des différentes phases qui ont guidé le développement du secteur agricole depuis l'indépendance est nécessaire pour mieux appréhender le cheminement qui a conduit à l'adoption de la politique de renouveau agricole et rural actuelle et pour se rendre compte que celle-ci constitue en fait l'aboutissement d'un processus d'apprentissage et d'appropriation progressive qui plonge ses racines dans notre histoire. Elle permet aussi de percevoir toute la portée et la profondeur des réformes et des réponses apportées par la Politique de Renouveau Agricole et Rural.

### Autogestion et révolution agraire (1962-1979)

---

Au lendemain de l'indépendance, la situation créée par le départ brutal et massif des colons, a conduit l'Etat à concentrer son attention sur ces exploitations, les plus riches du pays, désormais collectivement autogérées par les ex-ouvriers agricoles qui avaient spontanément pallié à leur abandon. La priorité alors donnée au « secteur autogéré » était perçue à la fois comme une nécessité économique du fait de l'importance du capital que celui-ci constituait et un devoir historique d'équité et de justice sociale à l'égard des ex-employés des colons et de leurs familles.

La Révolution agraire (1971-1979) est venue confirmer l'orientation socialiste imprimée à l'économie agricole avec la nationalisation des grandes propriétés privées appartenant à des nationaux et des terres non exploitées et l'adoption d'un mode de gestion collectif imposé aux exploitants bénéficiaires des redistributions, ainsi que l'organisation étatique des circuits d'approvisionnement en intrants, transformation et commercialisation de la production. Cette période a été également marquée par la création ou le renforcement d'un grand nombre de nouvelles institutions de recherche, d'information et de vulgarisation agricoles ainsi que par le développement d'infrastructures et d'équipement de base en milieu rural.

Pendant cette période, les modes de financement du secteur agricole sont demeurés essentiellement publics, sous forme de subventions dont le volume dépendait étroitement du niveau des recettes pétrolières et leur allocation était fixée selon les priorités données aux différents secteurs de l'économie nationale.

Les premières années de construction de cette économie agricole étatique ont été empreintes d'un vent d'optimisme quant aux chances de succès de cette politique. Cet enthousiasme s'est progressivement estompé au fur et à mesure qu'il devenait évident que les efforts consentis étaient loin de donner les résultats escomptés. La croissance moyenne annuelle de la production agricole était faible et la facture des importations alimentaires devenait de plus en plus lourde à supporter du fait de la hausse constante de la demande intérieure due à la forte croissance démographique de l'époque et à l'amélioration du pouvoir d'achat alimentaire des populations.





## Premières réformes de l'économie agricole étatique (1979-1999)



Au cours de cette période, devant la stagnation persistante de la production agricole, les difficultés de gestion des grandes exploitations autogérées et le déficit chronique de celles-ci, un certain nombre de réformes ont été progressivement introduites. C'est ainsi que furent mises en place les premières expériences de libéralisation des marchés, suivies peu après par une restructuration des domaines agricoles socialistes (DAS), transformées en Exploitations agricoles collectives (EAC) et en Exploitations agricoles individuelles (EAI) tandis qu'un droit de jouissance perpétuelle sur les terres fût introduit (loi 87-19)

Au cours de la même période, une partie des terres nationalisées dans le cadre de la révolution agraire ont été restituées à leurs anciens propriétaires (loi d'orientation foncières de 1990) et le système coopératif issu de la révolution agraire, réorganisé.

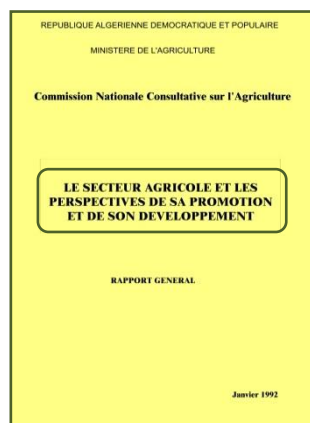
Timides au début, ces réformes se sont amplifiées pendant les années 90 à la suite des crises pétrolière et financière qu'a connu le pays et l'adoption des mesures d'ajustement structurel orientées vers l'économie de marché qui s'en est suivie. Ceci a entraîné la création des Chambres d'agriculture et du Crédit mutuel agricole, mais suivi par le démantèlement de certaines entreprises publiques de valorisation et de transformation des produits agricoles ainsi que des offices d'approvisionnement et du système des coopératives de services (époque où l'ONAPSA et les coopératives de services ont été dissoutes) ainsi qu'un abandon quasi généralisé des subventions sur les intrants et une chute des investissements agricoles. L'insécurité qui s'est instaurée dans le pays à la même époque n'a fait qu'aggraver la situation des agriculteurs, en particulier les plus démunis d'entre eux, obligeant les pouvoirs publics à remettre de nouveau en place certains mécanismes de soutien et de régulation.

La portée de ces réformes et en particulier celle relative à l'introduction d'un droit de jouissance perpétuelle sur les terres des EAC et EAI est toutefois restée relativement limitée.

Ceci peut s'expliquer du fait que la plupart d'entre elles ont été adoptées en l'absence d'une consultation et d'une sensibilisation suffisantes des exploitants, d'un environnement institutionnel ébranlé et des structures de financement et d'appui au secteur remises en cause. Dans le même temps, les transactions informelles sur les terres se sont multipliées, sans que les investissements privés dans le secteur agricole ne soient relancés, aggravés ainsi par des dispositifs de cloisonnement entre la sphère agricole et celle de l'industrie agro-alimentaire.

### La Consultation nationale sur l'agriculture de 1992

En réaction aux effets et aux chocs induits par les politiques et réformes successives engagées pendant la décennie précédente et celles annoncées, une large consultation nationale regroupant des représentants de très nombreux acteurs du secteur, experts et universitaires, a été organisée en 1992. L'objectif de cette consultation consistait à établir un diagnostic sans complaisance de l'état de l'agriculture au terme de 30 années d'indépendance et de proposer une nouvelle approche du développement de l'économie agricole et un nouveau modèle de relations à établir entre l'administration et la profession et ce, dans un contexte de transition et d'ouverture au marché mondial.



La consultation s'est attachée à établir son diagnostic sur la base d'un examen et d'une analyse systématiques de l'état de toutes les ressources naturelles et humaines qui concourent à l'activité agricole, y compris les aspects liés à la fonction de préservation des patrimoines naturels contre les effets de la désertification et des pollutions.



Au terme de cette analyse, la consultation a d'abord réaffirmé la place centrale que devait conserver la sécurité alimentaire dans les préoccupations du secteur et par voie de conséquence, la nécessité de maintenir la priorité absolue accordée à l'accroissement de la production nationale, seul moyen de réduire la dépendance du pays vis-à-vis des importations de produits alimentaires.

Dans cette optique, toutes les composantes des filières relatives aux principales cultures et à l'élevage ont été analysées, depuis l'étape de la production à celle de la transformation et de la commercialisation, y compris l'organisation de la profession, la politique foncière, la mobilisation des facteurs de production, la régulation économique, la politique des prix et celle du commerce extérieur. Les problématiques spécifiques à chacune des filières ont été prises en considération dans l'élaboration des recommandations émises par la Consultation.

La stratégie proposée en matière de relance de la production agricole soulignait, pour la première fois, la nécessité de recentrer le rôle de l'administration de l'agriculture sur ses missions régaliennes de réglementation, régulation, contrôle et appui aux opérateurs de terrain. Elle insistait en outre sur la nécessité de décentraliser et de déconcentrer les responsabilités et les moyens et sur le besoin d'encourager la participation des acteurs de terrain à l'identification et à la mise en œuvre des opérations qui leur étaient destinées.

### Les tentatives de relance des institutions et des actions de développement



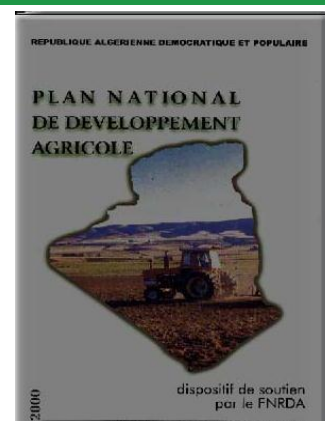
Suite aux recommandations de cette consultation, certaines mesures de réorganisation ont été entreprises par l'État pour promouvoir le développement du secteur. Des conférences nationales thématiques ont été lancées, en particulier sur le foncier agricole (décret de création de l'ONTA, 1996) et sur l'agriculture (politique de filière, et statut d'exploitant agricole). Parallèlement, l'Etat a lancé des programmes spécifiques, comme par exemples les programmes de grands travaux, de reboisement, et d'emploi rural. De nombreuses recommandations avancées par la Consultation nationale ainsi que par les conférences thématiques n'ont malheureusement pu se matérialiser immédiatement compte tenu des contraintes liées à la crise financière que traversait le pays pendant les années 90 et aux mesures d'austérité imposées à l'époque par le Programme d'ajustement structurel (PAS), le tout aggravé par l'insécurité poussant nombre de familles rurales à désertir leurs villages et leurs champs.

### Stabilisation, réconciliation nationale et actions d'urgence (2000 – 2008)

A partir de 1999, et le retour progressif de la sécurité dans le pays qui a coïncidé avec le rétablissement des finances publiques et la clôture du programme d'ajustement structurel, l'État a procédé au lancement d'un programme de relance ambitieux à travers le Plan national de développement agricole (PNDA 2000–2004).

#### Le soutien aux exploitations agricoles

Le Plan national de développement agricole (PNDA) s'est inscrit dans une nouvelle logique favorable à l'initiative privée, même si les principaux outils et procédures du plan sont restés alignés sur les règles administratives. Les soutiens se sont orientés vers l'investissement au sein des exploitations agricoles afin d'accroître les niveaux de production et de productivité et ce dans le souci d'améliorer rapidement la contribution du secteur agricole aux besoins alimentaires du pays. Les efforts budgétaires importants consentis ont également permis d'accroître les importations d'équipements agricoles sans pour autant satisfaire pleinement les besoins du secteur. Les institutions techniques et administratives concernées ont poursuivi leur travail d'encadrement et de transmission de directives et de messages de vulgarisation tout en commençant à les adapter aux demandes nouvelles et plus diversifiées des producteurs.





Les effets de cette redynamisation ont été marqués par un processus d'intensification de la production, une extension des surfaces cultivées (production fourragère, vignoble, vergers et maraîchage), et un taux de croissance de la production agricole, supérieur à celui du reste de l'économie, ainsi qu'une relative stabilisation du niveau des importations agricoles. Cette croissance a aussi été rendue possible du fait de la vitalité de la demande intérieure induite par l'amélioration du pouvoir d'achat de la population et par le climat de paix retrouvée suite à la réconciliation nationale.

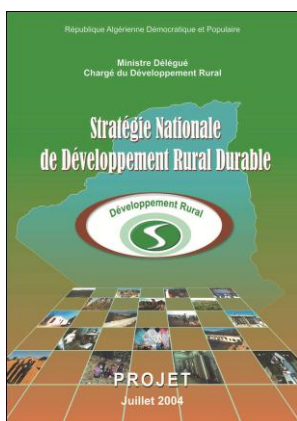
### L'élargissement des appuis au domaine rural

Le PNDA a été élargi en 2002 pour intégrer l'appui au monde rural et a par conséquent été renommé Programme national de développement agricole et rural (PNDAR). Une nouvelle étape a ainsi été franchie. Avec le PNDAR, des objectifs plus larges ont été définis pour inclure (i) la consolidation de la contribution à la sécurité alimentaire ; (ii) la valorisation de toutes les ressources disponibles et (iii) la protection de l'environnement.

Ces objectifs élargis ont aussi inclus l'amélioration des services agricoles dans les zones rurales ainsi que le soutien aux populations rurales les plus pauvres dans le souci d'améliorer la situation des populations en difficulté. Une importance particulière a été donnée au soutien à l'investissement en faveur des initiatives privées en prenant l'exploitation agricole comme cible privilégiée en tant qu'entité créatrice de richesse, ainsi qu'en faveur des zones intérieures (sud, hauts plateaux, montagnes) .

Les activités et les initiatives prises dans le cadre du PNDAR ont été conçues pour être en cohérence avec le concept de développement durable. Elles devaient donc être économiquement rentables, socialement acceptables et durables du point de vue de l'environnement.

### La nomination du MDDR et la Stratégie de développement rural durable (SDRD)



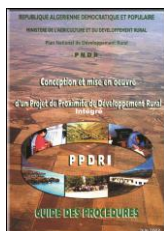
Après les élections de mai 2002, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) est devenu celui de l'Agriculture et au Développement Rural (MADR) et un Ministre Délégué du Développement Rural (MDDR) a été nommé. C'est la première fois qu'une autorité de ce niveau est instituée au sein du ministère chargé de l'agriculture, pour concevoir et mettre en œuvre une politique et des outils spécifiques au développement rural. La Stratégie de développement rural durable élaborée par le MDDR dès 2004 entendait promouvoir la revitalisation des zones rurales par le biais des activités économiques et la valorisation des ressources naturelles et humaines, tout en tenant compte de la diversité des situations et des atouts et potentialités propres à chaque territoire. Elle se donnait également pour objectif l'instauration de nouvelles relations entre les acteurs publics et privés avec pour but d'encourager la participation et la responsabilisation élargies des populations et des services décentralisés.

La mise en œuvre de cette stratégie a consisté en premier lieu à faire évoluer les approches multisectorielles vers une vision intégrée des programmes destinés à prendre place en milieu rural tout en associant plus intensément les populations bénéficiaires et leurs représentants dans les différentes étapes d'identification, de conception, de mise en œuvre et de suivi de ces programmes.

Elle s'est attelée ensuite à rassembler pièce par pièce et à harmoniser un ensemble de moyens et de procédures existants en les adaptant et en les articulant au sein d'une réflexion axée sur le développement rural.

#### LES AXES DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE :

- ▶ Etablissement de partenariat local et d'une intégration multisectorielle au sein des territoires
- ▶ Appui à la mise en œuvre d'activités économiques innovantes
- ▶ Valorisation équilibrée et gestion durable des ressources et des patrimoines des territoires
- ▶ Synergie économique et sociale et coordination des actions



Les principaux instruments développés et mis en œuvre sont : (i) les Projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) dont les modalités d'identification et de conception s'appuient sur une approche ascendante, participative, intégrée et territoriale ; (ii) la décentralisation administrative et la coordination des activités de développement rural au niveau wilaya sous l'autorité du Wali et de l'Assemblée populaire de wilaya à travers une structure formellement établie à cet effet.

### La mise en cohérence des politiques agricole et rurale

La suppression du poste de Ministre Délégué au Développement Rural et la fusion de ses missions, en juin 2008, au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a jeté les bases d'une mise en cohérence des politiques de développement agricole et rural, l'harmonisation de leurs modalités d'exécution, et la synergie dans leur mise en œuvre. Ceci a ensuite été conforté par : i) l'adoption de la loi d'orientation agricole 08-16, du 3 août 2008 qui trace les « axes de développement durable de l'agriculture et du monde rural en général » ; ii) le discours du chef de l'État de février 2009 à Biskra qui a posé les fondements de la Politique de renouveau agricole et rural (PRAR).

## La Politique actuelle de renouveau agricole et rural (de 2009 à ce jour)

### Les objectifs et la vision de la Politique de renouveau agricole et rural

La Politique de renouveau agricole et rural réaffirme l'objectif fondamental poursuivi par les politiques agricoles qui se sont succédées depuis 1962, à savoir le « renforcement durable de la sécurité alimentaire nationale tout en mettant l'accent sur la nécessité de transformer l'agriculture en véritable moteur de la croissance économique globale ». Ce défi passe inévitablement par la recherche de changements significatifs à moyen terme des bases structurelles à même d'assurer la sécurité alimentaire. La stratégie adoptée consiste à réduire les vulnérabilités, à développer les atouts grâce à une forte implication des différents acteurs privés et publics et à promouvoir l'émergence d'une nouvelle gouvernance de l'agriculture et des territoires ruraux.



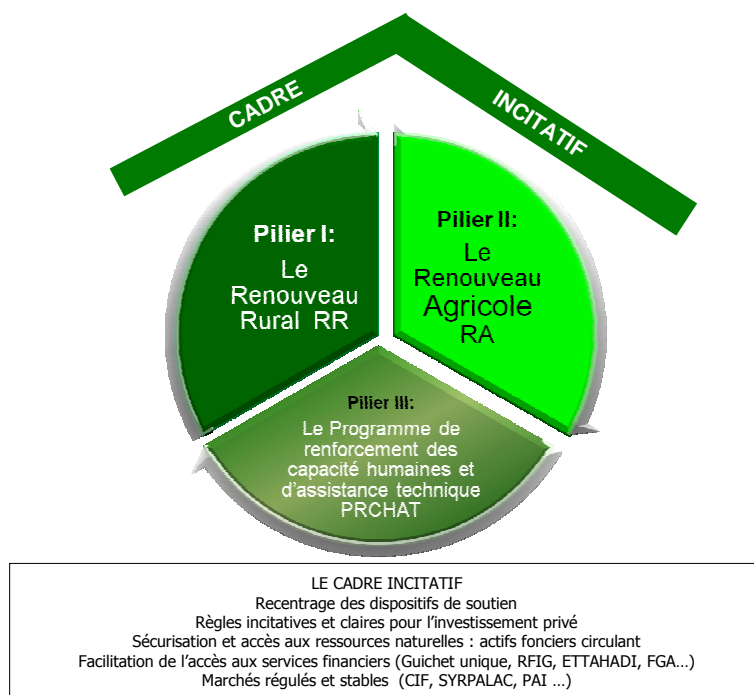
Au lancement de la politique, le Chef de l'Etat a indiqué que **« l'agriculture doit se transformer en véritable moteur de la croissance économique globale grâce à une intensification de la production dans les filières agroalimentaires stratégiques et grâce également à la promotion d'un développement intégré de tous les territoires ruraux »**. A cet effet un certain nombre d'engagements avaient été pris selon les axes suivants:

1. Une agriculture au service de la croissance, de la sécurité alimentaire et de la sécurité nationale.
2. Un cadre législatif et réglementaire plus adapté aux exigences du nouveau contexte
3. Des acteurs mieux mobilisés et plus impliqués
4. Une mise à niveau et un développement conséquents de l'agro-industrie en amont et en aval
5. Une régulation économique efficace
6. Un appareil d'encadrement et de recherche-développement plus performant
7. Une commercialisation assurant une meilleure valorisation de la production
8. Une mobilisation et une valorisation durables de la ressource hydrique
9. Un renforcement nécessaire de la fonction de contrôle



## Les trois piliers de la Politique de renouveau agricole et rural

Elle s'articule autour de 3 piliers complémentaires: le Renouveau rural, le Renouveau agricole, le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Assistance Technique (PRCHAT) et d'un Cadre Incitatif.



### PILIER 1 : Le Renouveau Rural

« Le rural est synonyme d'avenir et de potentialités à découvrir et à valoriser »

Le programme du Renouveau Rural a pour objectif le développement harmonieux, équilibré et durable des territoires ruraux. Il met en avant l'idée selon laquelle il n'y a point de développement sans intégration à la base des interventions et sans une mutualisation des ressources et des moyens, à travers la mise

en œuvre de projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI), pris en charge par les acteurs locaux.

En mettant l'accent sur la décentralisation et la responsabilisation des acteurs au niveau local et sur le développement rural participatif, le pilier du renouveau rural se situe délibérément dans le cadre de la réforme de l'Etat, de la démocratisation de la société, de la bonne gouvernance des territoires ruraux et du processus de décentralisation conduit dans le pays. Il prend en compte les objectifs économiques et sociaux en matière d'emploi, de revenu et de stabilisation des populations tout en s'inscrivant dans les lignes directrices du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2025).



Plus large dans ses objectifs et dans sa portée que le renouveau agricole, le renouveau rural cible tous les ménages qui vivent et travaillent en milieu rural et particulièrement ceux habitant les zones où les conditions de vie et de production sont les plus difficiles (montagnes, steppes, Sahara).

Le Renouveau Rural implique les nombreux acteurs locaux (collectivités locales, associations et organisations professionnelles, exploitants agricoles, entreprises non agricoles, artisans, services techniques et administratifs, institutions de formation et de crédit, etc.). Bien que l'agriculture soit demeurée une composante forte de l'activité économique des zones rurales, le Renouveau rural élargit son champ d'application aux autres secteurs d'activités en milieu rural (artisanat, eau potable, électrification, valorisation du patrimoine culturel, etc.), en promouvant l'inter-sectorialité.



« Le développement ne sera durable que s'il touche l'ensemble des territoires sans exclusion ni marginalisation aucune »

Enfin, il veille par les activités qu'il soutient, à traduire dans la réalité, le concept de gestion durable des ressources naturelles et la prise en charge des actions sur le terrain par les acteurs locaux : protection des bassins versants, gestion et protection des patrimoines forestiers, lutte contre la désertification, protection des espaces naturels et des aires protégées, et mise en valeur des terres.

## PILIER 2 : Le Renouveau Agricole

Le Renouveau agricole met l'accent sur la dimension économique et la rentabilité du secteur pour assurer durablement la sécurité alimentaire du pays. Il encourage l'intensification et la modernisation de la production dans les exploitations et leur intégration dans une approche « filière » pour recentrer les nombreuses actions de soutien aux investissements réalisés dans le secteur, autour de l'instauration de valeur ajoutée tout le long d'une chaîne allant de la production à la consommation. L'objectif visé par ce pilier est l'intégration des acteurs et la modernisation des filières pour un accroissement durable, internalisé et soutenu de la production agricole.

Une dizaine de filières des produits de large consommation ont été considérées comme prioritaires: céréales et légumes secs, lait, viandes rouges et blanches, pomme de terre, tomate industrielle, oléiculture et phoeniciculture, semences, plants et géniteurs.

### Filières prioritaires

Céréales, légumes sec et fourrages  
Pomme de terre  
Lait  
Viandes rouges  
Viandes blanches  
Oléiculture  
Dattes  
Tomate industrielle  
Semences, plants, géniteurs  
Economie de l'eau



Deux autres actions spécifiquement réalisées à l'attention de la production agricole sont aussi attribuées au programme de renouveau agricole : (i) le système de régulation (SYRPALAC) mis en place en 2008 pour sécuriser et stabiliser l'offre de produits et assurer une protection des revenus des agriculteurs et des prix à la consommation et (ii) la modernisation et adaptation du financement et des assurances agricoles. Ces actions sont aussi inscrites dans le cadre incitatif qui accompagne globalement les trois programmes du renouveau.

## PILIER 3 : Le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Assistance Technique (PRCHAT)

Ce troisième pilier vient en réponse aux difficultés rencontrées par les acteurs à s'intégrer pleinement dans la mise en œuvre de cette nouvelle politique, en raison notamment des nouveaux rôles à jouer et du cloisonnement persistant entre les différentes formes d'organisation. Prévu pour être de grande envergure, ce programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique engage le pays dans la voie:

- D'une modernisation des méthodes de l'administration agricole ;
- D'un investissement plus conséquent dans la recherche, la formation, et la vulgarisation agricole afin de favoriser la mise au point de nouvelles technologies et leur transfert rapide en milieu producteur ;
- D'un renforcement des capacités matérielles et humaines de toutes les institutions et organismes chargés de l'appui aux producteurs et aux opérateurs du secteur ;
- D'un renforcement des services de contrôle et de protection vétérinaires et phytosanitaires, des services de certification des semences et plants, de contrôle technique et de lutte contre les incendies de forêts.



Le PRCHAT s'adresse à tous les acteurs du renouveau agricole et rural et se décline en divers types d'actions de renforcement des capacités humaines :

- Formation (production de matériel et offre de formation variée, adaptée aux besoins des acteurs)
- Expertise conseil spécialisée
- Accompagnement de proximité soutenu, ciblé
- Diagnostic et suivi organisationnel pour développer et moderniser les différentes formes d'organisation parties prenantes au développement du secteur
- Systèmes d'information, statistiques
- Études
- Recherche et développement
- Veille stratégique pour être au diapason de son époque
- Communications pour sensibiliser et mobiliser les acteurs, pour vulgariser des connaissances, pour contribuer au dialogue politique



## LE CADRE INCITATIF

En complément des trois piliers, le cadre incitatif regroupe les instruments développés et utilisés par l'administration, dans la conduite de son rôle régalien.

Ces instruments sont principalement :

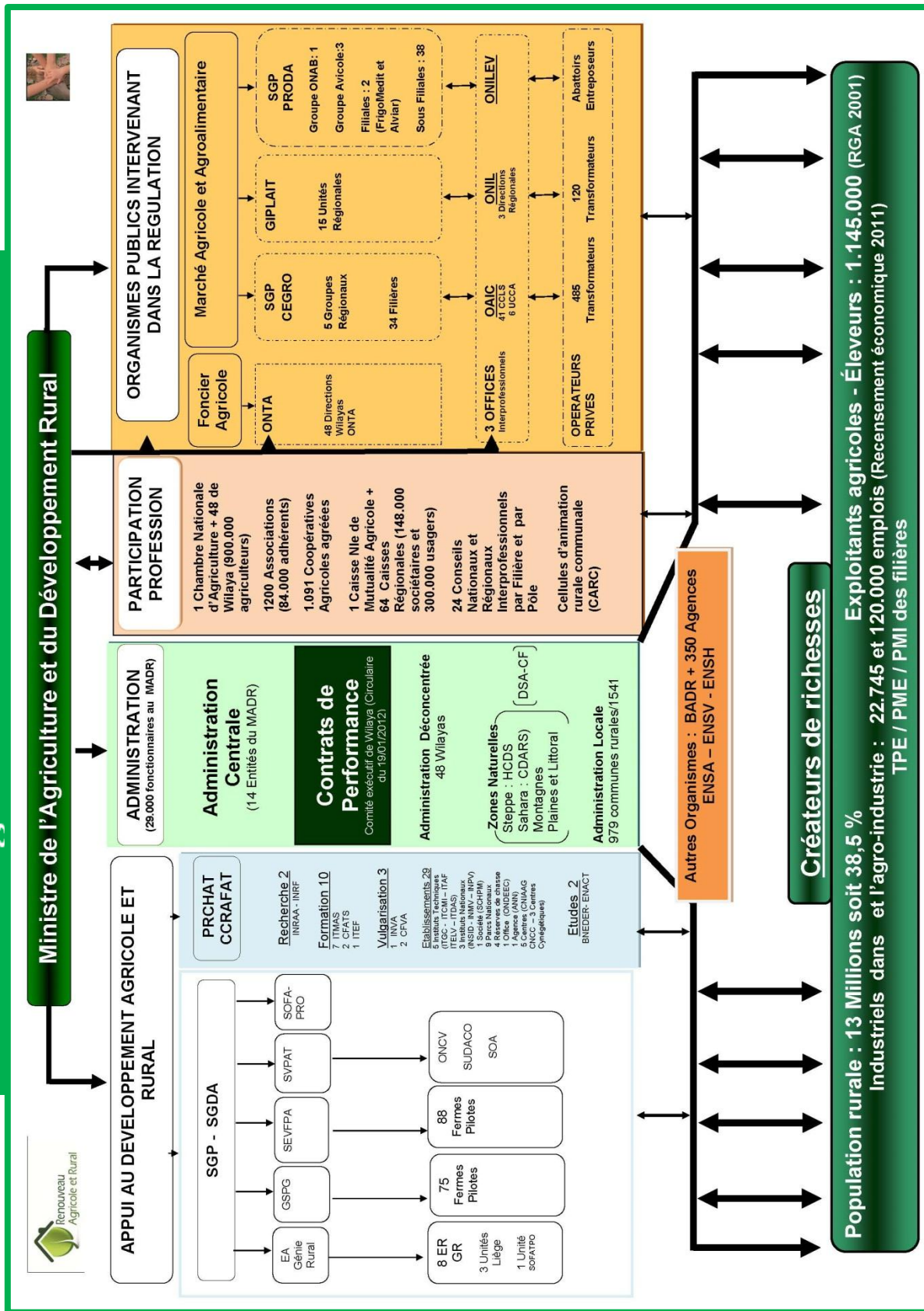
- le cadre législatif, réglementaire et normatif à adapter à la nouvelle politique et à faire évoluer en fonction des besoins rencontrés,
- les mécanismes de planification participative et de financement public du secteur agricole,
- les mesures de régulation des marchés pour assurer la sécurité alimentaire,
- les différents mécanismes pour garantir la protection et le contrôle au nom de tous les citoyens, et
- l'animation d'espaces mixtes (privés–publics) de programmation, coordination, suivi et évaluation des politiques, programmes et projets.

La mise en œuvre de la Politique de Renouveau agricole et rurale dans sa première phase s'est inscrite dans le cadre d'un plan quinquennal (2010 – 2014), qui mobilisera près de 1000 milliards de dinars (10 milliards d'euros) de fonds publics, alloués à la modernisation de l'administration (budgets d'équipement et fonctionnement de l'administration centralisée et décentralisée), aux divers mécanismes de soutien au renouveau agricole et au renouveau rural, et au soutien des prix à la consommation.

## Le schéma organisationnel et fonctionnel

Depuis 2009, ce nouveau cadre est en construction au MADR. Tous les acteurs privés et publics du secteur agricole et rural sont invités à intégrer la mise en œuvre de la politique. Leur très grand nombre, leur diversité et leur dispersion sur l'ensemble du territoire national (voir liste des acteurs en annexe) font que la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel est nécessaire pour mieux visualiser l'ampleur de l'organisation du secteur agricole et rural, animer ce processus d'intégration et apprécier le chemin parcouru et celui restant à couvrir.

# Schéma organisationnel et fonctionnel





## Les contrats de performances

Des valeurs cibles à atteindre à l'échelle nationale ont été fixées, à la suite des réunions d'évaluation périodiques et par concertation entre les acteurs centraux et régionaux. Elles visent :

- l'amélioration du taux annuel de croissance de la production agricole : passer de 6% sur la période 2000 – 2008, à 8,33 % sur la période 2010 – 2014 ;
- l'accroissement de la production et amélioration de son intégration et de sa collecte ;
- le renforcement du développement équilibré et durable des territoires ruraux ;
- l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, à travers 10 200 projets de proximité (PPDRI) dans 2 200 localités rurales, pour 730 000 ménages ruraux soit près de 4 500 000 habitants. Ces projets visent aussi à obtenir un impact sur la préservation et la valorisation de 8 millions d'hectares situés dans les zones de montagnes, les espaces steppiques et les zones sahariennes, sur les 50 millions d'hectares que représente l'espace rural ;
- la relance durable de l'appareil industriel national et de l'amélioration de l'intégration agro-industrielle au sein des filières;
- la création d'emplois (750 000 équivalents emplois permanents), notamment dans les zones pauvres et défavorisées en termes d'opportunités de création d'emplois et de revenus hors agriculture.

Ces valeurs ont été « déglobalisées » pour chaque commune et chaque année du plan quinquennal. Elles sont inscrites dans des contrats de performance signés entre le MADR et les Directions des Services Agricoles (DSA) ainsi que les Conservations des forêts des Wilayas, pour susciter l'émulation et l'engagement des services déconcentrés envers la mise en œuvre de la politique. Après le passage en revue des piliers de la politique de Renouveau agricole et rural du cadre incitatif mis en place, du nouveau schéma organisationnel et fonctionnel émergent ainsi que des valeurs à atteindre à l'échelle nationale, un cadre de référence d'analyse de la Politique de Renouveau agricole et rural a été construit.

## Le cadre de référence pour l'analyse de la Politique de renouveau agricole et rural

En concertation avec de nombreux acteurs représentatifs des parties prenantes du secteur agricole et rural, dix-sept thèmes ont été considérés comme fondamentaux pour la mise en œuvre de la politique à mener. Ils ont été regroupés autour de 3 objectifs spécifiques caractérisant les principaux changements que cela implique.

La liste développée ci-dessous recense les thèmes identifiés et les organise en distinguant les résultats globaux que l'on cherche à atteindre ensemble et les résultats spécifiques relevant d'une responsabilité publique ou privée pour y parvenir.

*Résultats globaux attendus : (contribution de tous les acteurs)*

- Une sécurité alimentaire durable
- Un développement humain équilibré dans les territoires ruraux revitalisés, sans exclusion, ni marginalisation

*Résultats spécifiques:*

- 1 Une autre manière de gouverner le secteur agricole et rural** – une responsabilité partagée par tous les acteurs, privés et publics
  - La participation
  - L'organisation, la structuration des acteurs, le partenariat, la mutualisation
  - Le rôle de l'administration et ses relations avec la profession
  - Le renforcement des capacités humaines
  - Les modalités de gestion



**2 Une croissance économique internalisée, soutenue et durable** - une responsabilité relevant essentiellement du secteur privé

- La promotion du rôle de l'exploitant comme créateur de richesse et gestionnaire des ressources naturelles
- L'accroissement de la production, de la productivité, de la qualité
- Les structures agraires consolidées
- La préservation, protection, valorisation des ressources naturelles
- La modernisation des filières et l'intégration des acteurs
- La valorisation et revitalisation des territoires ruraux

**3 Un renouvellement et une efficacité accrue des outils de gestion publique**-une responsabilité relevant de l'administration

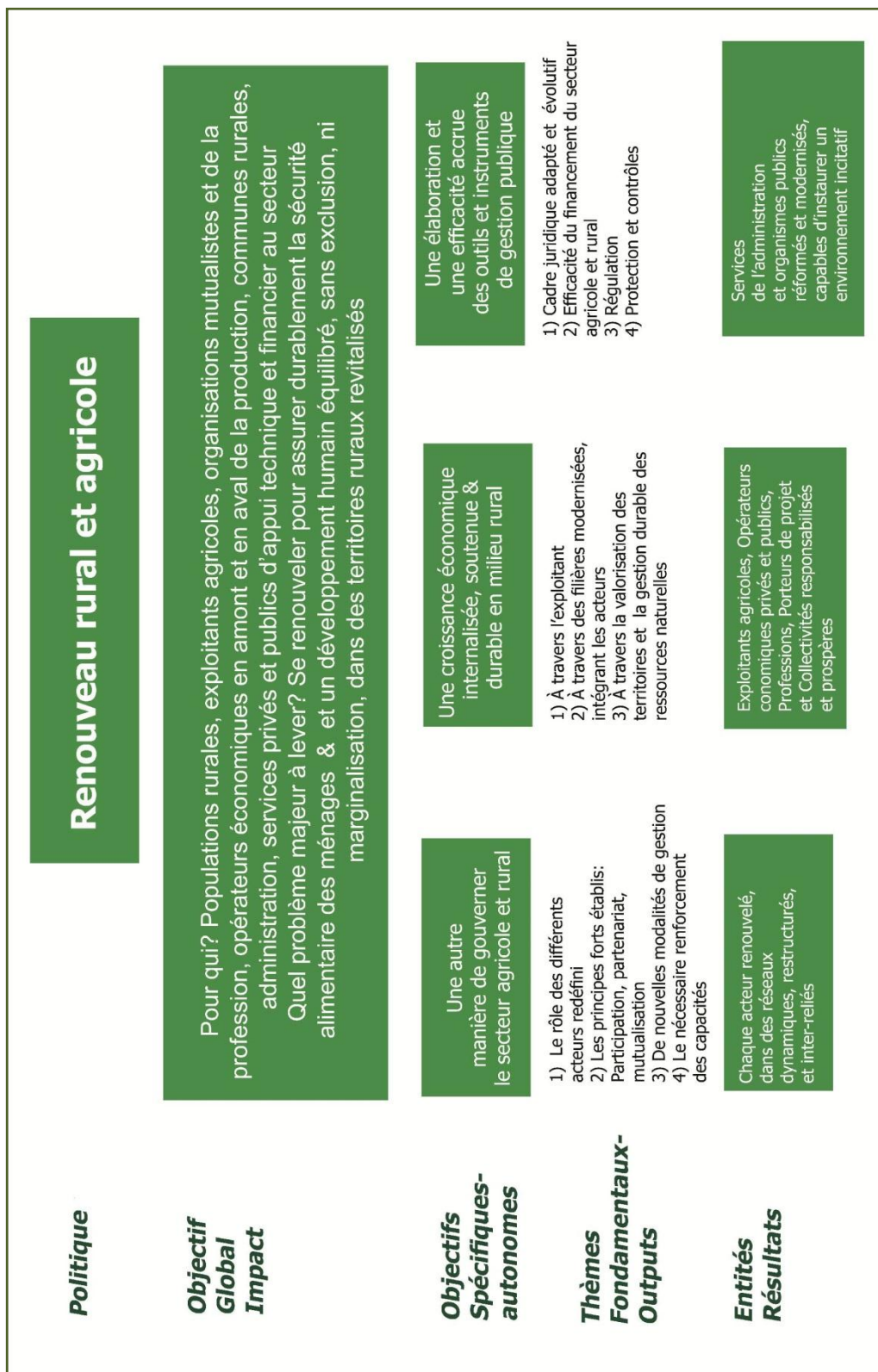
- Un cadre juridique évolutif et adapté aux changements introduits
- Des outils financiers et des procédures efficaces de soutien
- La régulation économique des productions agricoles
- La protection et le contrôle

Ce cadre de référence a été utilisé pour rassembler les données et informations disponibles auprès des différentes sources : statistiques, bases de données des différents services publics ou de la profession, documents de référence, personnes ressources clés.

C'est à la lumière de ces informations, que les analyses ont pu être conduites avec les hauts responsables du secteur. Des concepts couramment utilisés mais pas nécessairement clairs pour tous les acteurs, comme la régulation ou la mutualisation, ont pu gagner en précision ; les repères pour apprécier les progrès accomplis ont été identifiés même si les mesures ne sont pas toujours disponibles actuellement ; les faits marquants ont été identifiés ; le potentiel ou la marge de progrès ont été mis en lumière ; et une perception globale a pu être dégagée par rapport à l'élan impulsé par la politique et ses programmes. Ce sont ces éléments d'analyse qui sont décrits dans le chapitre 2.

La vision prospective qui se dégage de cette analyse est présentée au chapitre 3. Elle a été construite à partir des acquis identifiés et des faiblesses pouvant être corrigées à court ou moyen terme. La prise en compte des risques à atténuer est rappelée et le principal défi encore à surmonter est indiqué. Les opportunités offertes par la politique de renouveau agricole et rurale, aux différents acteurs concluent ce document.

## Cadre de référence pour l'analyse de la Politique de renouveau agricole et rural



## 2.

## LES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE DU RENOUVEAU AGRICOLE ET RURAL : PREMIERS RÉSULTATS

Si la lecture chronologique de l'élaboration des politiques agricoles et rurales permet de mieux comprendre les prémisses de la Politique de renouveau agricole et rural et les valeurs qui la sous-tendent, une lecture plus analytique et partagée de ses résultats renforce les capacités à la mettre en œuvre et à atteindre ses objectifs.

La période 2000–2020 a été choisie pour situer les réalisations de la politique depuis son lancement en 2009 dans l'esprit de construction progressive qui la guide. Avec ce premier bilan, une vision d'ensemble se dessine plus clairement. Partagée avec le plus grand nombre d'acteurs, elle devrait permettre d'accélérer l'élan. L'horizon 2020 est retenu pour préciser le défi à relever par la Politique de renouveau agricole et rural.

Ce chapitre passe en revue les principaux changements que visent à introduire les trois piliers de la Politique : le renouveau agricole, le renouveau rural et le renforcement des capacités humaines et d'assistance technique. L'analyse va donc examiner les résultats escomptés à savoir :

- Une autre manière de gouverner le secteur agricole et rural
- Une croissance économique soutenue, internalisée, durable
- Un renouvellement et une efficacité accrue des outils de gestion publique
- Un impact sur la sécurité alimentaire et le développement humain

### Une nouvelle manière de gouverner le secteur agricole et rural

---

Dès l'année 2000 et d'une manière plus visible depuis son adhésion en 2003 au Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) dont l'Algérie a été l'un des principaux initiateurs, le pays a œuvré avec constance et détermination à l'amélioration de la gouvernance aux plans politique, institutionnel, économique et social. La bonne gouvernance représente un instrument essentiel de modernisation, de stabilité, de développement et de prospérité dans la justice et l'équité. Pour apprécier les propositions de la Politique de renouveau agricole et rural en vue d'instaurer une autre manière de gérer le secteur et de travailler ensemble, acteurs privés et publics, il est nécessaire de passer en revue les points suivants :

- La redéfinition des rôles des différents acteurs du secteur ;
- L'établissement de deux principes sous-jacents à la participation : le partenariat et la mutualisation ;
- L'élaboration de nouvelles modalités de gestion pour une meilleure implication des acteurs privés et publics ;
- Le renforcement des capacités de tous par un accompagnement adapté.





## La redéfinition des rôles des différents acteurs du secteur

Depuis 2008, le paysage institutionnel du secteur a été progressivement modifié. Le schéma présenté au chapitre précédent (page 12) a permis de mieux identifier les structures existantes et leur rôle. Cette analyse structurelle et fonctionnelle a aussi permis d'identifier les chaînons manquants, de prévoir leur mise en place et de mieux préciser le mode de fonctionnement ainsi que la nature des relations que chaque structure entretient avec ses partenaires. Il s'agit d'un schéma ouvert et dynamique dont l'utilisation a eu pour avantage de mettre en lumière la multiplicité des acteurs publics et privés concernés, leur démembrement du niveau central jusqu'au niveau local et leur regroupement selon les fonctions principales qu'ils remplissent: administration du secteur et du territoire, appui, régulation, organisation de la profession, financement. Dans ce schéma, le secteur privé, constitué des exploitants agricoles et des opérateurs en amont et en aval de la production est désormais reconnu comme le principal moteur de croissance économique.

L'approche participative constitue l'un des éléments fondamentaux et l'un des principes de base qui ont guidé la construction de la politique de renouveau agricole et rural. L'implication de tous les acteurs est en effet recherchée à travers une participation effective, responsable et interactive.

Depuis le lancement de la Politique de renouveau agricole et rural, les rôles d'un grand nombre d'acteurs publics ont été ainsi redéfinis, à travers une révision de leur statut, l'assainissement de leur situation, la restructuration de leurs services ou le renouvellement de leurs organes de gouvernance. Parmi les nombreuses réorganisations, trois mesures sont particulièrement orientées vers le secteur privé. Ce sont :

- le recentrage des missions de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) dans l'objectif de faciliter l'accès au crédit et au soutien public,
- l'entrée effective en opération de l'Office National des Terres Agricoles (ONTA), pour faciliter et sécuriser l'accès au foncier agricole,
- la dynamisation de l'interprofession par la création et la responsabilisation des conseils interprofessionnels par filière et par pôle régional.

Par ailleurs, les exploitants agricoles ont été invités à renouveler leur appartenance aux organisations professionnelles comme les associations, les coopératives agricoles, les Chambres d'agriculture, les conseils interprofessionnels et autres, pour accéder aux divers soutiens de l'État et assurer leur représentativité dans les liaisons nouvelles qui s'établissent entre les acteurs.

Enfin, différents espaces mixtes (Privé/Public) ont été aussi créés. C'est le cas des Cellules d'animation rurale communale (CARC) et de leurs comités exécutifs de Wilaya. Généralement appréciés des acteurs qui y participent, ces espaces mixtes permettent le partage de l'information, le dialogue et la concertation autour des actions, des problèmes rencontrés et des solutions à apporter.

### La promotion d'un nouveau cadre de concertation et de partenariat

- (i). Création de conseils interprofessionnels des filières : un conseil national, six conseils régionaux et neuf commissions spécialisées thématiques, pour la filière céréales ; un conseil national, neuf conseils régionaux et cinq commissions spécialisées thématiques pour la filière lait ; un conseil national respectivement pour la filière tomate industrielle, la filière pomme de terre, la filière oléiculture, la filière datte, la filière aviculture, la filière liège ;
- (ii). Création de l'Office national interprofessionnel des légumes et viandes (ONILEV).
- (iii). Redynamisation et recentrage des missions de l'ONIL
- (iv). Adaptation des textes relatifs au fonctionnement de la chambre nationale et des chambres d'agriculture de wilaya et définition des modalités de leur renouvellement.
- (v) Renouvellement des organes délibérants des chambres et de la mutualité agricole.
- (vi). Mise en place progressive, à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2012, au niveau de chaque wilaya, d'un comité exécutif du renouveau agricole et rural comprenant l'ensemble des acteurs : administrations locales, professionnels et opérateurs pour la coordination et le suivi des programmes de renouveau agricole et rural.



Aujourd'hui un rééquilibrage entre le secteur public et privé est conduit dans les filières et les conseils interprofessionnels en émergence. Les relations entre le secteur agricole et d'autres administrations se sont également développées à travers les procédures des projets de proximité (communes et collectivités locales, administrations décentralisées des secteurs et départements ministériels). L'animation qui a accompagné l'approche ascendante et participative est venue modifier sensiblement le rôle traditionnel des personnels de terrain et leur relation avec les populations ainsi qu'avec les autres secteurs d'intervention (exemple des cadres et techniciens de la DGF).

Ainsi de nouveaux circuits de communication fonctionnels et multi directionnels se mettent progressivement en place.

L'impulsion de ce nouveau paysage institutionnel a été le fait de l'administration. La perception selon laquelle l'État garde encore une forte tutelle sur le secteur agricole et rural demeure vivante. Des résistances à la dynamique enclenchée se manifestent. Elles sont normales dans cette phase de transition, avec la perte de repères qu'elle provoque. Elles sont néanmoins atténuées par les efforts de communication du MADR, par le partage de l'information avec les cadres et techniciens lors des rencontres périodiques, par l'écoute et le dialogue instauré avec l'ensemble des acteurs. Les choses devraient aussi être améliorées avec le renforcement des capacités inscrites dans le PRCHAT. Enfin une vision claire des tâches et responsabilités de chacun contribuera progressivement à accélérer cette évolution du paysage institutionnel.

### Les deux principes forts de la participation : le partenariat et la mutualisation

Le partenariat est signe d'un engagement partagé pour atteindre des objectifs fixés collégialement et pour assurer ainsi de meilleures chances d'atteindre les résultats attendus. Il doit également être compris comme une répartition librement consentie des responsabilités entre des différentes parties prenantes. Dans une approche participative effective, un tel principe conforte et consolide l'engagement de chacun.

Trois nouveaux types de partenariat ont marqué ces premières années de la mise en œuvre de la politique : les PPDRI, l'intégration des chaînes de valeurs dans les filières agricoles, le guichet unique d'accès au soutien financier et les contrats de performance. Ces activités sont une bonne source d'inspiration pour poursuivre la construction de ce principe de partenariat.

- A travers la généralisation de la démarche « PPDRI », l'intégration inter sectorielle de plusieurs services publics a été recherchée sur une même opération et ce, dès la phase de planification à la base. De nombreuses contraintes structurelles propres à chaque institution publique ont ainsi été mises en lumière et suscitent la recherche de solution au fur et à mesure de leur apparition. C'est une démarche d'apprentissage. Ceci demande du temps à la fois pour trouver la solution, pour entreprendre des corrections dans le fonctionnement des relations entre partenaires et pour couvrir toutes les étapes d'un processus de mise en œuvre d'un projet.
- A travers le guichet unique mis en place par la BADR, un partenariat tripartite Etat - Banque - Opérateurs a été consacré pour offrir un accès aux mécanismes complémentaires de crédit - soutien - garantie accompagnant la mise en œuvre des investissements initiés par les exploitants et les opérateurs dans la production agricole et la modernisation des filières. Cette vision du partenariat pourrait également être élargie aux services d'appui technique et de renforcement des capacités pour mieux accompagner les opérateurs dans la réalisation de leurs projets.
- Enfin à travers les contrats de performance établis entre l'administration centrale et les Directions de wilaya du secteur de l'agriculture et du développement rural, une forme d'engagement a été prise entre des unités d'une même organisation au regard de l'atteinte des résultats. L'expérience a montré l'intérêt d'appliquer ce principe de partenariat à tous les niveaux, notamment parce qu'il clarifie les responsabilités de chacun par rapport à l'objectif commun à atteindre.



Dans une approche participative, la mutualisation est un principe aussi important que le partenariat en ce sens que si les acteurs s'engagent vers des objectifs communs, ils doivent aussi s'engager à partager les risques majeurs qui peuvent affecter l'un ou l'autre des partenaires. Il peut s'agir, à titre illustratif, d'un service d'assurance et de compensation basé sur l'esprit de solidarité et d'entraide ainsi qu'il est prévu par la Loi d'orientation agricole de 2008. Le mutualisme et sa traduction dans la réalité du milieu rural en est encore à ses débuts, sous le leadership de la CNMA qui, restructurée, a pris la responsabilité de poursuivre le développement de ce concept.

### De nouvelles modalités de gestion pour une meilleure implication des acteurs

Pour garantir et faciliter la participation des acteurs, de nouvelles modalités de gestion ont été développées, notamment une démarche de programmation ascendante et participative, des systèmes d'information, des contrats de performance et un suivi-évaluation périodique.

#### Des acteurs mieux mobilisés et plus impliqués dans la politique de Renouveau :

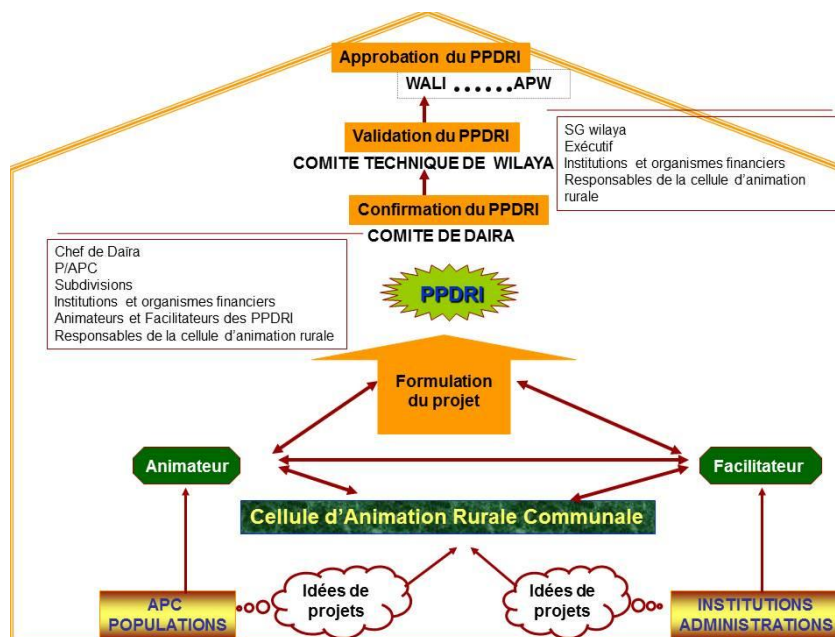
- 900.000 exploitants agricoles (agriculteurs et éleveurs) sont inscrits auprès de la Chambre Nationale de l'agriculture à la fin 2011.
- 150.000 sociétaires auprès de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) et 300.000 usagers.
- 1091 coopératives agricoles agréées et 84.000 adhérents.
- 681 200 ménages concernés jusqu'ici par les actions des PPDRI, soit une population de 3 649 456 ruraux, la plupart dans des zones isolées et enclavées.

Une démarche de programmation participative et ascendante a été définie pour les projets de proximité et de développement rural intégré (PPDRI) avec les guides de programmation de petits projets ou de demande de soutien financier. Les différentes étapes ont été codifiées et les modalités d'évaluation de la demande, d'approbation, de décaissement, de passation des marchés, de clôture, de règlement des contentieux et de fonctionnement des instances de coordination/ approbation/décision sont opérationnelles.

Cette démarche des PPDRI a suscité une grande adhésion des populations rurales et des autorités locales et les nouvelles modalités de gestion ont effectivement permis en peu de temps d'intégrer la majorité des communes dans la mise en œuvre de ces projets. Bien qu'un certain nombre de réserves peuvent être formulées au sujet de la lenteur de leur mise en œuvre, de leur impact et de la participation effective de la population, il n'en demeure pas moins que la démarche mérite d'être consolidée et institutionnalisée à l'échelle de l'ensemble du secteur.

### Le schéma de programmation des PPDRI

*Cette idée initiée en 2002 dans le cadre du Projet Développement rural, a pris son essor en 2006, et a été généralisée en 2009 sous la forme des PPDRI*





En parallèle à cette démarche de programmation, une importance particulière a été accordée au partage de l'information. Le système national d'aide à la décision pour le développement rural (SNADDR), fournissant des données sur la situation des conditions de vie dans les communes rurales, a été complété par différentes bases de données développées et mises à jour par les services de l'administration (DGF pour les PPDR, ONTA pour le foncier, par exemple) pour mieux garder la trace de ce qui se fait dans le secteur agricole et rural et pour fournir des informations utiles à la gestion des activités ou à la préparation de nouvelles actions.

Ces informations sont régulièrement exploitées dans les réunions d'évaluation trimestrielles, pour rendre compte des progrès réalisés par rapport aux contrats de performance. Plus que les chiffres utilisés, c'est la pratique effective de compte-rendu, de suivi des actions, d'évaluation des résultats, qui suscite l'intérêt. De même, les contrats de performance ont poussé les acteurs à agir. Les tableaux de bord établis par commune, par région et par filière ont développé une capacité d'interpellation et une réactivité des parties prenantes. Ils ont suscité une émulation entre les régions, comme le hit-parade établi pour les wilayas principales productrices, et les communes chefs de file pour chaque filière. Par ailleurs, les réunions d'évaluation trimestrielles ont contribué à renforcer les liens entre les services à tous les niveaux.

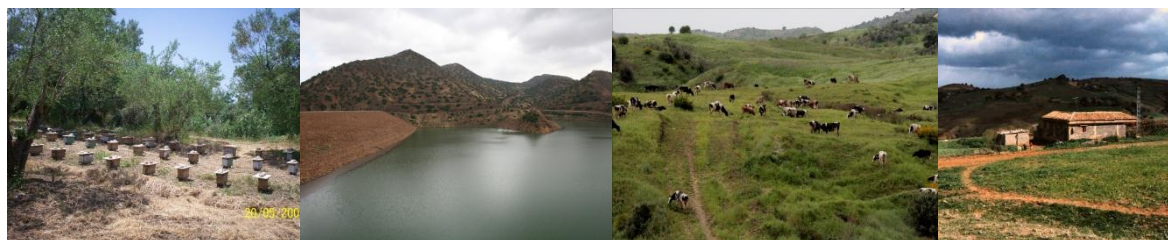
Ces différents systèmes d'information gagneraient à être encore plus exploités pour orienter les acteurs, approfondir et diversifier les analyses, développer les messages de communication. Certaines voies d'amélioration ont été identifiées :

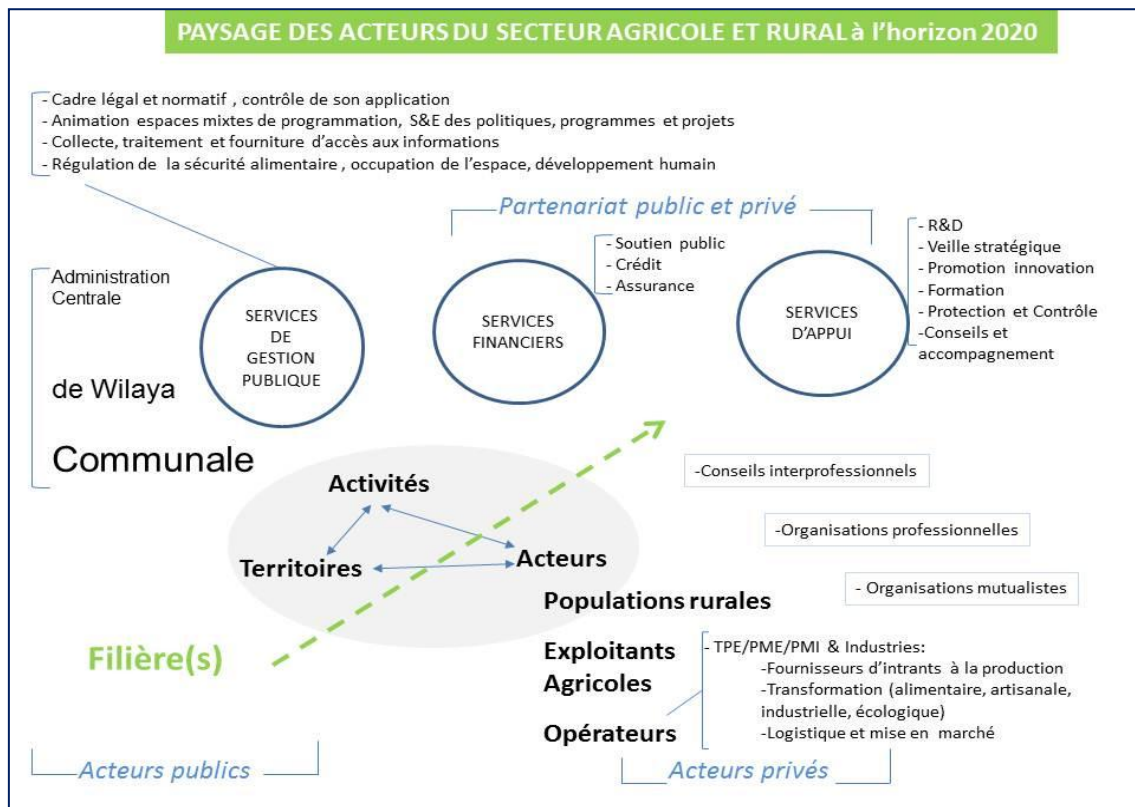
- le système de statistiques agricoles qui sera restructuré avec la préparation du nouveau recensement général de l'agriculture en 2012,
- les nouvelles technologies d'information et communication qui seront mises à profit pour intégrer toutes ces données dans un système d'information agricole et rural (SIAR) ouvert et accessible,
- le renforcement des capacités en suivi & évaluation et en communication pour capitaliser et disséminer les différentes informations générées par les activités du secteur, au-delà des seuls résultats chiffrés, souvent réducteurs de la réalité.

Si la construction de ces nouveaux instruments de gestion a été impulsée par l'administration centrale, elle se poursuit désormais avec les usagers en tenant compte des besoins émergents dans l'action. Ainsi l'approche participative qui caractérise ce nouveau mode de gouvernance est aussi appliquée dans la construction des modalités de gestion. Cela demande du temps pour négocier et bâtir un consensus, mais il ne faut pas oublier que ce temps a permis d'assurer un engagement plus solide de la part de tous les partenaires. Le suivi et l'évaluation de l'utilisation faite de ces instruments de gestion gagneraient à être renforcés pour améliorer leur efficacité et s'assurer de leur bon usage.

### Un nouveau paysage institutionnel

Tous les efforts conjugués tendent à modifier le paysage institutionnel du secteur agricole et rural. Le schéma ci-dessous montre la disposition des acteurs au regard de la gouvernance du secteur et leurs fonctions tâches et responsabilités qui en découlent. Il fait aussi ressortir le recentrage entre ces différents acteurs publics et privés ainsi que les champs d'activités qui concernent les formes de partenariat public/privé. Il répartit aussi les différentes actions (Services de gestion publique, services financiers et service d'appui) entre les différents groupes d'acteurs au sein des trois niveaux (central, régional et local). Il montre enfin le rôle des opérateurs privés, avec leurs structures professionnelles, dans la dynamique de développement des exploitations, des filières et des territoires.





### Le renforcement des capacités de tous les acteurs, un accompagnement nécessaire

Les éléments qui précèdent confirment que l'introduction de l'approche participative et des instruments de gestion qui l'accompagnent, nécessite une sensibilisation intensive et un renforcement solide des capacités des cadres et des agents de l'administration, des services publics et privés à tous les niveaux.

#### Une vaste campagne d'explication visant les acteurs

- **Information et sensibilisation** : 258.000 cadres, agriculteurs et éleveurs touchés ;
- **Visites conseils** : 219 360 personnes touchés, 58 695 séances tenues ;
- **Journées de démonstrations** : 52 695 personnes touchées, 2 661 séances tenues ;
- **Journées techniques et scientifiques** : 14 500 cadres et 131 553 agriculteurs touchés, 1 339 séances
- Production et la diffusion de supports : 93 auxiliaires écrits, 1800 auxiliaires audiovisuels et 4136 émissions radiophoniques. 53 séances d'émulation

Depuis le lancement du PRCHAT, différentes actions ont été entreprises :

- La mise en place d'une structure nationale, assure la coordination de la Recherche agronomique et forestière et de l'assistance technique (CCRAFAT) dans l'optique de régionaliser la responsabilité de programmer, suivre et évaluer le renforcement des capacités des acteurs. Elle est aussi relayée dans ce cadre par des entités régionales.
- La réhabilitation du Bureau national d'études de développement rural (BNEDER) avec la constitution d'un réseau national de services d'appui technique par le conventionnement de 250 bureaux d'études et de conseils agricoles privés sont en cours.
- La modernisation de l'Institut national de vulgarisation agricole (INVA) et la réhabilitation de son rôle dans les activités de communication, d'information et de promotion de l'appui-conseil.

En parallèle, les modalités de diagnostic des besoins de formation et de renforcement des capacités, dans différents domaines, sont en cours d'élaboration, tandis que les efforts de formation se sont accrues ces dernières années. Elles ont touché plus de 50.000 personnes de tous niveaux, sous des formes diversifiées (séminaires, journées techniques, ateliers...), mais une plus large couverture devra être assurée dans les prochaines années car les défis à relever sont nombreux. Les domaines couverts sont notamment :



- L'enrichissement des thèmes de renforcement des capacités, notamment en gestion d'entreprise, en gestion publique et participative,
- la diversification et l'adaptation des produits de renforcement des capacités
- l'appui à la formation continue en milieu de travail, et la mise à jour des curricula des formations diplômantes,
- l'établissement de partenariats pour renforcer les capacités des fournisseurs d'appuis techniques, et
- l'amélioration de l'usage et de la coordination de l'assistance technique internationale.

## Une croissance économique internalisée, soutenue et durable : premiers résultats

Depuis l'amorce du règlement de la question du foncier agricole, le secteur privé est dorénavant considéré comme le principal moteur de la croissance du secteur agricole et rural, l'Etat, quant à lui se concentrant désormais sur son rôle de réglementation, de régulation, de contrôle et d'appuis multiformes au secteur agricole. La politique de renouveau agricole et rural a développé différents mécanismes spécialement destinés au secteur privé pour investir et développer ses activités. L'analyse des résultats est faite à différentes échelles : l'exploitant agricole, la filière et le territoire.

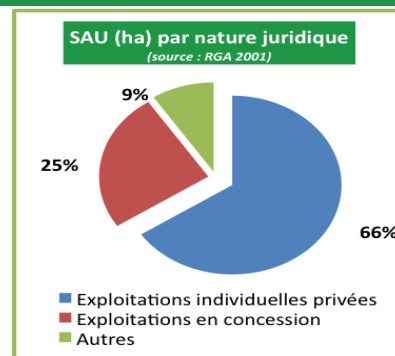
Une croissance économique :

- Internalisée : construite et valorisant les ressources et productions nationales, appropriée / maîtrisée par les opérateurs locaux, régionaux et nationaux,
- Soutenue : en progression en termes de production et compétitivité, pour moins de précarité des systèmes, et
- Durable : assurant la sauvegarde des potentialités productives de ses ressources naturelles.

### La croissance économique à travers l'exploitant agricole

En 1996, le statut d'agriculteur a été promulgué ainsi que les conditions et les modalités de reconnaissance du métier d'agriculteur. Les Chambres d'agriculture de wilaya sont chargées de la mise à jour du registre des agriculteurs.

Au 31 décembre 2011, environ 900.000 agriculteurs étaient reconnus comme étant en activité. Cette reconnaissance annuelle du statut d'agriculteur donne accès aux divers soutiens publics (financiers et techniques), au crédit pour les investissements, de même qu'à la sécurisation foncière depuis l'entrée en activité de l'ONTA en août 2010.



L'Agriculture, l'exploitation agricole et l'exploitant agricole en Algérie.

Au sens de la loi d'orientation agricole, sont de nature agricole, toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités qui se déroulent dans le prolongement de l'acte de production et notamment le stockage, le conditionnement, la transformation et la commercialisation des produits végétaux ou animaux lorsque ces produits sont issus exclusivement de l'exploitation.

L'exploitation agricole est une unité de production constituée de biens meubles et immeubles, de l'ensemble des cheptels, volailles, cultures et vergers, des investissements réalisés ainsi que des valeurs incorporelles y compris les usages locaux. Est réputé exploitant agricole toute personne physique ou morale qui exerce une activité agricole telle que définie ci-dessus, et qui participe à la conduite de l'exploitation, bénéficie des résultats et supporte les pertes qui pourraient en résulter.

Source : La loi n° 08-16 du 3 août 2008 portant orientation agricole



## Un mode de gestion des terres agricoles très majoritairement privé

Contrairement aux idées reçues, l'exploitation des terres agricoles relève d'un mode de gestion et de décision très majoritairement privé. Plusieurs statuts juridiques individuels ou collectifs permettent d'exercer le métier d'agriculteur : l'APFA, la concession, hors sol, la société civile ou familiale, la SARL, la coopérative, le groupement, etc. Depuis l'entrée en opération de l'ONTA, la possibilité de création de nouvelles exploitations sur les terres du domaine privé de l'État, selon le mode de la concession renouvelable sur 40 ans, a permis de lancer en peu de temps une dynamique nouvelle d'investissement portée par les jeunes pour la remise en exploitation de terres au repos.

### Les exploitations sont majoritairement de petite taille, une opportunité de diversification de la production

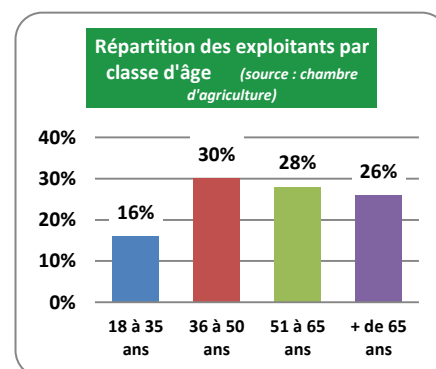
Catégories	% exploitants	% SAU occupée
Petites : 0,1 ha et 10 ha	70	25
Moyennes : entre 10 et 50 ha	22,6	52
Grandes : plus de 50 ha	1,9	23
Hors sol	5,5	0

Source : RGA 2001

La majorité des exploitations sont de petite taille, moins de 10 ha. Dans la catégorie des grandes exploitations, seulement 2 % exercent leur activité dans une exploitation de plus de 50 ha. La petite taille des exploitations est un argument souvent avancé comme une contrainte pour expliquer la faible rentabilité de l'exploitation agricole. Or la mise en place du fonds d'appui aux éleveurs et petits exploitants agricoles offre l'opportunité de soutenir le développement d'un ensemble varié de produits agricoles (apiculture, aviculture,...) à forte valeur ajoutée et avec une demande sur le marché, pouvant attirer des jeunes, hommes ou femmes, à rejoindre le métier d'exploitant agricole.

### L'âge : une stratégie de promotion des investissements ciblant les jeunes

La répartition des exploitants par classe d'âge, avec plus de 50% des exploitants ayant plus de 50 ans, est un signe inquiétant du fait que les investissements sont généralement entrepris par les jeunes. Une stratégie ciblant les jeunes, et l'établissement de partenariat avec les plus âgés, peut accélérer la montée des investissements.



### L'exploitant agricole et sa production vus sous l'angle de l'occupation des sols : créateur de richesse et gestionnaire des ressources naturelles

La superficie agricole utile (SAU) est l'indicateur généralement utilisé pour décrire le potentiel de production des exploitants. Cette superficie est actuellement de 8,5 millions d'hectares. Or, avec la prise en compte de l'espace rural, la superficie totale potentiellement utilisable par les exploitants, est beaucoup plus importante. Le tableau en annexe indique la répartition des terres et les ancrages des principales filières selon les catégories suivantes :

- Les terres labourables pour des cultures herbacées et les terres au repos ;
- Les terres sous cultures permanentes (arboriculture, prairies naturelles) ;
- Les pacages et parcours ;
- Les terres alfatières ;
- Les terres forestières.

La diversité des types d'exploitations agricoles s'accroît encore lorsque les zones naturelles sont prises en compte (montages, steppes, plaines et littoral, Sahara et oasis). Cette diversité est un atout important car elle recèle à la fois un vaste savoir traditionnel dans la mise en valeur des ressources naturelles, un potentiel de développement des productions et de diversification des filières.



A titre indicatif, les filières ont été associées au mode d'occupation de l'espace dans le tableau cité en annexe et le nouvel éclairage qui en ressort montre le formidable potentiel que recèle l'espace rural pour la croissance économique, pour la création d'emploi durable, dans la production et dans les activités en amont et en aval, et l'intégration intersectorielle ainsi que l'intégration économique.

La « déglobalisation » des données de production par zone naturelle qui découle de la prise en compte de la diversité, permet de mettre en évidence les nouvelles zones de production agricole pouvant contribuer au développement économique de ces régions. Ainsi, selon le tableau des indicateurs de production par zones naturelles, la part de la valeur de la production agricole en 2011 a été de 18 % pour les zones de montagne, 23% pour les hauts plateaux, 44 % pour la plaine et le littoral et 16% pour le Sahara et les oasis.

Enfin, les changements intervenus dans l'occupation des sols au cours de la dernière décennie (2000-2010) permettent de mettre en exergue les efforts accomplis par les agriculteurs pour valoriser au mieux leurs exploitations et s'adapter aux tendances lourdes du marché. On note ainsi :



- une diminution des terres au repos de 11 % ;
- une augmentation des plantations arboricoles de 82% ;
- une diminution des prairies naturelles de 30% ;
- une diminution des terres alfatières de 14% ;
- un accroissement des surfaces sous irrigation de 99%.

#### *La diversité des soutiens aux exploitants*

La nomenclature des différents types de soutien reflète une grande diversité des investissements encouragés par le MADR au niveau de l'exploitation. Ces principaux investissements portent sur des éléments de base favorables à une croissance durable de la production agricole :

- l'accès et l'utilisation de semences, de plants, de géniteurs
- la rationalisation de l'utilisation de l'eau d'irrigation
- l'équipement spécialisé et la mécanisation
- l'accès au crédit de campagne
- la création et l'extension d'exploitations par la concession de terres du domaine privé de l'État et la garantie foncière,
- la sécurisation de l'achat de la production, grâce au crédit aux opérateurs intégrateurs.

Tous ces investissements ne se font pas en même temps et sur les mêmes exploitations. Le taux de couverture est encore très faible pour chacun. Mais les principes sont établis, les mécanismes susceptibles d'accroître le volume d'investissement sont en place. Les revenus tirés de l'exploitation agricole ne font malheureusement pas encore l'objet d'un suivi systématique. Cette situation va certainement encore changer avec le recours croissant au crédit.



#### **(i) Les semences**

Les semences livrées aux producteurs par le réseau CCLS pour la campagne 2011-2012 s'élève à 1,662 millions de quintaux contre 1,446 millions de quintaux de la campagne précédente, soit un taux de couverture en semences réglementaires de 47,7%. Par ailleurs, la production de semences de pomme de terre certifiée pour les besoins des programmes de production de pomme de terre de consommation a atteint 272.215 tonnes en 2011 contre les 236.468 tonnes en 2010 et 217.534 tonnes en 2009.

#### **(ii) La mécanisation**

A la faveur des dernières mesures incitatives visant à la fois à relancer l'industrie du machinisme agricole en Algérie et à développer la mécanisation dans les systèmes agricoles, un programme d'accompagnement en direction des agriculteurs et des coopératives (unités de motoculture) a été lancé en 2009 (leasing BADR et paiement cash). A la fin du mois de septembre 2011, les livraisons cumulées ont atteint plus de 7.829 nouveaux tracteurs (représentant 11% du parc tracteurs national) 1.252 moissonneuses batteuses (représentant 15,6 % du parc MB national).

#### **iii) L'économie de l'eau**

Le programme de l'économie de l'eau s'articule sur la promotion des systèmes d'irrigation économiseurs d'eau comme un facteur dans la modernisation de l'agriculture et de l'amélioration de l'utilisation de l'eau agricole. Ceci s'est traduit par une augmentation sensible de la sole irriguée équipée de 359 163 ha en 2009 à 449 224 ha en 2011, soit un accroissement de 90 061 ha.

L'objectif de la sole irriguée à horizon 2014 est de 1,6 millions d'ha. Pour l'année 2009, la superficie irriguée était de 936 862 ha, elle a atteint en 2011, une superficie irriguée de 1 004 530 ha, soit un accroissement de 67 668 ha.

#### **(iv) Les engrais**

Pour la campagne 2010/2011, le volume d'engrais distribué tous types confondus a atteint plus de 257.516 tonnes contre 238.976 tonnes pour 2009/2010 et 172.824 tonnes en 2008/2009. C'est ainsi que le niveau de fertilisation de la céréaliculture a augmenté concernant une superficie qui est passée de 130.000 ha en 2008/2009, à 404.000 ha en 2009/2010, et à 543.779 ha en 2010/2011 pour les engrais de fond et de 382.000 ha en 2008/2009, 428.000 ha 2009/2010 à 606.247 ha en 2010/2011 pour les engrais de couverture.

#### **(v) Le patrimoine bovin**

Pour les importations de génisses, en 2007 et 2008, seules respectivement 2357 et 1214 génisses ont été importées alors qu'en 2009, année de lancement du programme lait, 15.000 génisses ont été introduites. Cet engouement va en grandissant puisque les opérations ont atteint 26.600 génisses pour l'année 2011, soit au total plus de 67.000 génisses depuis 2009.

### **La croissance économique à travers des filières modernisées, intégrant les acteurs**

L'approche filière a été réaffirmée en 2009 pour recentrer les nombreuses actions de soutien à l'investissement et intégrer les acteurs autour de l'instauration de valeur ajoutée tout le long d'une chaîne, de la production à la consommation. L'objectif visé par cette approche est de favoriser la croissance économique des acteurs des filières et du secteur en général, ainsi que la compétitivité des territoires.

Cette approche est innovante pour l'administration du secteur agricole longtemps circonscrite à la production primaire (les filières sont encore généralement désignées d'après la production agricole qu'elles couvrent, plutôt que d'après le produit de consommation finale). L'apprentissage à l'approche filière se fait rapidement et le chiffre de 10 filières stratégiques initialement identifiées au lancement de la politique est passé aujourd'hui à 17 filières qui font actuellement l'objet d'un suivi par les statistiques agricoles. D'autres filières seraient aussi intéressantes à suivre, de manière intersectorielle (Voir à titre indicatif, les filières identifiées dans le tableau annexe. Répartition des terres et ancrage des filières).

Pas moins de 23.555 PME sont recensées dans l'agro-alimentaire, lesquelles PME génèrent plus de 140.000 emplois et 33% de la valeur ajoutée de notre industrie.

Une carte des trois premières wilayas productrices par filière permet de localiser les différentes zones de production des filières. Les informations plus détaillées donnent aussi les communes phares par filière. Ceci devrait intéresser les conseils interprofessionnels et les services d'appui techniques pour comprendre et favoriser le partage des savoirs au bénéfice de toute la filière.

Parallèlement, la structuration des filières se développe. Le Conseil interprofessionnel est l'organisme chargé d'animer le développement de la filière et de promouvoir l'implication du secteur privé (7 filières disposent actuellement d'un conseil interprofessionnel). Malgré cela, les acteurs sont encore peu intégrés dans les filières tandis que l'administration doit aussi pouvoir de son côté réévaluer le rôle qu'elle peut jouer pour aider les filières. Les instruments dont elle dispose sont la veille stratégique, les études, le contrôle, la normalisation et le soutien au renforcement des capacités.



Les pôles agro-alimentaires intégrés (PAI) sont aussi une forme d'organisation interprofessionnelle en cours de construction, pour ancrer les filières dans une approche territoriale de proximité dans le but de modernisation et de mise à niveau des filières. Il reste cependant à préciser, avec les structures interprofessionnelles concernées, le modèle, les mécanismes, les procédures et les différentes normes de partenariat, de concertation, de gestion, de protection sanitaire et de marketing.

#### *Les soutiens aux opérateurs des filières*

Différents instruments de soutien aux filières ont été développés avec :

- le soutien aux investissements dans la création d'infrastructures,
- le soutien pour l'accès aux équipements spécialisés,
- les primes à la valorisation des produits,
- l'accès à des crédits diversifiés de moyen et long terme, pour les équipements, comme pour la collecte du lait par exemple en des opérateurs appelés « intégrateurs » car permettant d'intégrer indirectement des exploitants dans la modernisation de la production.

Les premiers résultats de cette approche filière sont marqués par l'atteinte de nouveaux paliers de production pour le lait, le blé dur, la pomme de terre et la tomate industrielle notamment, confirmé par les statistiques suivies par ces filières (valeur brute, superficies en cultures) comme détaillées en annexe de ce rapport.

L'analyse de ces données souligne une croissance notable survenue dans les grandes productions nationales, « déglobalisées » par filière : céréales, fourrages, maraîchage, légumes secs, pommes de terre, tomates industrielles, viandes rouges, viandes blanches. C'est ce qui explique le taux de croissance de la production agricole, ces 10 dernières années, de 7,3% par an, par rapport au 3,2% de la décennie précédente.

Les systèmes d'information des filières sont à bâtir pour pouvoir compléter les données des filières et ainsi renforcer les capacités des Conseils interprofessionnels à gérer et piloter le développement de leur filière. Les données de base portent sur le profil des membres, valeurs ajoutées par chacun des segments des filières (exploitants agricoles, fournisseurs d'intrants, entreprises de transformation, entreprises de logistique et mise en marché), création d'emploi.

#### **Evolution de la production des principales filières :**

- Filière Céréales : (2009) 61.2 Millions Qx, (2010) 45.6 Millions Qx, (2011) 42.5 Millions Qx. [Moyenne 2000-2008 = 29.7 millions de quintaux]
- Filière Lait : concernant la production (2009) 2.39 Milliards de litres, (2010) 2.7 Milliards de litres, (2011), 2.93 Milliards de litres. [Moyenne 2000-2008 = 2 Milliards de litres]  
Concernant la collecte de lait (2009) 300,5 Millions de litres, (2010) 393,3 Millions de litres, (2011), 572 Millions de litres. [Moyenne 2003-2008 = 173,2 Millions de litres]
- Filière Pomme de terre : (2009) 26.8 Millions Qx , (2010) 33 Millions Qx , (2011) 38.6 Millions QX . [Moyenne 2000-2008 = 17 millions de quintaux].
- Filière Agrumes : (2009) 8.44 Millions Qx , (2010) 7.88 Millions Qx , (2011) 11.1 Millions QX. [Moyenne 2000-2008 = 5,8 millions de quintaux].
- Filière Dattes : (2009) 6.01 Millions Qx, (2010) 6.45 Millions Qx, (2011) 7.24 Millions QX. [Moyenne 2000-2008 = 4.720.000 millions de quintaux].
- Filière Oléicole : (2009) 4.75 Millions Qx , (2010) 3.11 Millions Qx , (2011) 6.1 Millions QX. [Moyenne 2000-2008 = 2,5 millions de quintaux].
- Filière Viandes rouges : (2009) 3.46 Millions Qx , (2010) 3.82 Millions Qx, (2011) 4.2 Millions QX. [Moyenne 2000-2008 = 2,6 millions de quintaux].
- Filière Viandes blanches : (2009) 2.09 Millions Qx, (2010) 2.82 Millions Qx, (2011) 3.36 Millions QX. [Moyenne 2000-2008 = 1,95 millions de quintaux].



## La croissance économique à travers la valorisation des territoires ruraux et la gestion durable des ressources naturelles

Le territoire rural constitue la troisième échelle d'analyse de la croissance économique internalisée, soutenue et durable, après la production et le marché, dont la filière est la représentation organisée. Les principaux acteurs concernés par les opérations réalisées à l'échelle du territoire sont :

- Les associations et organisations de base, et les ménages qui en sont membres ou bénéficiaires des services de l'association
- Les communes, élus et services déconcentrés de l'État
- Les entreprises privées et publiques présentes dans la zone
- Les cellules d'animation rurales communales (CARC).

Tous les instruments de soutien au renouveau rural ont été développés au cours des années 2000 :

- Les projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI),
- Le soutien de l'État aux communes pour prendre en charge la gestion des ressources naturelles de leur territoire,
- Le système d'informations sur les communes rurales (SNADDR),
- Une stratégie de développement rural et un programme de développement rural qui a précisé les principes, rôles, procédures, instruments pour agir à l'échelle du territoire.
- Et depuis 2011, des réflexions sur le développement des zones naturelles (Montagne, Steppes et hauts plateaux, Oasis et Sahara, Plaine et Littoral) ont conduit à un cadre de programmation par zone.

### *Les projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) : une approche porteuse*

De par leur ampleur, les réalisations des PPDRI en chiffres globaux impressionnent et interpellent à la fois. Depuis le lancement de la politique de renouveau agricole et rural en 2009, 6 059 projets (source; Bilan MADR 2011), ont été formulés, parmi ceux-ci, 4 165 PPDRI ont été lancés, dans 1 241 communes. La DGF, avec son mode d'organisation déployé sur l'ensemble du territoire, a réussi en peu de temps à assurer une large couverture.

Pour la période 2009-2014, 12.148 PPDRI sont programmés, dont 6 059 pour la période 2009-2011. L'état de mise en œuvre pour 2009-2011 fait ressortir :

- 6 059 PPDRI approuvés dont 4165 lancés ;
- 1 241 communes concernées ;
- 5 187 localités rurales ;
- 3 649 456 ruraux, la plupart dans des zones isolées et enclavées ;
- L'emploi généré : 133 880 ;
- Ménages ruraux touchés : 681.200.

Le taux de réalisation des engagements des PPDRI se situe aux environs de 30%. Ce taux paraît relativement faible pour des petits projets de proximité. Il s'explique par les procédures de mise en œuvre qu'il a fallu construire au fur et à mesure, et qui se devait de respecter les principes de compétitivité et de transparence. Avec l'expérience, la mise en œuvre des PPDRI doit trouver sa vitesse de croisière.

Ces petits projets ont pour objectif de développer la capacité de prise en charge du développement par les organisations de base et la croissance économique à travers le développement d'activités économiques de proximité. Ainsi les données suivies portent sur le nombre d'entités administratives, d'organisations de base, de populations concernées, de ménages bénéficiaires et d'emplois créés.



A l'échelle globale du pays ces chiffres sont importants. Lorsqu'ils sont ramenés au niveau d'un village rural, le nombre apparaît encore peu significatif s'il n'est pas analysé par rapport à ce qui se fait dans cet espace, et par rapport à la dynamique de prise en charge du développement qu'il impulse.

Il est prévu dans le cadre du plan quinquennal, de toucher d'ici fin 2014, une part essentielle des ménages vivant dans les localités rurales. Cet objectif est possible à atteindre grâce aux contributions des autres secteurs (électrification, assainissement, gaz de ville, ...) et à celles des collectivités locales.

Toutes ces contributions sont suivies, mais leur impact n'ont encore suffisamment mis en lumière, dans le cadre des évaluations périodiques du programme du renouveau. Les données présentées ici ne portent que sur la contribution du MADR. Un tableau en annexe illustre pour deux communes, les nombreuses activités entreprises.

La diversité des actions, la dynamique qu'elles introduisent en zone rurale, l'effet d'entraînement qu'elles peuvent avoir sur d'autres activités et sur l'épanouissement des populations, sont autant d'apports positifs des PPDRI et indiquent l'appréciation de l'impact de ces petits projets.

L'idée de regrouper les activités sous un thème fédérateur est utile pour initier un suivi-évaluation participatif conduit avec les parties prenantes sur leur niveau de satisfaction par rapport aux changements induits (ou attendus). Les thèmes fédérateurs qui réunissent les populations dans un même projet sont les suivants :

- Modernisation des villages et des k'sours
- Diversification des activités économiques
- Protection des ressources naturelles
- Réhabilitation du patrimoine matériel et immatériel.

Pour la mise en œuvre de cette mesure, les 4 thèmes fédérateurs sont développés (période 2009-2011) :

	<b>Modernisation des villages et ksours (période 2009-2011)</b>	<b>Diversification des activités économiques</b>	<b>Protection des ressources naturelles</b>	<b>Réhabilitation patrimoines matériels et immatériels</b>	<b>Total</b>
<b>Formulés</b>	<b>13%</b>	<b>29%</b>	<b>51%</b>	<b>7%</b>	<b>100%</b>
<b>Approuvés</b>	<b>11%</b>	<b>32%</b>	<b>53%</b>	<b>4%</b>	<b>100%</b>
<b>Lancés</b>	<b>12%</b>	<b>31%</b>	<b>53%</b>	<b>4%</b>	<b>100%</b>

Enfin, tout comme pour les exploitants et les filières, il n'existe pas encore de données complètes permettant de suivre les revenus induits par les projets et d'accompagner les porteurs de projets dans la gestion durable de leur activité. Ceci indique la nécessité de renforcer à court terme les capacités d'analyse de la croissance économique à l'échelle locale.





## *La gestion des ressources naturelles : un rôle de protection à l'échelle communale ou intercommunale*

Ces activités conduites traditionnellement par la DGF, le Haut Commissariat au Développement de la Steppe (HCDS), le Commissariat au Développement de l'Agriculture dans les Zones Sahariennes (CDARS) et l'Entreprises Algérienne de génie rural (EAGR) sont soutenues par l'État, sur fonds publics, dans une trentaine de Wilayas et environ 700 communes. Les informations recueillies portent principalement sur les réalisations physiques ne permettant pas encore de mettre en lumière les impacts, sur l'état des ressources naturelles et sur la prise en charge durable des investissements réalisés.

Ce nouvel éclairage apporté par l'analyse à l'échelle de l'exploitant, de la filière ou des territoires ruraux ouvre des pistes pour largement dynamiser le secteur agricole, valoriser le potentiel des ressources naturelles et humaines des espaces ruraux, intégrer les petites exploitations dans la politique de renouveau et consolider la croissance économique.

## **Un renouvellement et une efficacité accrue des outils et instruments de gestion publique : premiers résultats**

Cette partie de l'analyse porte sur le troisième et dernier grand domaine de changements induits par la politique de renouveau agricole et rural. Ce domaine relève spécifiquement de l'administration et l'analyse de l'efficacité des outils et instruments de gestion publique se mesure généralement par les délais et par la qualité du service fourni, tel que perçus par les usagers. Elles ont guidé la réflexion conduite dans cette partie, bien qu'aucune donnée chiffrée ne soit encore disponible.

- Un cadre juridique évolutif et adapté aux changements introduits
- Des outils financiers et des procédures efficaces de soutien
- La régulation économique des productions agricoles
- La protection et le contrôle

### **Un cadre juridique évolutif et adapté aux changements introduits**

L'amorce du règlement de la question du foncier agricole est certainement une des réalisations remarquables depuis le lancement de la politique de Renouveau. La Loi d'Orientation Agricole n° 08-16 du 3 août 2008, a consacré la concession comme mode exclusif d'exploitation des terres du domaine privé de l'Etat et la Loi n° 10-03 du 15 août 2010, a fixé les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat.

L'accès aux terres du domaine privé de l'Etat a été également facilité pour encourager la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage. Des incitations pour le renforcement, la modernisation et la création d'exploitations sur les terres de propriétaires privés ont de même été introduites depuis février 2011.

D'autres mesures prises en juin 2011, ont contribué à améliorer l'accès à la propriété foncière agricole dans les zones sahariennes (APFA) et à régulariser des situations pendantes en matière foncière. On peut aussi citer la codification des procédures de partenariat relatives aux fermes pilotes (mars 2011), ainsi que la préservation et la valorisation des terres forestières relevant du domaine public de l'Etat.

Aussi, le nouveau dispositif législatif et réglementaire a amélioré la visibilité nécessaire à toute programmation d'investissement – individuelle ou collective, publique ou privée – et a libéré de manière durable les initiatives d'investissement de la production.



Ces mesures ont été complétées par l'opérationnalisation de l'Office National des Terres Agricoles (ONTA), instrument privilégié de l'Etat. Un suivi hebdomadaire de l'évolution de la situation foncière des terres est réalisé et accessible. A la date du 21 mars 2012 et depuis la mise en œuvre des dispositions de la loi 10-03 du 15 août 2010, plus de 195.000 dossiers ont été déposés auprès des services de l'ONTA sur les 220.000 exploitations concernées par la transformation du droit de jouissance perpétuelle en concession de ces terres. Tout ceci a été réalisé en 2 années.

#### **Un cadre législatif et réglementaire plus adapté aux exigences du nouveau contexte :**

En application de la loi n°08-16 du 3 août 2008 portant orientation agricole, il a été procédé à l'élaboration, la promulgation et la mise en place des textes d'application consacrant la concession comme mode d'exploitation des terres du domaine privé de l'Etat à travers :

- la loi n° 10-03 du 15 août 2010 fixant les conditions et les modalités d'exploitations des terres agricoles du domaine privé de l'état ;
- Le décret exécutif n° 10-326 du 23 décembre 2010 fixant les modalités de mise en œuvre du droit de concession pour l'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat ;
- Mise en place du fichier des exploitations agricoles qui sera actualisé au fur et à mesure de la délivrance des nouveaux actes de concession.
- Mise en place de l'Office National des Terres Agricoles, à travers l'élaboration des instruments réglementaires et la mise en place de ses structures au niveau central, régional et de wilaya ;
- Décret exécutif n° 11-06 du 10 janvier 2011 précisant les modalités d'exploitation des terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat et affectées ou rattachées à des organismes et établissements publics.
- L'arrêté du 29 mars 2011 portant approbation du cahier des charges fixant les modalités de concession aux organismes publics de terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat ;
- Promulgation de la Circulaire Interministérielle n° 191 du 29 mars 2011 relative à la distraction des terres agricoles pour la réalisation d'équipements publics. Cette circulaire met en place un dispositif régissant la distraction de terres agricoles pour servir d'assiettes foncières à l'implantation de divers équipements publics d'intérêt général.
- Promulgation de la circulaire interministérielle n°108 du 23 février 2011 relative à la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage ;
- Transmission aux Walis de la note n° 246 du 24 mars 2011 relative à la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage.
  - Pour les exploitations privées : 1 889 dossiers ont été réceptionnés par les services locaux de l'ONTA, concernant 22 960 hectares, et dont 1 063 ont été sanctionnés par des attestations de validation des projets qui feront l'objet de soutien financier de l'Etat après signature des cahiers des charges ;
  - Pour les terres privées de l'Etat : 954 périmètres ont été identifiés totalisant une superficie de 453 651 hectares, qui feront l'objet, après validation par des études, d'affectation au profit de 22 390 concessionnaires. A noter, dans ce cadre, que 172 cahiers des charges ont été signés.
- Promulgation de la circulaire interministérielle n°402 du 06 juin 2011, relative à l'accession à la propriété foncière agricole (APFA) -Sécurisation foncière des exploitants-. Cette circulaire est intervenue dans le but de rattraper les retards enregistrés pour la finalisation des procédures de délivrance des actes aux exploitants bénéficiaires du dispositif de l'APFA et d'assainir la situation.

#### **Des outils financiers et des procédures efficaces de soutien**

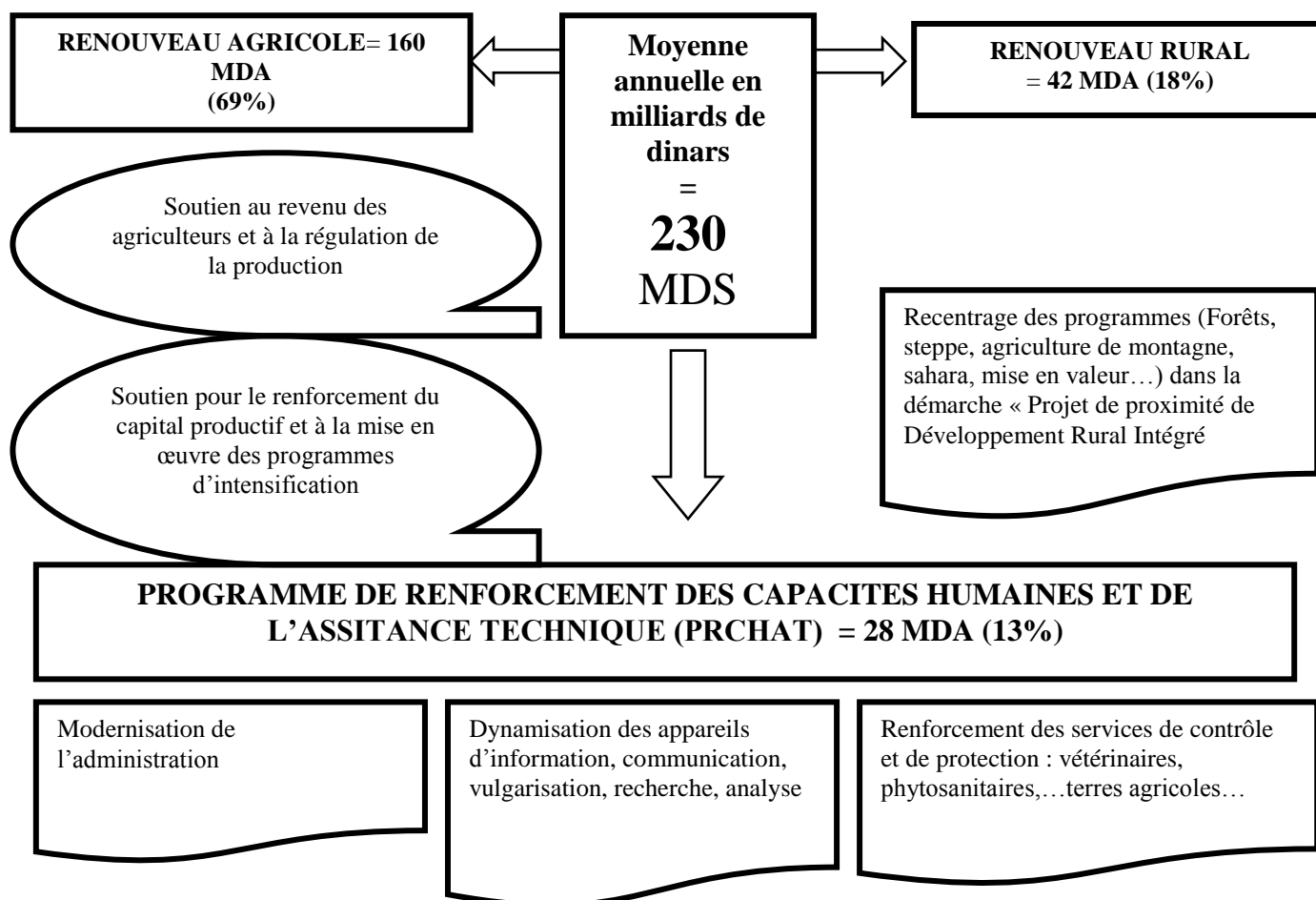
L'importance stratégique du secteur agricole et rural pour le Gouvernement s'apprécie à la lecture du budget alloué au MADR. Les ressources publiques sont passées de 52 milliards de dinars en 2000 à 284 milliards en 2011.

La part la plus importante du budget est destinée au soutien des prix à la consommation. Cette mesure de régulation, introduite lors de la crise alimentaire mondiale de 2008, est rapidement mobilisable et varie grandement en fonction de la performance de la campagne agricole, des fluctuations des prix des produits importés et de la situation sociale.



Les autres ressources budgétaires reflètent l'importance accordée aux activités, de modernisation de l'administration, au renouveau agricole et au renouveau rural, ainsi que la protection zoo et phytosanitaire. La part relative au renouveau rural apparaît moins importante mais il faut noter qu'elle ne reflète que le soutien apporté par le secteur agricole, sans prendre en compte les contributions des autres départements ministériels en milieu rural ainsi que celles budgétisées par les communes.

### La matrice financière projetée 2010/2014 pour le Renouveau Agricole et Rural (Moyenne annuelle en milliards de dinars)



### La diversité des Fonds de soutiens financiers

Depuis le PNDAR et encore plus depuis 2008, l'appui aux exploitants et opérateurs des filières et aux populations rurales a grandement évolué. Les fonds se sont diversifiés pour répondre aux besoins spécifiques :

- Fonds national de développement des investissements agricoles (FNDIA)
- Fonds national de régulation des produits agricoles (FNRPA)
- Fonds de protection zoo et phytosanitaire (FPZPP)
- Fonds de garantie contre les calamités agricoles (FGCA)
- Fonds de développement rural et de mise en valeur des terres et concessions (FDRMVTC)
- Fonds de lutte contre la désertification et la protection des parcours et steppes (FLDPPS)
- Fonds de soutien aux éleveurs et petits exploitants agricoles (FSAEPEA)



Ces fonds servent à subventionner une partie des investissements réalisés par les opérateurs (souvent de 30 à 50%), à bonifier jusqu'à 100 % les taux d'intérêts sur les crédits, comme primes à l'incitation à la qualité ou à la valorisation des produits, ou enfin comme affectation spéciale pour la régulation des marchés.

L'information financière n'est que la traduction en chiffres de l'activité d'une organisation. Sa lisibilité contribue à orienter le décideur dans les choix qui s'opèrent à lui dans la conduite de son activité.

Avec le renforcement des capacités prévus pour le Suivi & Evaluation et les systèmes d'information, l'occasion sera donnée de simplifier et clarifier les nomenclatures de manière à donner une plus grande lisibilité à l'utilisation effective des fonds publics.

### Un guichet unique pour l'accès aux ressources financières

L'opérateur peut accéder aux différents fonds à travers un guichet unique mis sur pied en partenariat avec la BADR. Le projet d'investissement est étudié à ce niveau et l'opérateur est orienté vers le type de crédit et le type de soutien public adéquat. La BADR a ainsi développé de nombreux produits financiers de crédit :



- Crédit R'FIG, crédit de campagne
- Crédit ETTAHADI, pour l'équipement
- Crédit Fédératif, une variante du crédit ETTAHADI,
- Crédit Fournisseur
- Crédit LEASING, destiné aux équipements en machines agricoles et d'irrigation
- Crédit immobilier rural

Une telle politique a nécessité une réorientation des missions de la BADR, qui se consacre de plus en plus à l'agriculture, au développement rural et à l'agroalimentaire. De plus, un fonds de garantie a été mis sur pied au niveau de la Caisse de garantie des crédits (CGCI) pour accompagner les prêts dans le secteur.

Le niveau actuel d'investissement dans le secteur agricole et rural peut être estimé à partir des niveaux de crédit et de soutien aux opérateurs. Cependant, il faut ajouter à ce niveau d'investissement :

- L'assainissement financier qui a concerné tous les programmes lancés par le secteur à partir de l'année 2000 et l'identification des contentieux en cours de traitement,
- l'effacement des dettes bancaires des agriculteurs évaluées à 41 milliards de dinars (2009),
- la part, importante, d'investissements faits sur fonds propres.

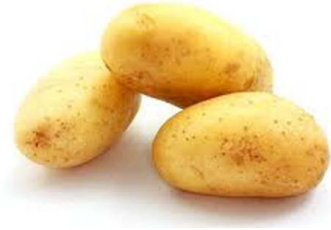
La marge de progrès demeure encore grande, avec le nombre potentiel d'acteurs du secteur agricole pouvant s'investir et prétendre à un soutien de l'État et à un crédit. Tout en sachant qu'avec l'instauration d'une pratique du crédit, le risque relatif au taux de remboursement est à considérer et le dispositif devrait porter une attention particulière à cette question.

### La régulation des produits agricoles

La régulation est une des grandes avancées qui ont marqué ces dernières années le secteur agricole. Réhabilitée en 2008, la régulation est devenue aujourd'hui, l'une des missions essentielles du secteur. L'objectif recherché par la mise en place d'un système de régulation est, d'une part, de préserver les revenus des agriculteurs et de les mettre dans une situation d'investissement sécurisé et d'autre part, de rechercher la stabilisation des prix des principaux produits agricoles et, par conséquent, de préserver le pouvoir d'achat des consommateurs. Cet objectif est d'autant plus important que des acteurs non professionnels ont, sur une période de près de 20 ans, développé des comportements de type conjoncturel obéissant à une logique de gain rapide et ignorant les intérêts aussi bien des agriculteurs et éleveurs que ceux des consommateurs.

D'après la loi d'orientation agricole, les interventions au titre de la régulation des produits agricoles, sont opérées notamment par :

- des mesures d'incitation à la collecte, au stockage et aux infrastructures de stockage, à la manutention et au transport ;
- des mesures de soutien aux organisations professionnelles et interprofessionnelles agricoles ;
- des mesures tarifaires, le cas échéant, dans le cadre de la législation en vigueur.



La mise en place du système de régulation a nécessité la révision des dispositifs de soutien, la mise en place des instruments et des infrastructures permettant de garantir le stock de sécurité pour assurer l'approvisionnement régulier des marchés. Des partenariats de type public-privé ont été développés à différents échelons des filières, pour intégrer le maximum d'acteurs à ces dispositifs.

De nouvelles capacités d'observation des filières et la mise en cohérence d'un faisceau de mesures de différentes natures sont en construction.

Ces soutiens à la régulation se veulent structurants pour renforcer la production, la filière et ne pas se substituer de manière pérenne aux opérateurs privés. Ils devraient être pris en compte dans l'établissement des différents états financiers des opérateurs bénéficiaires, de manière à maintenir la visibilité et la transparence sur le niveau de soutien actuel et sur son évolution future.

### La protection et le contrôle

Dans le secteur agricole, il est généralement entendu par protection, la protection zoo sanitaire et phytosanitaire ainsi que la salubrité des produits agricoles. La loi d'orientation agricole de 2008 étend désormais la protection en vue de garantir la pérennité et la préservation des autres dimensions suivantes:

- les exploitations agricoles,
- les spécificités agricoles locales,
- le patrimoine foncier,
- les ressources génétiques animales et végétales,
- les revenus des agriculteurs et le pouvoir d'achat des consommateurs notamment des produits agricoles de base,
- les régions soumises aux menaces de dégradation, notamment les zones de montagnes, les zones de steppes et zones pastorales,
- les ressources en eau
- la protection des exploitants agricoles en situation de calamités naturelles, par solidarité nationale.

Les mesures préconisées sont à la fois structurelles (organismes de protection) et instrumentales, avec le renforcement des systèmes de traçabilité et la responsabilisation des acteurs. L'obligation par exemple, est faite pour les exploitants agricoles de souscrire des polices d'assurance, lorsqu'ils bénéficient de mesures de soutien de l'État.

Le contrôle demeure un des rôles régaliens de l'État qui soit le plus demandé par les acteurs, pour garantir l'application du cadre juridique mis en place. Les engagements pris à Biskra reconnaissent l'importance à accorder au contrôle. De nombreuses mesures ont été prises pour renforcer ces contrôles : systèmes d'information, bilans réguliers, contrôles internes. L'efficacité du contrôle est appréciée dans sa capacité à détecter les défaillances dans le bon fonctionnement des systèmes et s'assurer de leur correction.

## L'impact de la politique du renouveau sur le renforcement de la sécurité alimentaire et le développement humain : premières indications

### L'impact sur la sécurité alimentaire

Le niveau de sécurité alimentaire en Algérie est généralement apprécié par la production et la disponibilité alimentaire. Les tableaux montrant l'évolution de ces deux indicateurs pour la période 2000 – 2010 sont présentés en annexe.



La valeur de la production agricole totale est passée de près de 500 milliards de dinars en 2001 à 1600 milliards de dinars en 2011. La part relative des importations dans les disponibilités alimentaires totales est restée relativement stable autour de 30 %. L'analyse des données détaillées sur la composition de ces importations (blé dur, blé tendre, orge) montre une nette baisse pour le blé dur et l'orge mais une nette augmentation pour le blé tendre, ce qui confirme les changements observés à la fois dans le profil de la production animale – grande consommatrice de céréales, et du panier alimentaire des ménages. Enfin, il faut aussi souligner que la part des importations alimentaires dans les importations globales est restée inchangée, fluctuant dans une fourchette de 16 à 20 % au cours de la période.

Une analyse de l'évolution du taux de croissance de la production agricole totale montre qu'après une augmentation très faible entre 1962 et 1980, celle-ci a cru en moyenne annuelle d'environ 3% entre 1981 et 1990, de 3,2% entre 1991 et 2000 et de 7,3% entre 2001 et 2011. Cet accroissement met en lumière le dynamisme soutenu dans le secteur agricole. Ainsi que l'indique le tableau de l'annexe 6 les volumes de production de la plupart des produits ont doublé ou triplé (pomme de terre, tomate industrielle, légumes secs, fourrage, etc.). Toutefois cette mesure cache les variations importantes d'une année à l'autre (-7,4% en 2008, + 31,5 % en 2009).

**Taux de croissances enregistrés en volume (2009-2011) :**

- Rappel objectif moyen annuel 2009-2014 : 8,3 %.

- Résultats enregistrés :

- 2009 : 31,5% ;
- 2010 : 8,5% ;
- 2011 : 10,6%.

La disponibilité alimentaire en kg/calories en habitant et par jour est en progression continue.

Calories disponibles TOTAL par habitant					
1963-69	1970-79	1980-89	1990-99	2000-2004	2011
1758	2160	2732	2944	3100	3500

Enfin, il est important de noter aussi la croissance démographique, un facteur souvent mentionné en relation avec la croissance des besoins alimentaires. Le taux d'accroissement naturel a évolué de 3,5 % dans les années 70 – 80 (forte pression démographique) pour descendre à 1,78% en 2006 et reprendre progressivement depuis, pour atteindre 2,03 % aujourd'hui, un taux qui correspond tout juste au renouvellement de la population (2012, ONS).

### L'impact sur le développement humain

Un effort important a été réalisé en 2005 par le MDDR pour construire un indice de développement rural durable (IDRD), regroupant des indices de développement humain et social, de développement de l'économie rurale et de l'environnement. Les principaux paramètres mesurés portent sur :

- L'éducation
- La santé
- Le logement
- L'électrification
- L'eau potable
- L'assainissement
- Le désenclavement (téléphone, NTIC, routes)
- Les services bancaires
- L'emploi en agriculture et hors agriculture
- La valeur ajoutée
- La dégradation des ressources naturelles
- La protection de l'environnement
- L'urbanisation



## **BNEDER**



Une analyse à l'échelle nationale avait alors été réalisée pour montrer une progression régulière pour toutes les grandes régions ; Cependant des déséquilibres étaient constatés entre les dimensions économiques et sociales et entre les communes urbaines et rurales, ce qui avait conduit à la mise en place de la politique de renouveau rural. Depuis, le SNADDR est utilisé comme outil d'orientation et de programmation ; son actualisation régulière s'impose. Le BNEDER en a été chargé.

L'indice de développement humain national est passé de 0,681 en 2009 à 0,699 en 2010 (progression d'un point). Le taux de chômage est passé de 10,2% en 2009 à 10% en 2010.

Le nouvel indice de développement humain ajusté aux inégalités a été de 0,539 en 2009 pour passer à 0,553 en 2010.

Si la mesure de l'impact de la politique de renouveau agricole et rural est utile à l'échelle nationale pour les orientations stratégiques du Gouvernement, elle est tout aussi importante à l'échelle des exploitants agricoles, des ménages, des opérateurs privés, des communes rurales pour leur permettre de décider de poursuivre ou non leur engagement dans les investissements entrepris dans le secteur.

Des indicateurs à la portée de ces acteurs existent et leur utilisation peut s'inscrire dans un système de Suivi & Évaluation participatif et dans le renforcement de leurs capacités de gestion. Par exemple : la mesure de la sécurité alimentaire des ménages de la commune, la mesure du revenu des exploitants, la mesure qualitative de l'évolution des conditions de vie dans la commune, voilà autant d'éléments d'analyse qui entrent dans le processus de décision lorsque vient le temps de décider de pérenniser une action. Il y aura lieu d'intégrer de tels outils dans la démarche participative adoptée pour la gouvernance du secteur.



**Assollement:** la rotation des cultures permet la préservation et l'amélioration de la terre

**Création et entretien des cultures**

**Création et entretien des layons de chasse**

**Reboisement**

**Semis**

**Voteries et ouvrages d'arts**

**Entretien de la forêt**

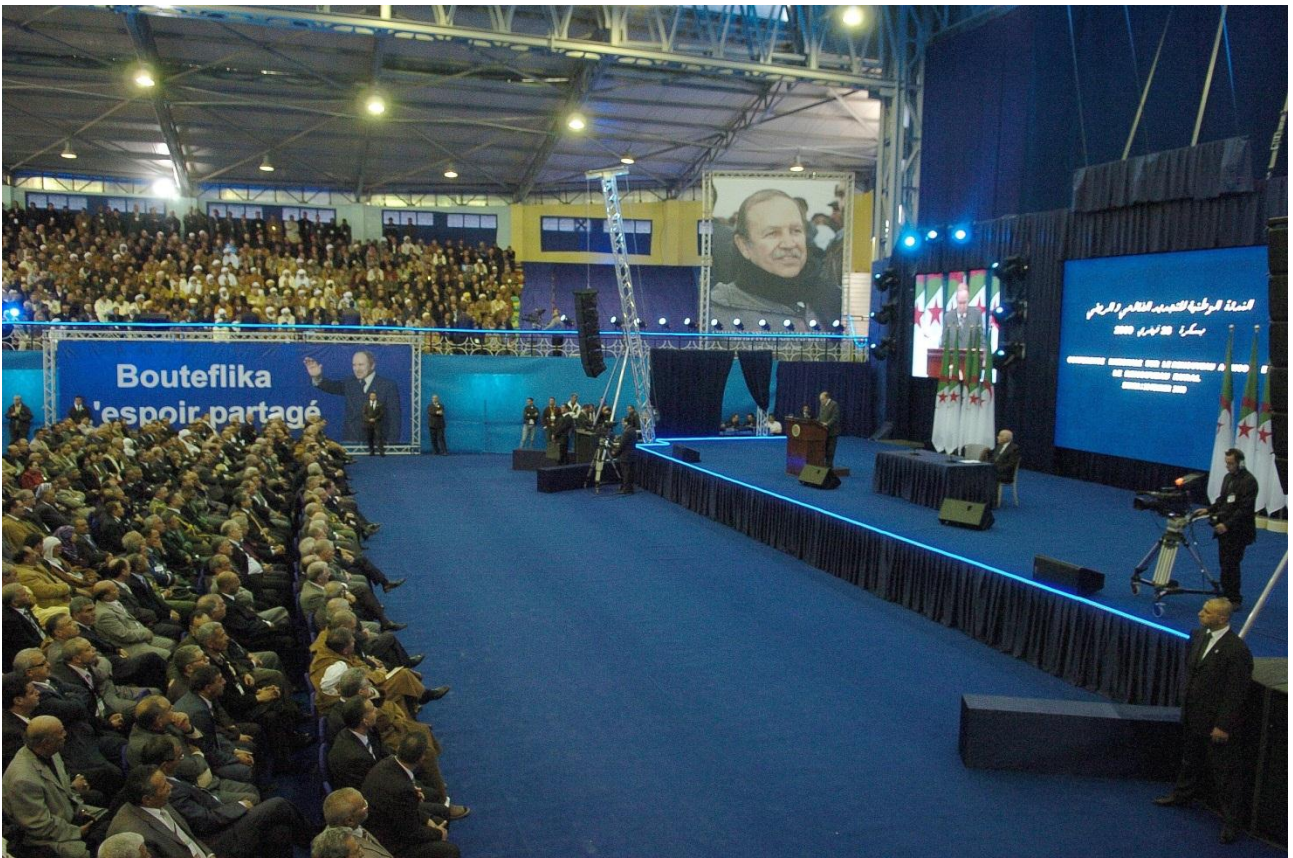
**Création et entretien des tranchées par feu**

**Labour**

**Les prairies**

**Travaux D.R.S**

**Produits agricoles:**  
 - CAVAS (VITICULTURE) (CANTONNEMENTS)  
 - PASTIS (MARRON)  
 - MOUTON (MARRON)  
 - MOUTON (MARRON)



# 3.

## LES ACQUIS ET LES CONTRAINTES

La Politique du Renouveau agricole et rural s'est construite progressivement. Elle est la résultante de différentes mesures, procédures et adaptations successives pour répondre à une demande alimentaire sans cesse croissante et pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail en milieu rural. Le bilan qui a été dressé souligne la richesse de la démarche entreprise et l'importance des résultats obtenus durant ces 3 dernières années. Le chemin parcouru est important si l'on en croit les changements intervenus dans les campagnes et les améliorations alimentaires de l'ensemble de la population. Ces progrès sont aussi à mettre au crédit du développement de l'économie nationale et de la hausse du niveau de vie qui en découle.

Il reste néanmoins encore des efforts à entreprendre. D'abord pour s'assurer que ni des zones rurales, ni des catégories sociales, ni des personnes ne peuvent être exclues dans cette dynamique amorcée. Ensuite parce que l'ampleur des changements introduits pour opérationnaliser la politique du renouveau agricole et rural appelle des renforcements et un élargissement de sa couverture. Enfin parce que ces consolidations doivent être aussi accompagnées par une recherche constante d'adaptation, une réactivité face aux différents défis qui ne manqueront pas de se poser dans un contexte social, économique, démographique ou environnemental en perpétuel mouvement que ce soit du fait des dynamiques propres au pays ou de son insertion dans la mouvance internationale.

### Acquis obtenus et contraintes à lever

---

Les paragraphes qui suivent résument le chemin parcouru au terme de trois années de mise en œuvre de la Politique de renouveau agricole et rurale. Il s'agit non pas d'établir un bilan des réalisations prévues au plan quinquennal, mais plus largement de mettre en évidence les changements survenus par rapport aux axes du cadre de référence utilisé pour l'analyse des premiers résultats de la mise en œuvre de la politique. Cette démarche permet également de souligner les contraintes qui restent à lever pour atteindre les objectifs fixés.

#### Par rapport à l'objectif global de sécurité alimentaire durable

##### Une disponibilité alimentaire en progression

---

La disponibilité alimentaire en volume est en progression continue. En cinquante ans, elle a doublé (1758 calories par jour et par habitant en 1962, 3500 en 2011). La population ayant été multipliée par 4 durant la même période, la disponibilité alimentaire totale a donc été multipliée par 8. Face à cette demande croissante, la production nationale a été en constante progression (7% par an en moyenne ces dix dernières années) et couvre en valeur 70 % des disponibilités alimentaires, les 30 % restant le sont par le recours aux importations.





### **Un modèle économique agricole et rural moderne à renforcer et à étendre**

Le modèle économique promu par la Politique de renouveau agricole et rural offre la possibilité à tous les acteurs d'exercer leurs activités avec compétence, d'être responsabilisés et d'en vivre dignement. Cette construction peut être poursuivie et une mobilisation plus large des acteurs doit être recherchée sur la base d'un partenariat public/privé.

### **Des réformes nombreuses, profondes et cohérentes pouvant être renforcées**

Les réformes en cours sont profondes, leur cohérence est assurée. Les mesures prises cherchent à faciliter le traitement des problèmes de fonds. Les efforts peuvent être poursuivis, pour valoriser les actions et accroître l'adhésion des destinataires.

## **Par rapport à une nouvelle manière de gouverner le secteur agricole et rural**

### **Un paysage institutionnel riche et de nouveaux équilibres à opérationnaliser**

Il existe une grande diversité d'acteurs, riches de leurs idées, de leurs expériences, de leurs connaissances, disposant de réseaux qui couvrent un large éventail de domaines d'activités conduites sur l'ensemble du territoire. Les entités privées ou associatives ont un rôle croissant à jouer et les dispositifs de la Politique du Renouveau agricole et rural visent à accroître et à encourager leur responsabilisation. De nouveaux équilibres public / privé sont à favoriser.

### **Un taux de couverture croissant mais pouvant être élargi**

Les programmes sont en augmentation, leur impact touche de plus en plus de territoires et d'opérateurs. La couverture des acteurs, notamment au niveau des exploitants et des opérateurs des filières, peut être augmentée en impliquant de plus en plus de territoires et des groupes spécifiques comme les femmes et les jeunes.

### **Une nouvelle manière de gouverner largement engagée à généraliser**

La participation des acteurs, la simplification du vocabulaire et des mécanismes, la structuration du milieu et la recherche des responsabilités sont acquises. Pour être amplifiées, elles doivent s'accompagner d'un décloisonnement plus prononcé entre les différentes administrations et entre les différents soutiens fournis lors d'une même opération.

### **Des changements de relations entre acteurs à accompagner**

Les relations entre les acteurs ont changé: entre les agriculteurs eux-mêmes, entre les agriculteurs et les autres métiers, entre les agriculteurs et les industriels, entre les agriculteurs et l'administration. L'émergence d'une responsabilité partagée est en cours. Il s'agira de la poursuivre et de l'accompagner.

### **Des fonctions de proximité établies à consolider et encourager**

Les fonctions de proximité sont établies depuis l'émergence de la politique de renouveau agricole et rural avec une couverture des territoires de plus en plus large. Ce processus est favorable au rapprochement des acteurs et peut répondre à leurs attentes, il mérite sa consolidation et son utilisation plus élargie.



### **Une émulation positive à étendre aux filières et aux territoires**

Les contrats de performance entre les wilayas et entre les exploitants ont suscité une forte émulation et poussé les gens à agir en orientant les actions sur la base des résultats et en reconnaissant les efforts accomplis. Cette dynamique est appelée à s'élargir aux autres opérateurs des filières et aux initiatives de développement au sein des territoires.

### **Un programme de renforcement des capacités à mettre en œuvre**

Des nombreuses actions de formation, des efforts de communication, un programme incitatif de renforcement des capacités et d'assistance technique pour assurer le recentrage des activités de formation, de recherche, de vulgarisation a été amorcé et va passer en revue les modalités d'application sur l'ensemble des institutions concernées.

### **L'information au cœur du dispositif et son utilisation à amplifier**

Plusieurs bases de données et applications de type «aide à la décision» ont été développées et sont aujourd'hui disponibles. La prochaine étape est de rendre accessible les dispositifs via un point focal privilégié (le BNEDER et son réseau de bureaux d'étude). Cet effort donnera des résultats si ces outils sont mieux utilisés et actualisés pour répondre aux besoins des utilisateurs du secteur.

### **Un système d'information construit à compléter et à adapter**

La structure du système d'information, ascendante et partagée est un acquis important. Elle a besoin d'être complétée par des enquêtes régulières, des sondages d'opinion, des évaluations externes pour la faire évoluer et l'adapter aux besoins des utilisateurs.

### **Les rôles des intervenants ont changé et sont à accompagner**

Les rôles des intervenants ont changé grâce aux réformes menées et aux réorganisations entreprises. Les textes et les procédures définissent mieux les mandats de chacun. Cela doit être complété par un effort de communication, à la mesure du changement entrepris, de manière à faire évoluer l'image du Renouveau agricole et rural, tant à l'intérieur des organisations du secteur que dans les relations avec leurs partenaires et avec le grand public.

## **Par rapport à une croissance économique internalisée, soutenue et durable**

### **La diversité des exploitations est un atout et doit être prise en compte**

La diversité des exploitations par leur taille, leurs spéculations et leur situation agro-écologique offre une large gamme de produits répartis sur une grande partie de l'année, à travers tout le territoire national, ce qui implique qu'elle soit considérée lors des élaborations de mécanismes et procédures de soutien.

### **La modernisation des exploitations est largement amorcée mais mal connue**

La nature des investissements sur les exploitations (intrants, mécanisation, techniques modernes) démontre l'engagement des exploitants dans le processus de modernisation mais en l'absence d'outils de gestion financière des exploitations et de compte d'exploitation, il est difficile de suivre cette dynamique.



---

### **Les filières s'organisent mais la marge de progrès est encore très grande**

---

La structuration des filières se développe dans l'agro-alimentaire et montre l'intérêt grandissant des opérateurs pour les opportunités diverses que cette dynamique suscite. D'autres situations pourraient être concernées et la marge de progrès technique, économique et social pouvant être dégagée au sein des filières reste très grande.

---

### **Une meilleure connaissance du développement des filières est nécessaire**

---

Le développement d'infrastructures dans les filières favorise l'intégration des acteurs mais la capacité d'analyse économique (valeur ajoutée, répartition équilibrée, retour sur les investissements pour les différentes parties prenantes de la filière) est à construire.

---

### **Un intérêt croissant pour les PPDRI et des procédures à accélérer**

---

La diversité des actions entreprises montre l'intérêt de la démarche des PPDRI pour répondre aux besoins variés et spécifiques des zones rurales et améliorer les conditions de vie des populations. Les procédures associant plusieurs partenaires sont ralenties. Il convient de les rendre plus rapides et la promulgation en 2012 du Code Communal et du Code des Wilayas ainsi que les mesures de décentralisation de la gestion des Fonds de l'Agriculture doivent contribuer à cette accélération tout en créant un contexte favorable pour la généralisation de l'approche des PPDRI.

---

### **La dimension multidisciplinaire est importante et doit être favorisée**

---

L'approche territoriale développe une vision intégrée et exige la mobilisation de compétences multiples (agronomie, hydraulique, sociologie, etc.) devant travailler en équipe au niveau local et intermédiaire. Ces modalités multidisciplinaires fonctionnent mieux lorsque le cloisonnement entre les services techniques n'est pas trop fort et que les rattachements administratifs ne sont pas trop rigides.

---

## **Par rapport à l'élaboration et l'efficacité des outils de gestion publique**

---

---

### **Un meilleur suivi-évaluation de la gestion publique à consolider**

---

Plusieurs avancées intéressantes ont été réalisées pour le suivi-évaluation. L'examen des expériences acquises et des contraintes rencontrées en matière d'efficacité des outils de gestion publique permettrait d'en améliorer l'accès et notamment d'accélérer les délais de leur utilisation et la qualité des services offerts.

---

### **L'ensemble des dispositifs renouvelés à orienter vers les résultats**

---

Les procédures, les mécanismes financiers et les structures de l'administration ont été revus et continuent à se renouveler mais doivent, tout en respectant les principes de la gestion publique, être orientés par souci d'efficacité vers la recherche des résultats, en adaptant les organigrammes des institutions publiques.

---

### **Des soutiens financiers diversifiés avec une nomenclature à simplifier**

---

Une dynamique d'évolution avec la création continue de nouveaux produits : soutien à l'investissement, bonification d'intérêts, primes à la qualité, crédits de court, moyen et long terme, assurance, garantie. Le moment est venu pour une simplification de la nomenclature financière requise pour assurer la lisibilité des actions et de leur suivi.



## **Les mécanismes de régulation des marchés à compléter**

---

La régulation est une des missions de l'État et une réponse politique au souci de la bonne gestion du bien commun. Elle a permis de limiter la spéculation par certains opérateurs sur les produits de large consommation, mais la gestion des fonds de régulation devra suivre les exigences de cette mission et être complété par des observatoires performants des marchés agricoles.

## **La question foncière traitée et d'autres aspects en cours de règlement**

---

Le règlement de la question du foncier agricole a mis fin à une longue période d'incertitude et a créé les conditions favorables pour l'investissement tant au niveau des exploitations agricoles qu'au niveau de l'industrie agro-alimentaire (privé, collectif, individuel, public). Ceci a libéré l'esprit d'initiative en offrant des garanties pour le crédit. Les questions d'indivision devront trouver une solution simple et pratique dans le cadre des mesures incitatives décidées en février 2011.

## **La gestion des risques en cours d'organisation à généraliser**

---

La gestion des risques tire les leçons de chaque crise pour s'améliorer. Elle s'organise avec l'élargissement de la protection et du contrôle auprès des acteurs du secteur agricole et rural pour les ressources naturelles, et avec le développement d'une capacité de gestion des risques et des crises, à travers le principe de mutualisation. La redynamisation du Fonds de garantie contre les calamités agricoles et la généralisation des assurances agricoles devraient y contribuer grandement.

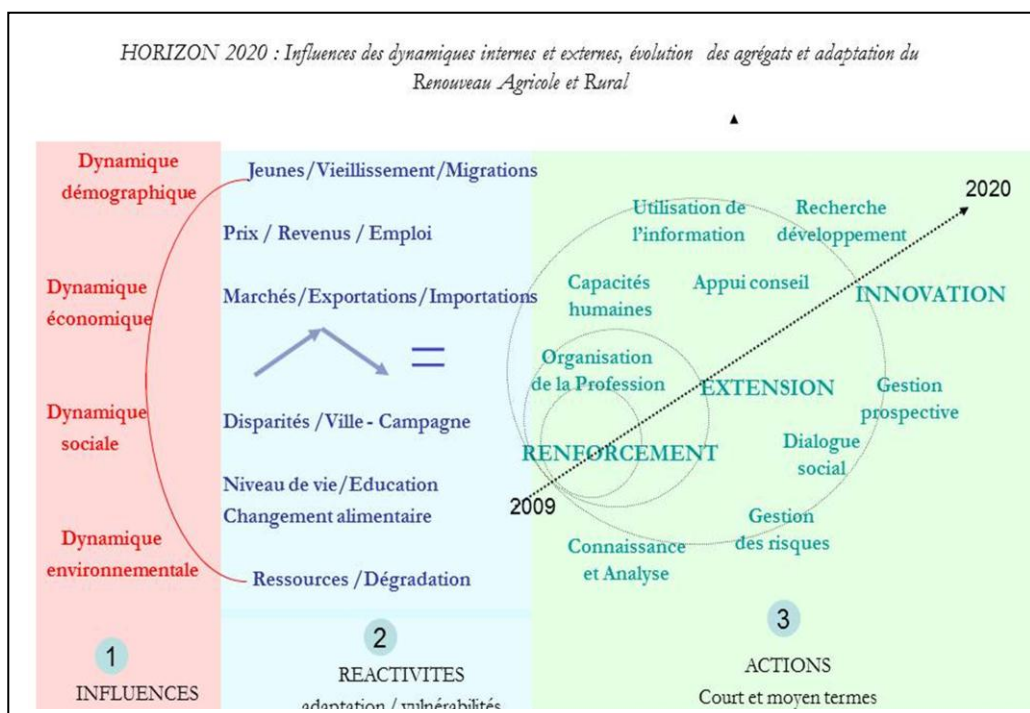
## **Les défis à venir**

---

Le Renouveau agricole et rural se distingue des politiques agricoles antérieures par la construction d'un nouveau mode de gouvernance, une approche ouverte sur les initiatives privées et mieux ciblée sur la modernisation des exploitations et la valorisation des productions à travers l'intégration des filières et des territoires. L'aspect clé de ce dispositif réside dans les nouvelles tâches et responsabilités attribuées à tous les acteurs impliqués dans la dynamique partenariale promue par le MADR.

Ce nouveau paysage organisationnel reste en construction et implique le renforcement des capacités des différentes composantes humaines et organisationnelles en présence. C'est certainement à ce niveau que se trouve la justification principale du PRCHAT dont la mise en œuvre est partiellement amorcée et qui constitue une priorité importante pour la réussite de la Politique de Renouveau agricole et rural.

Le contexte socio-économique et politique ainsi que les changements climatiques peuvent évoluer et avoir des effets sur l'élan de mise en œuvre de la Politique de Renouveau agricole et rural. Ces changements constituent des risques qui doivent être sérieusement pris en considération et auxquels le secteur se doit d'être préparé et prévoir les mesures d'adaptation ou d'atténuation nécessaire. Par exemple, en cas de crise financière grave ou de retournement de conjoncture, la dépendance forte sur les ressources pétrolières peut entamer (ralentir ou bloquer) les modalités de soutien au secteur et nuire à la mise en œuvre de la PRAR. En effet, ce risque serait sérieux dans un premier temps dans cette phase de construction et de consolidation. Cependant, l'ensemble de la PRAR vise une responsabilisation des exploitants, la viabilité financière de leurs initiatives et le système bancaire rénové doit aussi jouer sa fonction de financement. Il restera néanmoins des situations, des catégories sociales et des zones pouvant souffrir de ces défaillances et des mesures spécifiques devront être prises.



## Les opportunités à l'horizon 2020

### Opportunité 1 : Possibilité de contribuer à l'aménagement du territoire

Au plan local, la démarche du Renouveau agricole et rural s'appuie sur le développement territorial en intégrant les activités agricoles et rurales et leurs diverses composantes. Elle conduit un diagnostic participatif avec l'identification des atouts et des potentialités, élabore des programmes de mise en valeur. Elle vise aussi la revitalisation des zones rurales et une meilleure distribution spatiale des aménagements considérés. Autrement dit, par son approche et ses procédures, la PRAR se projette dans une perspective locale de l'aménagement du territoire qui, par son échelle d'intervention et sa démarche de travail, fixe le cadre plus large des équilibres au niveau régional ou national. Elle est donc complémentaire à la Stratégie Nationale de l'Aménagement du Territoire (SNAT).

### Opportunité 2 : Possibilité de contribuer à l'amélioration des modes de gouvernance

La construction progressive de la PRAR, les approches retenues pour identifier les atouts et les contraintes et élaborer les propositions, les formes nouvelles introduites dans les mécanismes et les procédures ont déclenché de nouveaux comportements et des changements dans la manière de travailler des institutions et de leurs membres. De nouvelles relations entre les acteurs sont aussi organisées. Ces différents aspects sont introduits progressivement et doivent faire l'objet de renforcements, mais leur présence et leur organisation articulée dans un schéma logique et orientée vers les résultats recherchés, confère à la Politique de Renouveau agricole et rural la possibilité de s'intégrer dans les processus de bonne gouvernance contenus dans la réforme de l'État et inclus aussi dans la modernisation de l'administration publique et le décloisonnement de ses services.



### Opportunité 3 : Possibilité de contribuer à l'épanouissement de la démocratie locale

Il y a une prise de conscience de l'ensemble des acteurs (administration, instituts, organisations professionnelles) pour mettre en place un système durable et définissant clairement les responsabilités de chacun. La concertation introduite par la Politique de Renouveau agricole et rural et les mécanismes de dialogue et de partage de la prise de décision visent à favoriser l'engagement et la responsabilisation des acteurs. Les adaptations et améliorations nécessaires pour assurer la fonctionnalité de la PRAR constituent une opportunité de participer à la dynamique de la décentralisation et de la construction de la démocratie locale.

### Opportunité 4 : Possibilité d'innover

Les principaux dispositifs (préparation des actions, approbation, financement, suivi et évaluation) et les procédures qui y sont attachées sont disponibles, ont été testés et pour certains, validés ou en cours de révision. Cette construction progressive permet aux acteurs de la PRAR de prendre des initiatives, de se lancer dans des projets adaptés à leurs besoins effectifs, tout en donnant à cette dynamique une capacité d'adaptation par rapport aux conditions internes face aux contraintes extérieures auxquelles elle peut être confrontée.

### Opportunité 5 : Possibilité d'apprendre et mieux communiquer

Il y a concordance entre les fondements du Renouveau agricole et rural (approche participative, décentralisée, intégrée, multi-acteurs et territoriale) et les nouvelles formes d'accompagnement comme l'appui-conseil, orienté vers la demande des agriculteurs plutôt que s'appuyant sur l'offre de services. De même, les dispositifs mis au point permettent de considérer que la communication n'est pas une transmission de directives mais une gestion de l'information, sa diffusion et son partage pour faire fonctionner les mécanismes du partenariat en visant l'amélioration de la cohésion sociale et en favorisant la gestion des conflits de manière préventive.





ONCV



## 4. PERSPECTIVES

Le renouveau agricole et rural se constate clairement à tous les niveaux : dans les taux de croissances, dans les nouveaux paliers de production des filières, dans le nombre des ménages et des localités rurales ciblées par les projets de proximité de développement rural intégrés, dans les instruments, dans les nouvelles institutions et organisations, et surtout dans les comportements des acteurs.

Les choix conceptuels fondamentaux opérés lors du lancement de la Politique de renouveau agricole et rural : la souveraineté alimentaire, l'intégration agroindustrielle, le développement intégré et inclusif, l'importance accordée aux unités de bases économiques (l'exploitation agricoles, l'entreprise, le ménage rural), la prise en compte de la dimension territoriale (la localité, la commune ...), la structuration des niveaux multiples de cohérence, d'intégration, de coordination (la filière, les zones naturelles...) permettent de répondre de manière adaptée à la diversité qui caractérisent les espaces, les productions, les acteurs et la demande alimentaire.

Les réformes opérées, les instruments mis en place, les cohérences élargies et formalisées auront surtout favorisé l'existence « d'un arsenal important » de mesures, de mécanismes, d'instruments pour accompagner le développement du secteur agricole et rural, dans le contexte d'une économie de marché régulée, renforçant la sécurité alimentaire du pays et des ménages, revitalisant les territoires ruraux et les inscrivant dans une complémentarité avec la dynamique urbaine, diffusant de la croissance et développant des opportunités d'emplois.

Les différentes appréciations et analyses décrites , ont permis aussi d'apprécier clairement la convergence, de plus en plus marquée, des acteurs vers les objectifs qui ont présidé au lancement de la politique de renouveau agricole et rural en 2009. Le souci de dialogue et de concertation entre les acteurs du secteur et le renforcement du partenariat entre eux, contribuent à cette convergence.





La mise en œuvre de la Politique de renouveau, permet aujourd'hui de disposer d'une double réponse : la première relative à la problématique posée, depuis cinquante ans, du développement du secteur agricole, la seconde concernant l'adaptation de cette dynamique de développement aux évolutions socio-économiques récentes tant sur le plan interne qu'externe.

Il reste néanmoins encore des efforts à entreprendre pour que les objectifs fixés dans la Politique de renouveau agricole et rural se concrétisent de manière effective et se généralisent. D'abord parce que l'ampleur des changements introduits exige un renforcement considérable des capacités humaines à tous les niveaux.

Ensuite pour s'assurer qu'aucune zone rurale, catégorie sociale ou groupe de personnes ne soit exclue par la dynamique amorcée. Enfin parce que la consolidation des changements introduits nécessite une recherche permanente d'adaptation, et une capacité de réaction à la mesure des défis qui ne manqueront pas de se poser dans un contexte national et international toujours mouvant. Il appartient, aujourd'hui et demain, aux responsables publics et privés chargés de piloter, de faciliter et de soutenir la mise en œuvre de la nouvelle politique, de faire preuve de la flexibilité, de la rigueur, et de l'esprit innovateur nécessaires pour faire face à l'ampleur de la tâche qui les attend.





## ANNEXES

1. Les acteurs concernés par la politique de renouveau agricole et rural
2. Valeur de quelques indicateurs par zone naturelle
3. Valeur de la production agricole 2011 par zone et par région
4. Hit-Parade des wilayas leader par filière
5. Évolution de la répartition générale des terres 1971-1999-2011 et ancrage des filières
6. Illustration PPDR dans 2 communes
7. Évolution des productions agricoles 2000-2010
8. Glossaire
9. Liste documentaire
10. Acronymes



## **ANNEXE 1**

### **Les acteurs concernés par la politique de renouveau agricole et rural**

<b>Populations rurales :</b>	13 millions d'habitants en milieu rural, sur 37,1 millions d'habitants au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 (ONS, 2012)
<b>Ménages ruraux:</b>	1.750.000 (SNADDR, 2008)
<b>Exploitants agricoles et éleveurs :</b>	1.145.000 (RGA 2011)
<b>Travailleurs au niveau des exploitations agricoles :</b>	2,5 millions (Enquête emploi dans les exploitations agricoles, campagne 2010/2011)
<b>Les entreprises agro alimentaires et agro-industrielles :</b>	22.745 et 120.000 emplois, dans 959.178 entreprises recensées (Recensement économique 2011)
<b>Les agglomérations rurales</b>	3.677 sur 4.563 au total
<b>Les communes rurales:</b>	979 sur 1.541 communes

L'Administration publique centrale et déconcentrée concernée par la sécurité alimentaire et le développement humain dans les territoires ruraux (secteurs de l'agriculture, commerce, transport, énergie, eau, habitat, communications, éducation, santé, industrie, solidarité, affaires religieuses, ...)

Les services financiers de proximité: BADR (et 350 agences) , CNMA (et 64 Caisses régionales de mutualité agricole (148.000 sociétaires et 300.000 usagers)

Les dispositifs du Ministère du travail, de soutien à la création de micro-entreprises (une grande partie concerne des activités agricoles, d'élevage, de valorisation des produits agricoles et de services (ANSEJ, ANGEM (- 40 ans), CNAC (+ 40 ans),...)

#### **L'organisation de la profession agricole :**

- 1 Chambre nationale d'agriculture et 48 chambres de Wilaya (900.000 agriculteurs et éleveurs inscrits)
- 1.200 associations pour 84.000 adhérents
- Groupements
- 1.091 Coopératives agricoles agréées
- 24 Conseils nationaux et régionaux interprofessionnels par filière et par pôle régional (Conseil régional interprofessionnel par filière – CRIF)

#### **Les établissements de recherche, formation dans le secteur agricole (sous tutelle du MADR ou sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique)**

- INRAA – INRF (Institut national de recherche agronomique, forestière)
- 7 ITMAS
- 2 CFATS
- 1 ITEF
- 1 INVA
- 2 CFVA
- 5 instituts techniques (ITGC, ITCMI, ITAF, ITELV, ITDAS)
- 3 instituts nationaux (INSID, INMV, INPV)
- 9 parcs nationaux
- 1 société des courses et pari mutuel (SCHPM)
- 4 réserves de chasse
- 1 Office de l'élevage équin et camelin (ONDEEC)
- 1 Agence de protection de la nature (ANN)
- 5 Centres (CNIAAG, CNCC, 3 centres cynégétiques)
- 2 Bureaux d'études (BNEDER, ENACT)
- École nationale supérieure d'agronomie d'Alger
- Instituts nationaux d'enseignement supérieur d'agronomie (Wilayas)
- École nationale supérieure vétérinaire
- École nationale supérieure d'hydraulique

### **Les organismes publics d'appui au développement agricole et génie rural, ou intervenant dans la régulation des marchés**

- EA Génie rural et 8 ERGR, 3 unités lièges et 01 unité SOFTAPO
- GSPG (semences, plants et géniteurs) (et 75 fermes pilotes)
- SEVFPA (partenariat) (et 88 fermes pilotes)
- SVPAT (produits terroirs : vin, dattes, huiles olive) (et 30 fermes pilotes)
- SOFAPRO (intrants et équipements agricoles)
- ONTA (foncier agricole)
- CEGRO (5 groupes régionaux et 34 filières – céréales)
- GIPLAIT (15 unités régionales – lait)
- PRODA (Groupe ONAB – aliment bétail, Groupes avicoles (3), Filiales FrigoMedit et Alviar, Sous filiales 38) – légumes et viandes)
- Offices interprofessionnels (3) (OAIC – céréales, ONIL – lait, ONILEV -légumes et viandes)
- Opérateurs privés intervenant dans la régulation des marchés (485 transformateurs de céréales, 120 transformateurs de lait, abattoirs entrepreneurs)

### **Les espaces mixtes (privés et publics) de gouvernance du secteur agricole, des territoires.**

- Les conférences (1992, 1996, 2009)
- Les cellules d'animation rurales communales (CARC)
- Les comités interprofessionnels par filière (réunit les Offices (publics) et Conseils interprofessionnels)
- Les comités exécutifs de Wilaya (Circulaire 19 janvier 2012)

### **Administration MADR :**

- 29.000 fonctionnaires (dont 40% de cadres techniques, et dont 1.373 agents de vulgarisation et 1.059 facilitateurs au niveau des communes rurales, soit en moyenne 2,5 agents par commune rurale, l'unité de gestion de base du secteur agricole et rural)
- 24.000 salariés des entreprises publiques sous l'égide de 2 SGP (SGDA et PRODA) et 2 groupes industriels (GIPLAIT et CEGRO) rattachés au MADR.
- 50.000 jeunes intégrés dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (2011-2013), dont 25% sont des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et techniciens supérieurs et 10% des jeunes sortant de l'enseignement secondaire ou des centres de formation professionnelle dans des contrats de un an renouvelable 3 fois et 65% des jeunes sans formation ni qualification pour des stages de 3 mois.

## ANNEXE 2

### Valeur de quelques indicateurs par zone naturelle

Valeur de quelques indicateurs par zone naturelle (Littoral - Montagnes-Plaines - Hauts Plateaux et Sud)

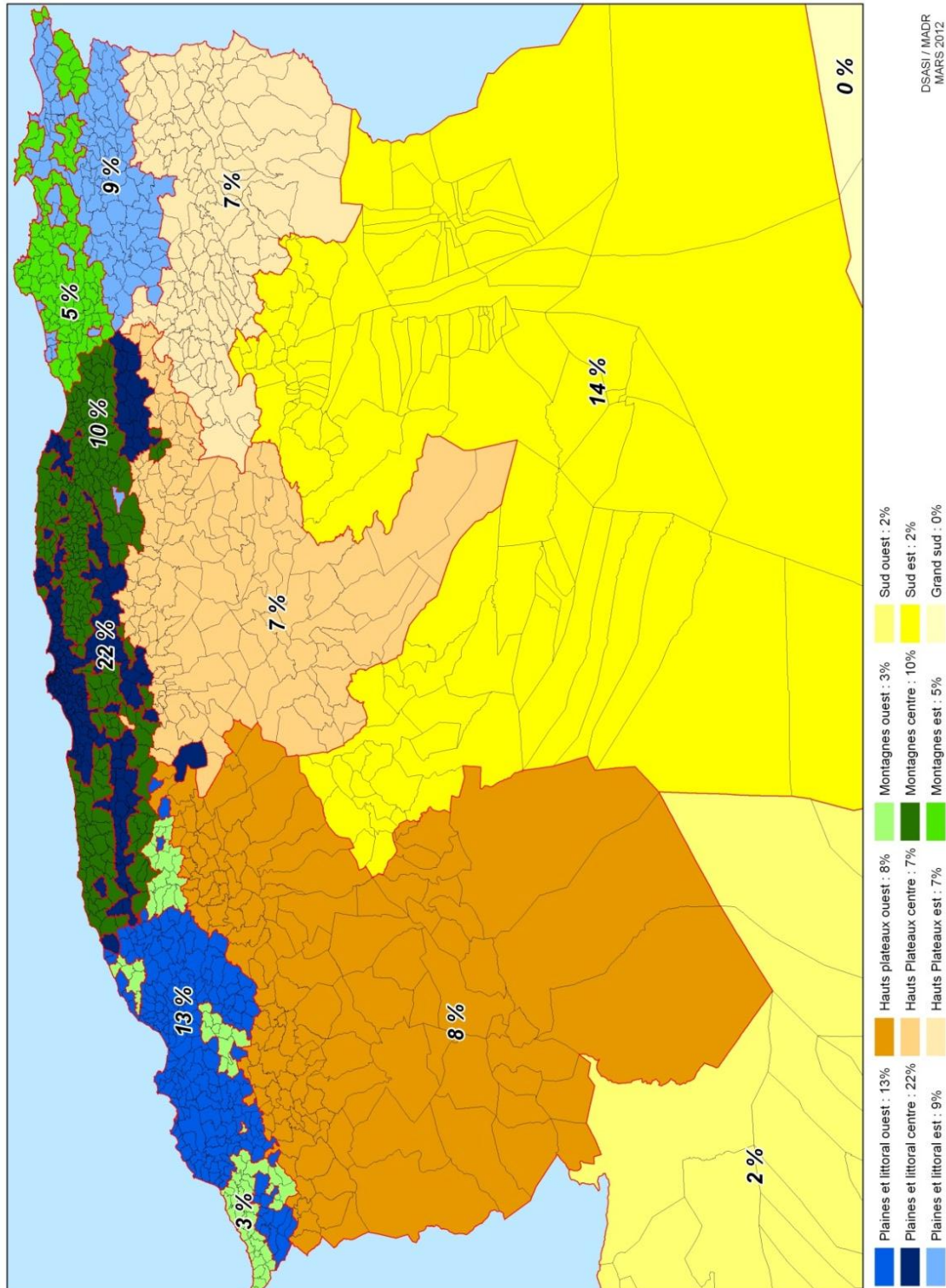
Zones	Nombre de communes	%	Population totale 1987	%	Population totale 1998	%	Population totale 2008-ONS	%	Population estimée 2011-DSASI	%	Superficie agricole utile (ha) SIVADDR-2008	%	Superficie agricole utile irriguée (ha) SIVADDR-2008	%	Valeur de la Production Agricole 2011 (millions de DA) DSASI	%
Zones de Montagnes	OUEST	4,5%	759 490	3,3%	858 245	2,9%	962 427	2,8%	988 913	2,9%	336 745	3,8%	18 975	1,6%	42 604	2,5%
	CENTRE	16,6%	2 977 787	12,9%	3 492 639	12,0%	3 677 983	10,8%	3 746 363	11,0%	760 108	8,5%	108 929	9,3%	166 405	9,8%
	EST	6,3%	1 166 465	5,1%	1 413 341	4,9%	1 590 131	4,7%	1 651 537	4,8%	346 505	3,9%	16 358	1,4%	89 338	5,3%
	<b>422</b>	<b>27,4%</b>	<b>4 903 742</b>	<b>21,3%</b>	<b>5 764 225</b>	<b>19,8%</b>	<b>6 230 541</b>	<b>18,3%</b>	<b>6 396 812</b>	<b>18,9%</b>	<b>1 443 358</b>	<b>16,2%</b>	<b>144 261</b>	<b>12,3%</b>	<b>298 347</b>	<b>17,6%</b>
Hauts Plateaux	OUEST	8,9%	1 423 363	6,2%	1 715 454	5,9%	2 067 699	6,1%	2 188 651	6,5%	1 886 879	21,1%	64 383	5,5%	132 457	7,8%
	CENTRE	8,8%	1 740 534	7,6%	2 442 214	8,4%	3 042 400	8,9%	3 274 257	9,6%	996 990	11,2%	76 505	6,5%	126 309	7,4%
	EST	8,8%	1 647 624	7,2%	2 170 209	7,5%	2 550 885	7,5%	2 684 350	7,9%	1 337 997	15,0%	295 116	25,1%	122 818	7,2%
	<b>407</b>	<b>26,4%</b>	<b>4 811 521</b>	<b>20,9%</b>	<b>6 327 877</b>	<b>21,7%</b>	<b>7 660 984</b>	<b>22,5%</b>	<b>8 157 258</b>	<b>23,9%</b>	<b>4 221 866</b>	<b>47,2%</b>	<b>436 003</b>	<b>37,1%</b>	<b>381 585</b>	<b>22,5%</b>
Plaines et littoral	OUEST	11,9%	3 109 821	13,5%	3 850 333	13,2%	4 488 682	13,2%	4 728 769	13,9%	1 088 366	12,2%	128 823	11,0%	218 644	12,9%
	CENTRE	14,7%	5 509 034	23,9%	6 951 564	23,9%	8 184 765	24,0%	8 664 778	25,4%	809 483	9,1%	117 567	10,0%	370 065	21,8%
	EST	7,3%	2 650 557	11,5%	3 327 844	11,4%	3 815 112	11,2%	3 998 043	11,7%	746 342	8,4%	49 591	4,2%	155 363	9,2%
	<b>524</b>	<b>34,0%</b>	<b>11 269 412</b>	<b>48,9%</b>	<b>14 129 741</b>	<b>48,6%</b>	<b>16 488 559</b>	<b>48,4%</b>	<b>17 391 591</b>	<b>51,0%</b>	<b>2 644 191</b>	<b>29,6%</b>	<b>295 981</b>	<b>25,2%</b>	<b>744 072</b>	<b>43,9%</b>
SUD	OUEST	3,3%	419 452	1,8%	564 222	1,9%	718 917	2,1%	776 984	2,3%	242 299	2,7%	50 166	4,3%	35 276	2,1%
	EST	7,9%	1 520 093	6,6%	2 143 518	7,4%	2 746 929	8,1%	2 977 138	8,7%	371 021	4,2%	235 224	20,0%	230 980	13,6%
	GRAND SUD	1,0%	114 752	0,5%	171 283	0,6%	228 968	0,7%	250 763	0,7%	13 363	0,1%	13 439	1,1%	6 178	0,4%
	<b>188</b>	<b>12,2%</b>	<b>2 054 297</b>	<b>8,9%</b>	<b>2 879 023</b>	<b>9,9%</b>	<b>3 694 814</b>	<b>10,8%</b>	<b>4 004 884</b>	<b>11,8%</b>	<b>626 683</b>	<b>7,0%</b>	<b>298 829</b>	<b>25,4%</b>	<b>272 434</b>	<b>16,1%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1541</b>	<b>100%</b>	<b>23 038 972</b>	<b>100%</b>	<b>29 100 866</b>	<b>100%</b>	<b>34 074 898</b>	<b>100%</b>	<b>34 074 898</b>	<b>100%</b>	<b>8 936 099</b>	<b>100%</b>	<b>1 175 075</b>	<b>100%</b>	<b>1 696 438</b>	<b>100%</b>



## ANNEXE 3

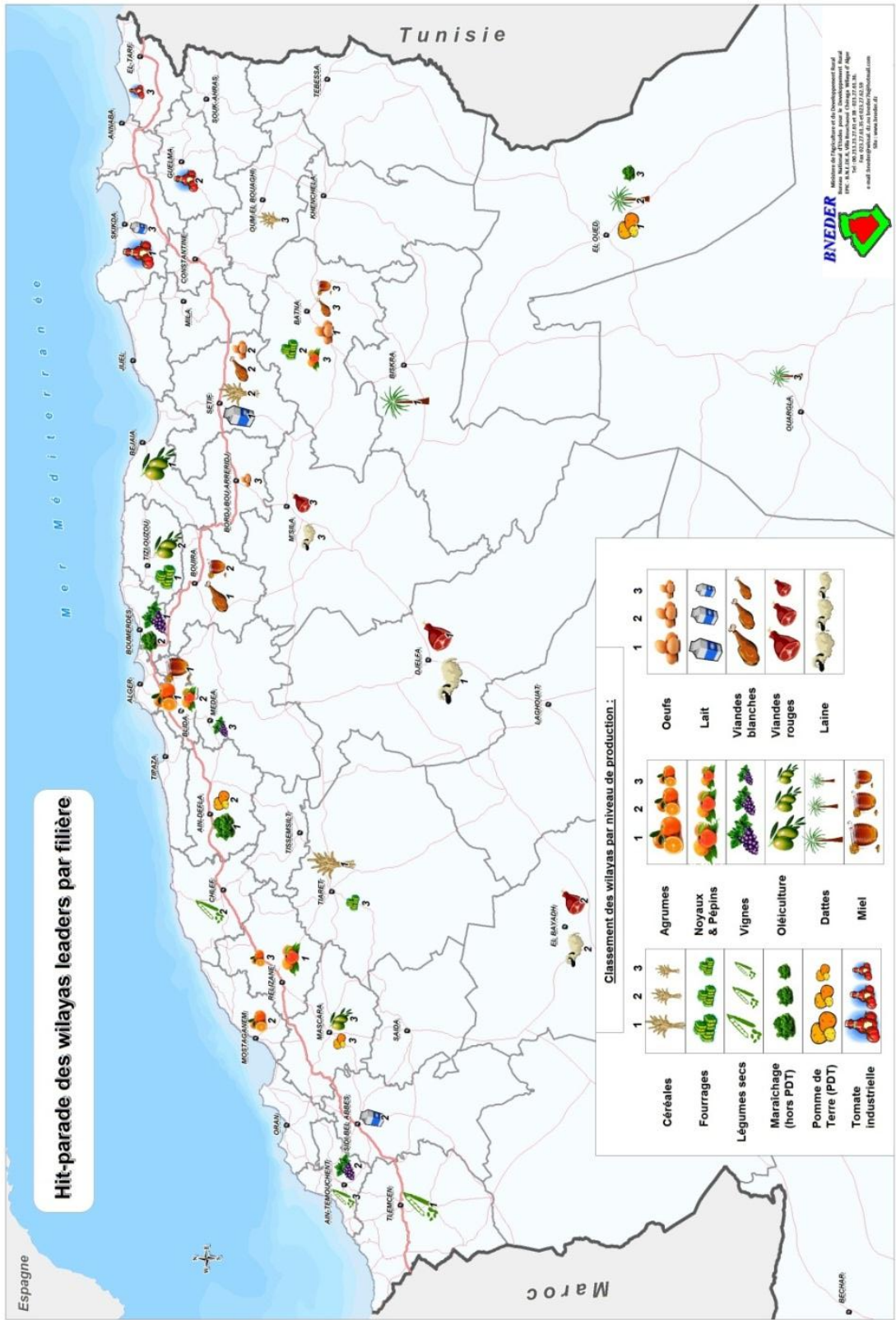
### Valeur de la production agricole 2011 par zone et par région

#### Valeur de la production agricole 2011 par zones et par régions





# ANNEXE 4 Hit-Parade des wilayas leader par filière





# ANNEXE 5

## Evolution de la répartition générale des terres 1971-1999-2011 et ancrage des filières

**Évolution de la répartition générale des terres 1971, 1999 - 2011 et ancrage des filières**

Occupation des terres	Superficie (ha) par années													Taux de croissance (en %) 2011/1971	Taux de croissance (en %) 2011/1999	Ancrage des filières actuellement autres	Autres filières potentielles
	1971	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2011					
	Superficie (ha)	%									Superficie (ha)	%					
Cultures herbacées	3 295 990	7,7	4 031 970	3 539 850	3 812 760	3 802 220	4 109 965	3 921 190	4 064 857	3 895 329	3 923 971	4 254 887	10,0	29%	6%	Céréales, maraichage, pomme de terre, légumes, légumineuses, fourrages, luzerne, vandes rouges	Plants souples, horticultures, épices
	3 080 730	7,2	3 640 990	3 743 420	3 733 750	3 701 470	3 382 880	3 389 890	3 404 758	3 373 009	3 583 303	3 246 308	7,6	5%	-11%		
Terres au repos																	
	309 450	0,7	461 520	509 880	576 990	645 660	703 969	750 780	810 193	827 962	823 813	841 545	2,0	112%	82%	Agucées, pépins et noix, miel, olives, dattes	Huiles essentielles
Vignobles	291 770	0,7	57 210	69 680	81 350	95 630	99 432	101 710	98 214	92 708	87 215	77 730	0,2	-73%	36%	Rakias	
	32 680	0,1	35 210	30 900	23 640	25 950	25 434	26 070	25 548	25 462	24 297	24 820	0,1	-24%	-30%	Vandes rouges, miel, fourrages naturels	Pharmacie
Prairies naturelles																	
	7 015 620	16,4	8 226 900	8 193 740	8 228 690	8 270 930	8 321 680	8 389 640	8 403 574	8 414 670	8 424 760	8 445 499	19,9	20%	3%	Label terroir	Artisanat, Restauration
Pacages et parcours	35 382 930	82,7	31 503 820	31 794 220	31 624 770	31 635 240	32 824 410	32 824 550	32 776 670	32 837 225	32 884 875	32 942 086	77,6	-7%	5%	Vandes rouges, miel, fourrages naturels	Cuir, matelas, tapis, textile (traditionnel et design)
	370 430	0,9	865 620	866 340	875 340	882 460	911 770	1 063 510	1 187 650	1 136 945	1 126 353	1 056 284	2,5	185%	22%	Vandes blanches, œufs	
Terres improductives des exploitations agricoles																	
	42 766 890	100	40 596 340	40 988 840	40 735 720	40 817 940	42 209 600	42 380 630	42 367 890	42 448 840	42 485 990	42 443 800	100	-1%	5%		Agro-tourisme, Eco-tourisme, Sports Nature
Autres terres	3 036 660	1,3	2 916 000	2 745 000	2 725 000	2 725 000	2 725 000	2 793 000	2 793 000	2 504 990	2 478 000	2 504 990		-18%	-14%		Alis
	2 433 320	1	4 196 000	4 233 000	4 280 000	4 237 000	4 260 000	4 289 000	4 303 000	4 216 380	4 228 000	4 253 840		75%	1%		Bois d'œuvre, éléments huiles essentielles, charbon de bois, ecotages, champignons
Terres improductives non affectées à l'agriculture	189 937 140	79,7	190 465 760	190 210 260	190 433 880	190 344 160	188 969 500	188 711 470	188 710 210	189 003 890	189 932 110	188 969 410		-1%	-1%		
<b>Total Superficie Territoriale</b>	<b>238 174 100</b>		<b>238 174 100</b>	<b>238 174 100</b>	<b>238 174 100</b>	<b>238 174 100</b>	<b>238 174 100</b>	<b>238 174 100</b>	<b>238 174 100</b>	<b>238 174 100</b>	<b>238 174 100</b>	<b>238 174 100</b>					
<b>Superficies irriguées</b>	<b>323 390</b>		<b>495 810</b>	<b>512 740</b>	<b>605 130</b>	<b>673 340</b>	<b>758 320</b>	<b>803 880</b>	<b>835 590</b>	<b>834 780</b>	<b>855 720</b>	<b>987 005</b>		<b>205%</b>	<b>99%</b>		

Source: IRIASA, mars 2012



**ANNEXE 6**  
**Illustration PPDRI dans 2 communes**

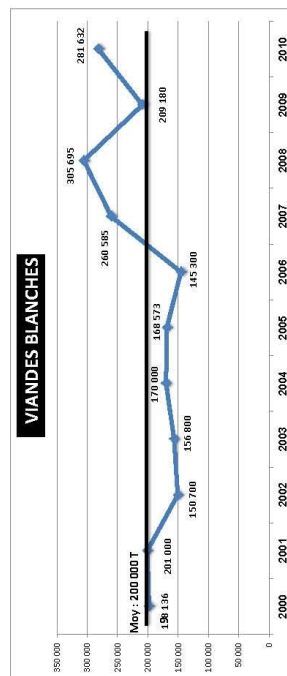
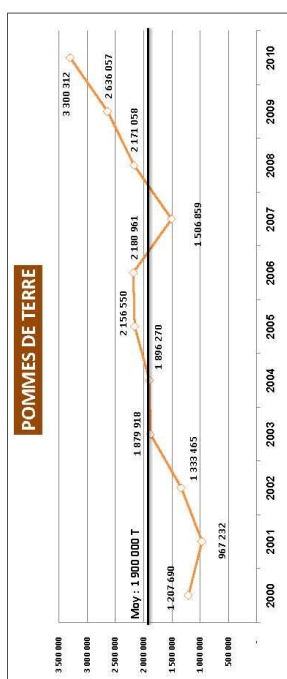
WILAYA BECHAR, 2009 – 2011	WILAYA MASCARA, 2009 - 2011
<p><b>Objectif global Wilaya 2009– 2011 : 92 PPDRI</b>  <b>Total PPDRI lancés : 52, dont</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 pour la modernisation des villages</li> <li>- 20 pour la diversification des activités économiques</li> <li>- 26 pour la protection des ressources naturelles</li> <li>- 3 pour la réhabilitation du patrimoine matériel, ou immatériel</li> </ul>	<p><b>Objectif global Wilaya 2009 – 2011 : 221 PPDRI</b>  <b>Total PPDRI lancés : 117, dont</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 28 pour la modernisation des villages</li> <li>- 22 pour la diversification des activités économiques</li> <li>- 66 pour la protection des ressources naturelles</li> <li>- 1 pour la réhabilitation du patrimoine matériel, ou immatériel</li> </ul>
<p>Commune MOUGHHEL : petite commune frontalière, dont la population est regroupée au chef lieu de commune.            5 PPDRI lancés, dont</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 pour la diversification des activités économiques</li> <li>- 3 pour la protection des ressources naturelles</li> </ul>	<p>Commune AIN FEKAN :            14 PPDRI lancés,</p>
<p><b>Principales actions réalisées :</b>            Travaux de CES : 3000 m3            Aménagement de piste : 10 km.            Kits solaire : 10 U            Bande verte : 10 ha            Ceinture verte : 10 ha            Plantations de brise vents : 5km            Constructions de bassins : 02 U            Aménagement de Seguia : 2000 ml</p>	<p><b>Principales actions réalisées :</b>            -Amélioration foncière : 10 ha            -Correction torrentielle : 4100 m3            -Travaux sylvicoles : 20 ha            -Reboisement : 165 ha            -Aménagement de piste : 4.5 km            -Plantation Opuntia : 3 Ha            -Plantation de haies vives : 4.5 Ha            -Ouverture de piste : 6.5 km            -Réalisation de Ced : 3U            -Création de petite unité bovine : 6 U            - Création de petite unité ovine : 9 U            -Création de petite unité caprine : 1 U</p>
<p><b>Impact (nombre de personnes touchées par les projets)</b>            Nombre de ménages : 220              Population : 791 / 1700 habitants            Emplois créés : 112            Espace traité : 430 ha</p>	<p><b>Impact (nombre de gens touchées par les projets)</b>            Nombre de ménages : 147 / 2266 ménages totaux            Population : 882 / 12 503 habitants            Emplois créés : 173            Espace traité : 280 ha / 12 469 hectares</p>



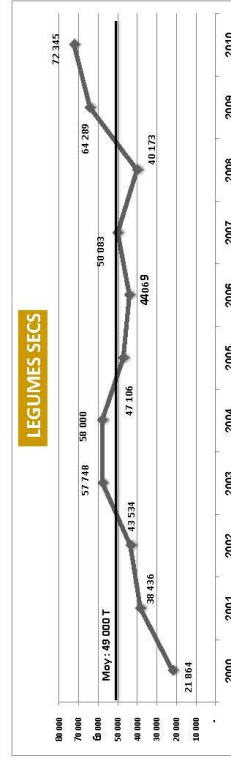
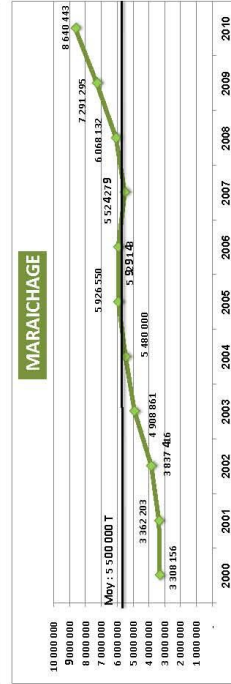
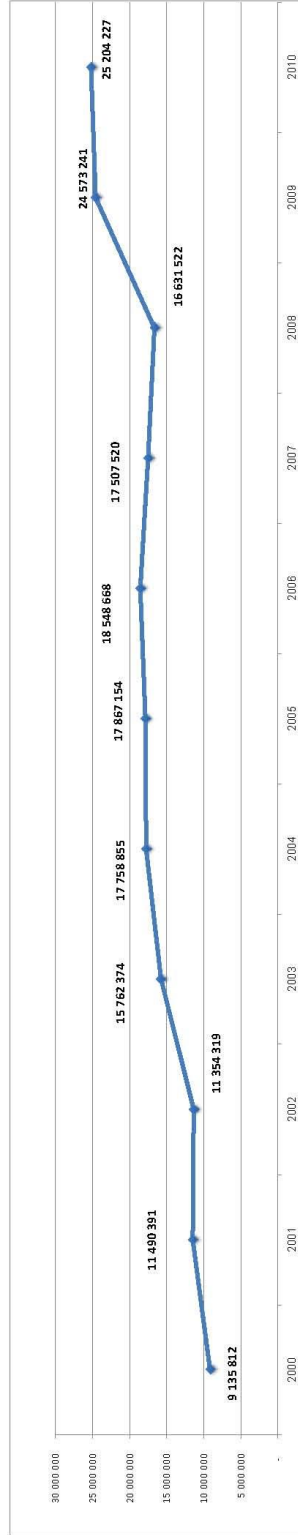
# ANNEXE 7

## Evolution des productions agricoles 2000-2010

### EVOLUTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES DE 2000 A 2010 EN TONNES



# EVOLUTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES DE 2000 A 2010 EN TONNES

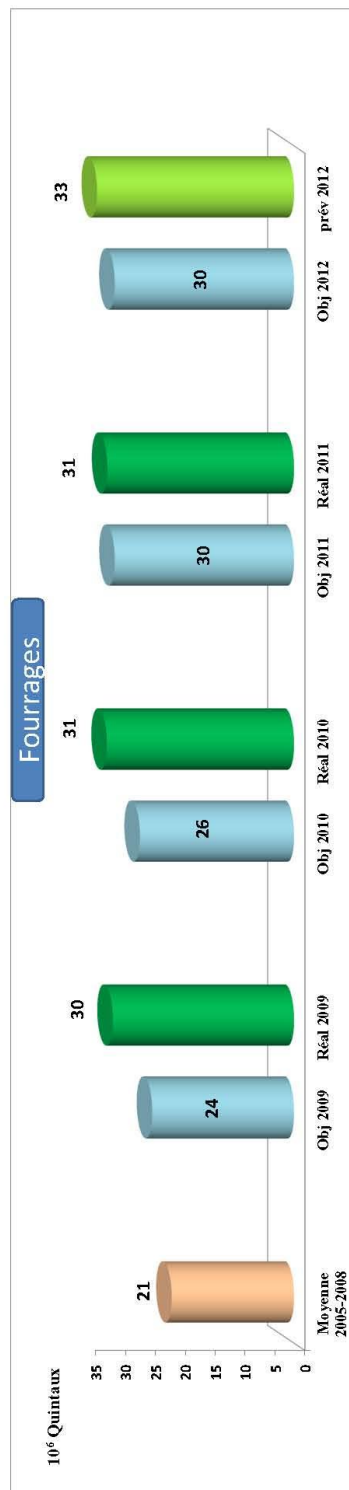
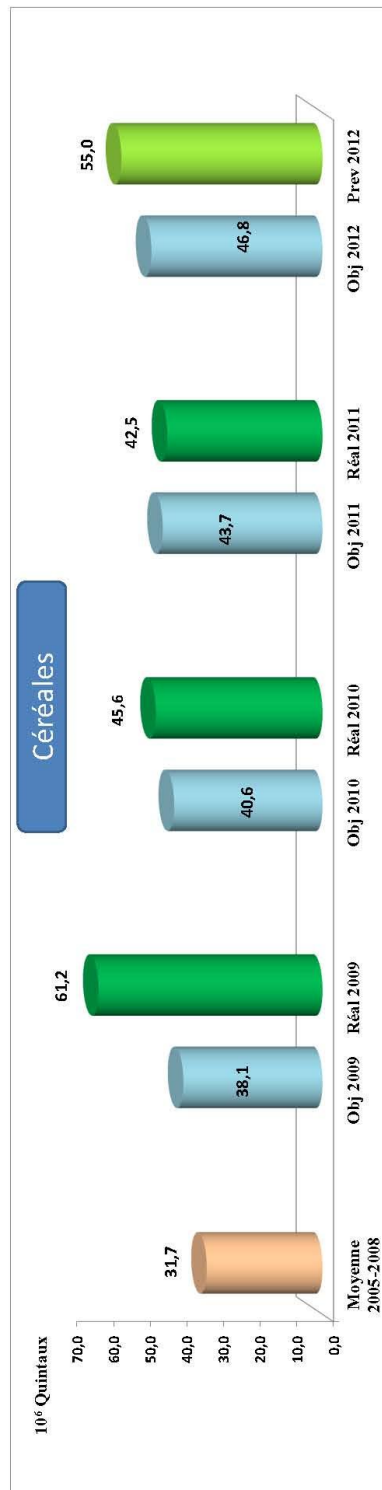


# Evolution des productions agricoles des principales filières :

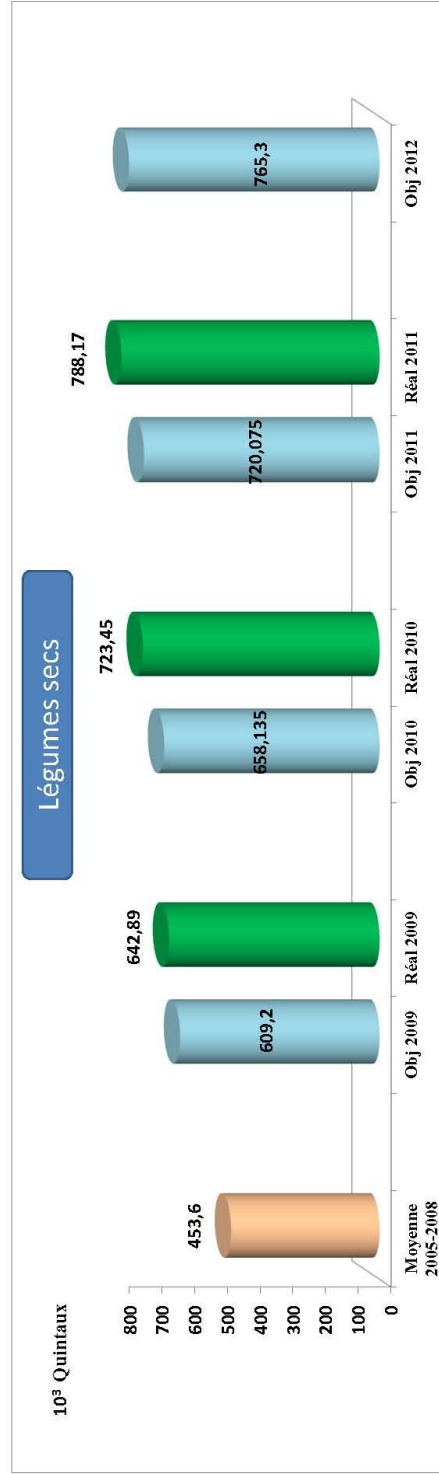
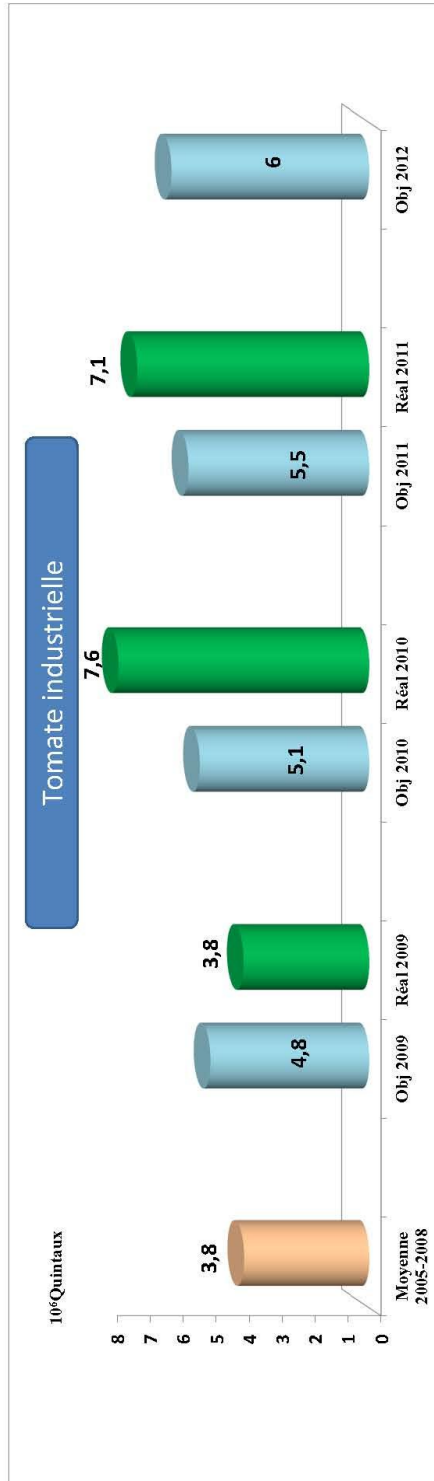
*Moyenne 2005-2008 et évolution 2009-2012*

- |    |                                     |     |                                 |
|----|-------------------------------------|-----|---------------------------------|
| 1. | <i>Filière céréales</i>             | 9.  | <i>Filière noyaux-pépins</i>    |
| 2. | <i>Filière fourrages</i>            | 10. | <i>Filière oléiculture</i>      |
| 3. | <i>Filières tomate industrielle</i> | 11. | <i>Filière dattes</i>           |
| 4. | <i>Filière légumes secs</i>         | 12. | <i>Filière viandes rouges</i>   |
| 5. | <i>Filière maraichage</i>           | 13. | <i>Filière lait</i>             |
| 6. | <i>Filière pomme de terre</i>       | 14. | <i>Filière viandes blanches</i> |
| 7. | <i>Filière agrumes</i>              | 15. | <i>Filière œufs</i>             |
| 8. | <i>Filière viticulture</i>          |     |                                 |

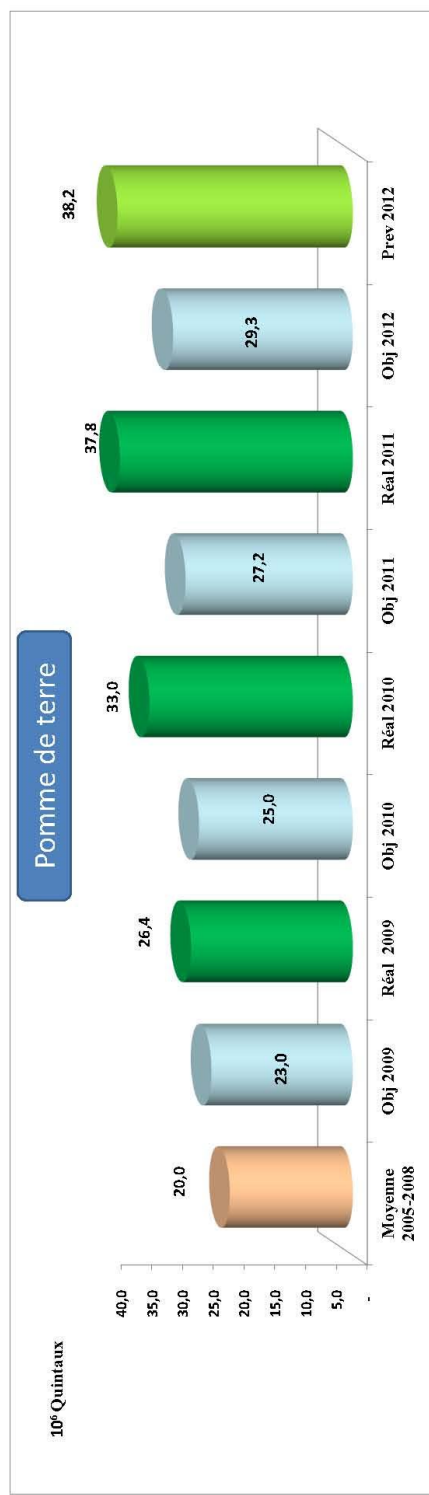
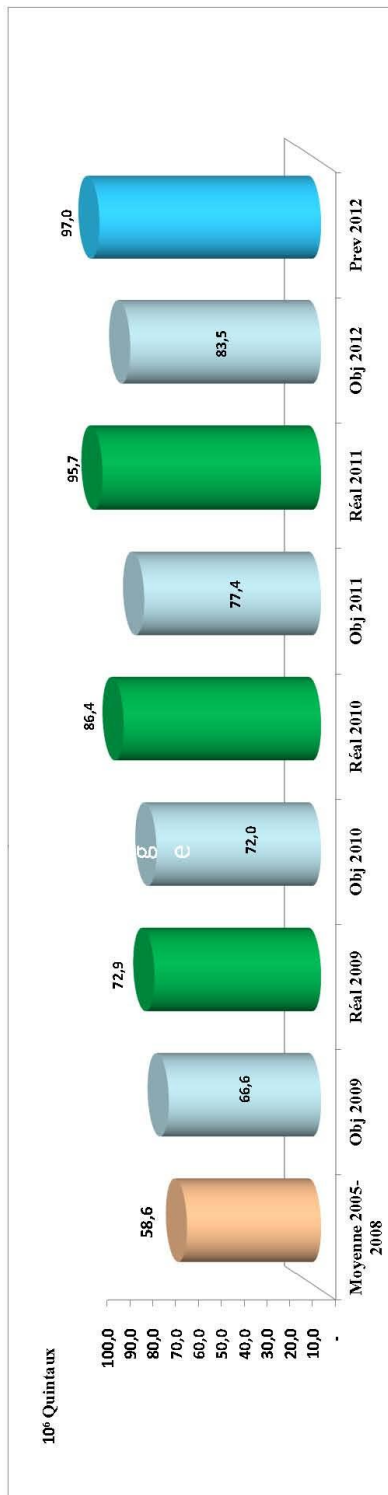
## EVOLUTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES DES PRINCIPALES FILIERES Moyenne 2005-2008 et évolution 2009-2012



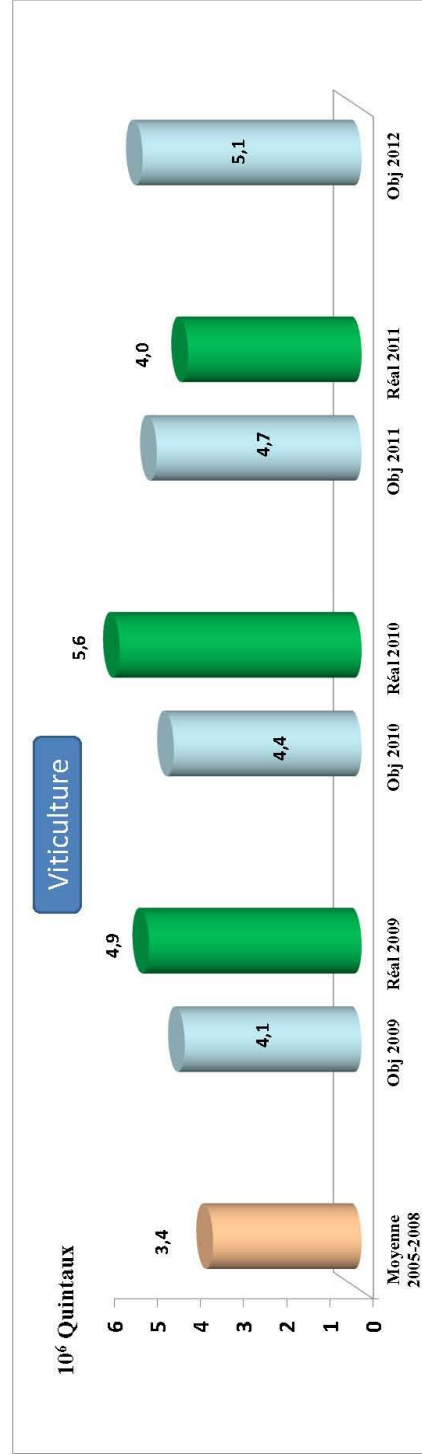
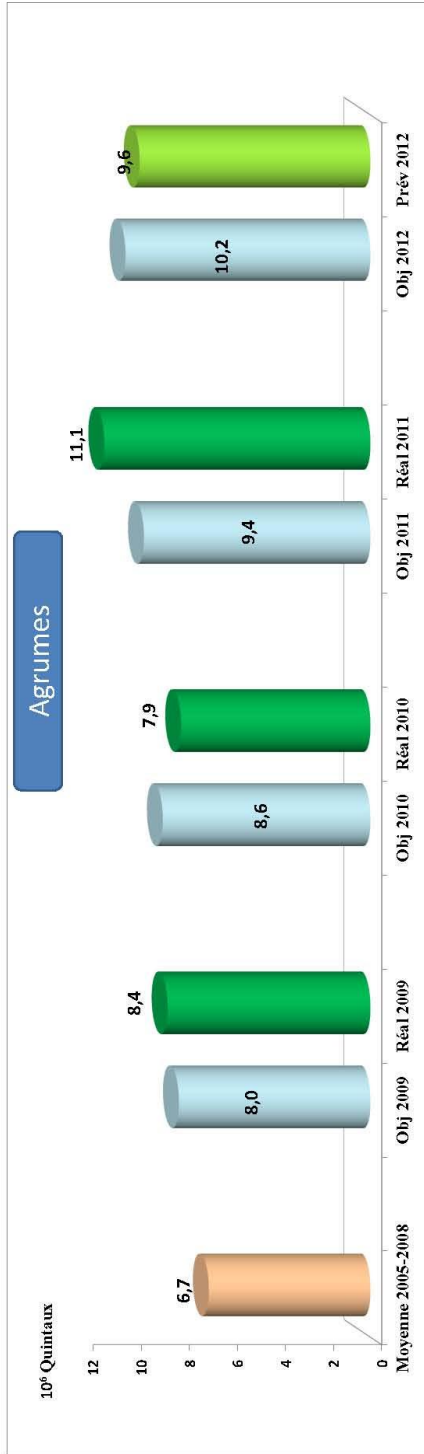
# EVOLUTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES DES PRINCIPALES FILIERES Moyenne 2005-2008 et évolution 2009-2012



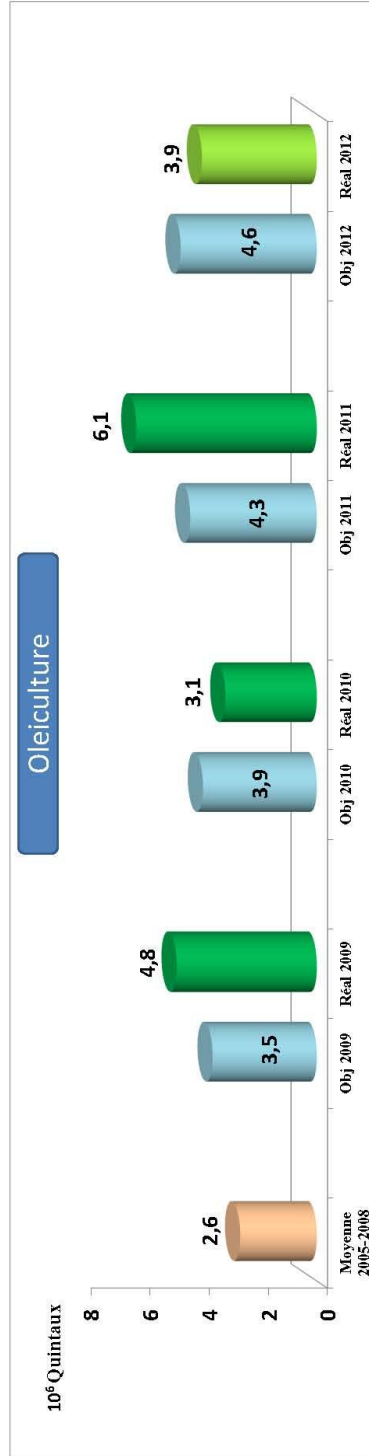
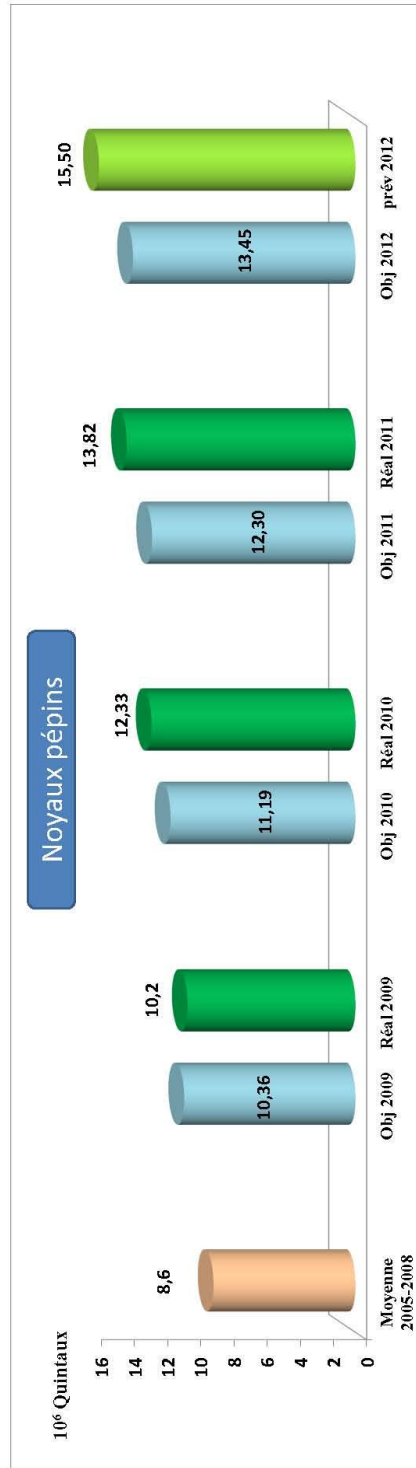
## EVOLUTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES DES PRINCIPALES FILIERES Moyenne 2005-2008 et évolution 2009-2012



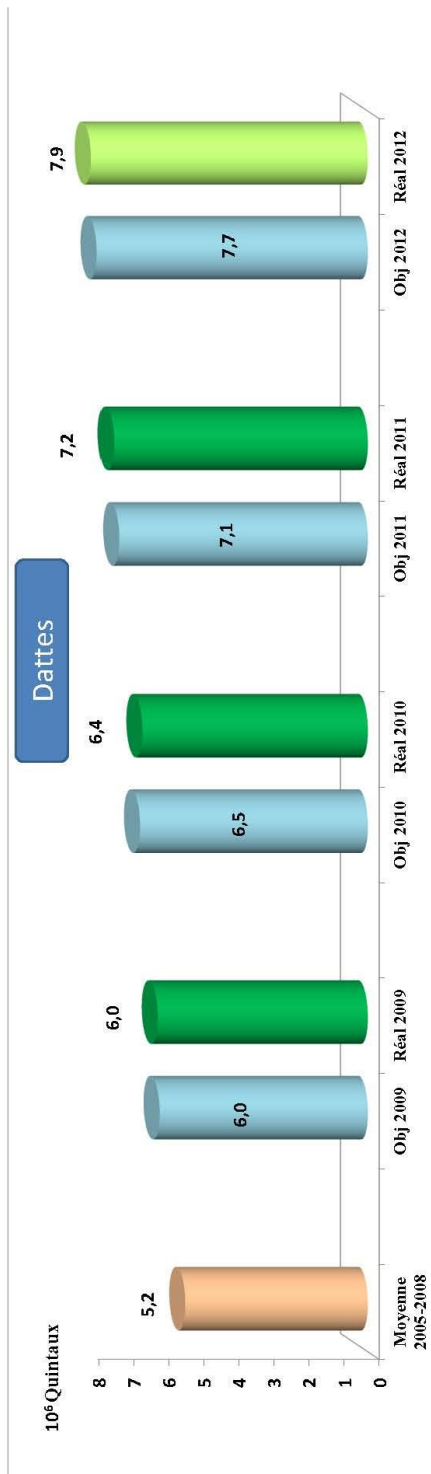
## EVOLUTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES DES PRINCIPALES FILIERES Moyenne 2005-2008 et évolution 2009-2012



# EVOLUTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES DES PRINCIPALES FILIERES Moyenne 2005-2008 et évolution 2009-2012

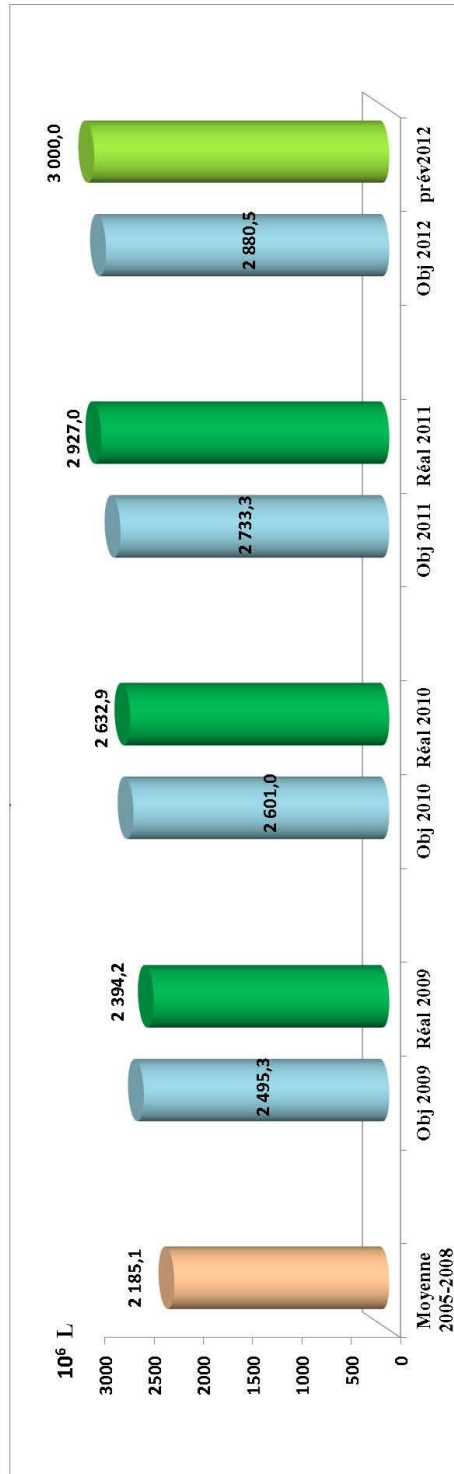
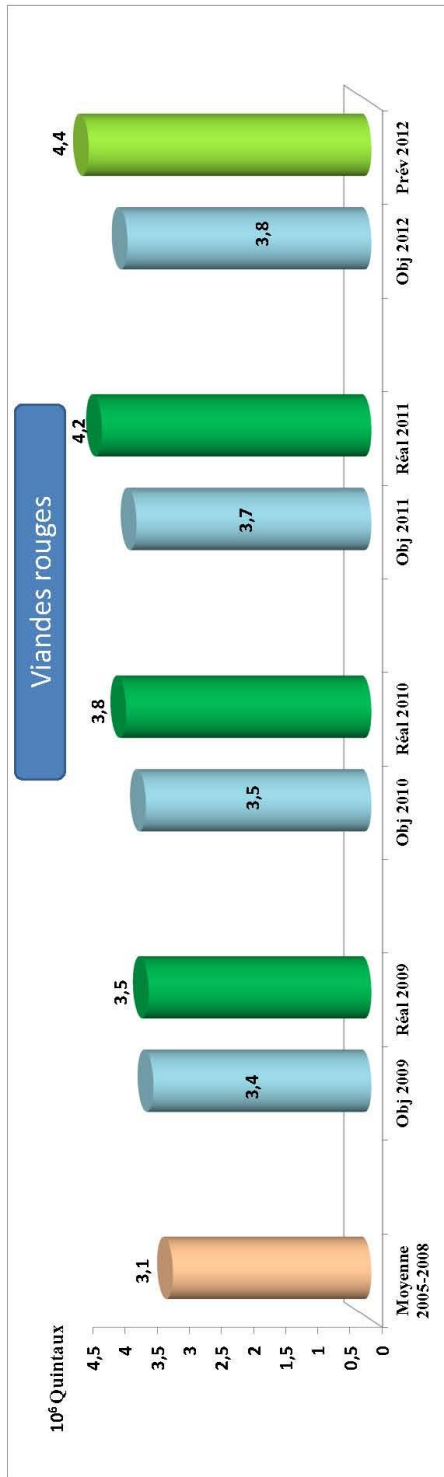


## EVOLUTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES DES PRINCIPALES FILIERES Moyenne 2005-2008 et évolution 2009-2012

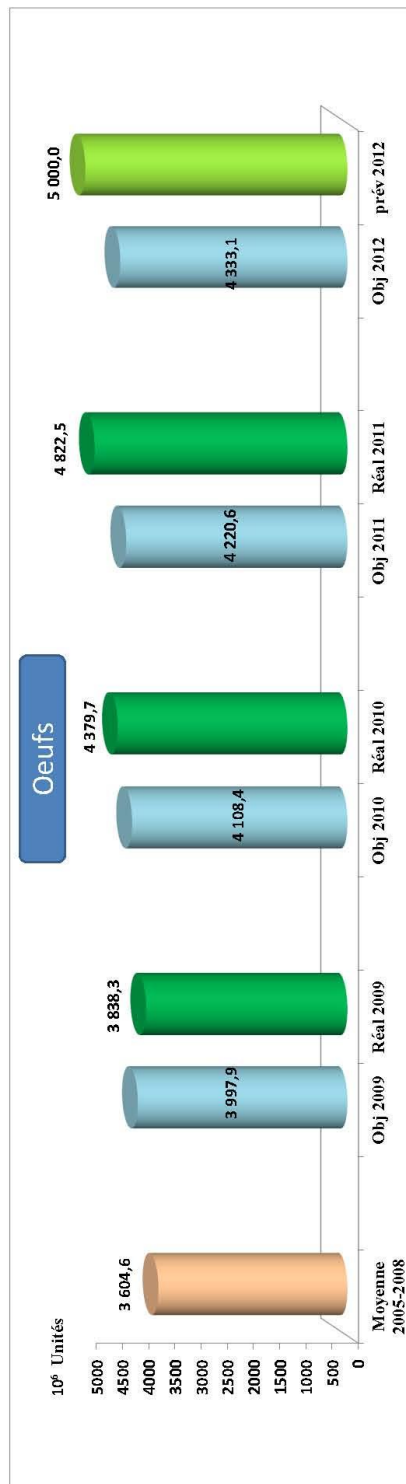
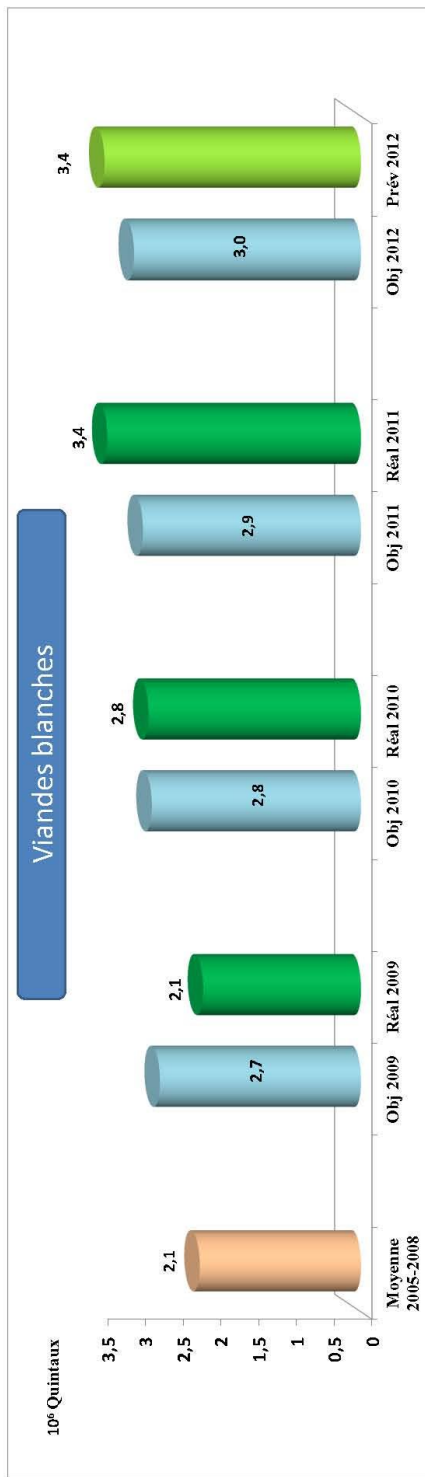


# EVOLUTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES DES PRINCIPALES FILIERES

## Moyenne 2005-2008 et évolution 2009-2012



# EVOLUTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES DES PRINCIPALES FILIERES Moyenne 2005-2008 et évolution 2009-2012





## ANNEXE 8

### Glossaire

<b>Approche participative</b>	Méthode consistant à impliquer (de la concertation à la prise de décision) tous les acteurs (personnes ou institutions) dans les différentes étapes d'un processus d'élaboration d'actions de développement. Il y a plusieurs degrés de participation : entre la simple consultation, et la maîtrise totale par les populations concernées, en passant par la réflexion conjointe et la participation aux décisions
<b>Autosuffisance alimentaire</b>	C'est la part de la sécurité alimentaire qui peut être couverte par la production nationale, le reste étant constitué par les importations agricoles ou d'aliments (achats sur le marché mondial et aide alimentaire). Son niveau renvoie aux ressources disponibles pour l'agriculture, aux capacités de leur exploitation, à la productivité des systèmes de culture et d'élevage et aux résultats monétaires dégagés par les agriculteurs. L'autosuffisance alimentaire dépend aussi des disponibilités en devises de l'Etat pour assurer l'importation ainsi que des disponibilités monétaires des ménages pour acquérir les biens produits localement ou importés.
<b>Compétitivité des territoires</b>	Dans son sens habituel, la compétitivité est la capacité d'un producteur de se positionner sur le marché en s'appuyant sur ses ressources, son savoir-faire technique ou commercial, et l'intérêt des consommateurs pour son produit. La compétitivité du territoire s'entend comme la capacité des populations de mettre en valeur ensemble leur patrimoine, selon des procédés innovants mais sans le détériorer et d'en assurer la promotion parmi d'autres territoires, tout en faisant en sorte de maintenir sur place le maximum de valeur ajoutée.
<b>Concession</b>	Acte en vertu duquel l'autorité concédante accorde à une personne le droit d'exploiter le foncier agricole pour une durée déterminée contre une redevance annuelle.
<b>Décentralisation</b>	C'est le processus de transfert des tâches, des responsabilités et du pouvoir de décision du centre vers des entités autonomes plus proches des populations. La décentralisation est différente de la déconcentration, processus par lequel sont simplement mises en place dans les régions, des antennes administratives ou techniques des institutions publiques centrales.
<b>Espace rural</b>	D'après la loi d'orientation agricole : partie du territoire, comportant peu de constructions, constitué de surfaces consacrées à l'activité agricole, comme activité économique fondamentale ainsi que de zones naturelles, de forêts et de villages.
<b>Exploitant agricole</b>	Au sens de la loi d'orientation agricole, sont de nature agricole, toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités qui se déroulent dans le prolongement de l'acte de production et notamment le stockage, le conditionnement, la transformation et la commercialisation des produits végétaux ou animaux lorsque ces produits sont issus exclusivement de l'exploitation.  L'exploitation agricole est une unité de production constituée de biens meubles et immeubles, de l'ensemble des cheptels, volailles, cultures et vergers, des investissements réalisés ainsi que des valeurs incorporelles y compris les usages locaux. Est réputé exploitant agricole toute personne physique ou morale qui exerce une activité agricole telle que définie ci-dessus, et qui participe à la conduite de l'exploitation, bénéficie des résultats et supporte les pertes qui pourraient en résulter. Source : La loi d'orientation agricole n° 08-16 du 3 août 2008
<b>Gouvernance</b>	Gouvernance vient du verbe gouverner, diriger. Il a pour synonyme gérer, c'est-à-dire : administrer, s'occuper de quelqu'un ou quelque chose de manière suivie et attentive. Gérer, terme au sens élargi, il s'applique aussi bien au fait de diriger une administration, une banque mais aussi une exploitation agricole. La « Bonne Gouvernance » une nécessité nationale visant à rechercher l'efficacité. Avec le principe de la participation, une nouvelle manière de gouverner, gérer et travailler ensemble, implique tous les acteurs.

<b>Intégration des filières de production</b>	Processus visant à rassembler les différents acteurs présents tout le long d'une filière (production agricole, fournisseurs d'intrants, appui-conseil, transports, transformation, industries agro-alimentaires, commercialisation etc.) et à les doter d'outils de dialogue, de régulation et de promotion des équipements et des capacités humaines pour une meilleure gestion des flux de la filière
<b>Intersectorialité</b>	Se dit d'un cheminement dont les conditions de déroulement vont concerner plusieurs secteurs d'activité et dont les interventions se complètent ou se conjuguent au sein d'une même action.
<b>Partenariat local</b>	Il est appelé aussi partenariat territorial. Il s'agit des relations de concertation, de coopération, de partage et de solidarité entre les acteurs d'une même région. Ces formes peuvent porter sur des activités économiques, sociales ou culturelles en faisant transiter entre eux des flux d'information, d'argent ou de biens matériels en vue d'entreprendre des activités personnelles ou partagées.
<b>Patrimoines matériels et immatériels</b>	Ce sont les ressources détenues localement dans les zones rurales par les habitants et mobilisables pour devenir sources de nouvelles activités et de valeur ajoutées. Ce patrimoine peut être physique, environnemental, humain, économique, social, culturel ou financier et être soit, palpable matériellement (exemple une source d'eau chaude) soit, constitué de tradition ou de savoir-faire (exemple artisanat du tissage).
<b>Porteurs de projets</b>	Ils désignent les acteurs ayant pris des initiatives pour initier un projet de développement ou d'investissement personnel ou de groupe
<b>Région</b>	<p>Selon la loi d'orientation agricole 08-16 : espace constitué d'un ensemble de wilayas présentant des caractéristiques naturelles et de développement homogène dans les domaines agro-sylvo-pastoraux.</p> <p>Les régions naturelles actuellement identifiées : Montagnes, Hauts plateaux et steppes, plaines et littoral, Sahara et Oasis</p>
<b>Régulation économique</b>	Ensemble de mesures incitatives mises en place par l'autorité publique pour assurer une stabilité des prix à la consommation des principales denrées alimentaires (céréales, lait, viandes, fruits et légumes), essentiellement par la modernisation et le renforcement des capacités de stockage ainsi que par un mécanisme de mise sur le marché et de contrôle.
<b>Renouveau</b>	De par son nom, la Politique de renouveau agricole et rural invite tous les acteurs à se renouveler : se remettre en question, réexaminer leurs missions, leurs méthodes, leurs modes opératoires et leurs procédures pour mieux se repositionner et réussir dans le nouvel environnement de gouvernance en construction.
<b>Sécurisation foncière</b>	Dispositifs légaux visant à stabiliser les utilisateurs de terres sur leurs parcelles en vue de leur permettre d'investir dans la mise en valeur de ces terres ou de faciliter l'accès de nouveaux attributaires à des terres agricoles du domaine privé de l'Etat.
<b>Sécurité alimentaire</b>	<p>La recherche de la sécurité alimentaire est le processus permettant à des instances nationales ou décentralisées (Etat, régions, familles) de pouvoir satisfaire, par une fourniture régulière tout au long de l'année, les besoins en nourriture équilibrée (quantité et qualité) et répondant aux attentes spécifiques de chacun de leurs membres ainsi qu'aux habitudes culturelles des populations en matière d'alimentation.</p> <p>Selon la loi d'orientation agricole 08-16 : L'accès et l'accessibilité faciles et réguliers de toute personne, à une nourriture saine et suffisante lui permettant de mener une vie active.</p>

## ANNEXE 9

### Liste documentaire

1. Consultation nationale sur l'Agriculture, Ministère de l'Agriculture 1992.
2. Review of Agricultural Policies and Agricultural Services 1987-1993, Report No 12543-AL, BM, décembre 1994
3. Conférence nationale sur l'Agriculture, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 1996
4. Développement agricole et rural, Défis et perspectives stratégiques (le PNDAR), Note de politique générale, BM, décembre 2003
5. Présentation de la stratégie de développement rural durable (SDRD), Rapport principal, mars 2004
6. Appui institutionnel à la mise en œuvre de la SDRD, Rapport principal, MDDR, juillet 2004
7. Le Renouveau rural, Commission nationale du développement rural, Document. août 2006
8. Audition 2007. Rapport sur le développement rural et ses perspectives, Présentation power point. Document de synthèse et ses 14 annexes, MDDR, août 2007
9. Le Renouveau de l'économie agricole et le Renouveau rural, MDDR, septembre 2008
10. Réunion restreinte consacrée secteur de l'agriculture et du développement rural; Audition 2008
11. Journal Officiel de la République d'Algérie, no 46. Loi d'orientation agricole no 08-16 du 3 août 2008.
12. Discours de SEM le Président de la République, à Biskra, février 2009.
13. Tableau de suivi des mesures décidées par SEM le Président de la République, Biskra, février 2009. Mars 2012
14. Communication pour l'audition présidentielle agriculture et développement rural (2009)
15. Rapport d'activités du secteur agricole et du développement rural pour l'année 2009, prévisions 2010
16. Programme quinquennal 2010-2014, Document de base, MADR, 2010
17. La politique de Renouveau agricole et rural: Rapport d'étape analytique 2008/2011 et perspectives à 2014. Juillet 2010
18. Communication sur la PRAR, MADR, S-G, Novembre 2011
19. Le Renouveau Agricole en Chiffres. Rapport d'étape des Contrats de performance 2009 – 2010 et prévisions de clôture 2011.
20. Le Renouveau Rural en Chiffres. Rapport d'étape des Contrats de performance 2009 – 2010 et prévisions de clôture 2011.
21. Bilan 2011 des programmes du renouveau agricole et rural 2011. Janvier 2012
22. Rapport sur l'état de mise en œuvre du programme d'action national en matière de gouvernance. Mécanismes africain d'évaluation par les pairs (MAEP), Point focal national. Novembre 2008
23. Rapport sur l'état de mise en œuvre du programme d'action national en matière de gouvernance. Mécanismes africain d'évaluation par les pairs (MAEP), Point focal national. Janvier 2012
24. Étude sur les indices décennaux de production agricole, MADR, Janvier 2012
25. CNES. Rapport national sur le développement humain. 2008
26. Office national des Statistiques (ONS). Emploi et Chômage - (no 952) ; Démographie Algérienne – (no 575)
27. Chambre Nationale d'Agriculture. Base de données sur les exploitants agricoles (nombre, âge)
28. RGA. Les exploitations agricoles (taille, statut juridique, occupation SAU)
29. Budget alloué au secteur: Ressources engagées et Utilisées. Évolution des dotations 2000 – 2011. Nomenclature des fonds. Organigramme et missions du Ministère de l'Agriculture et Développement Rural, DPIEE.
30. Statistiques sur la production agricole, sur les importations, sur la répartition générale des terres, indicateurs par zone naturelle, emplois agricoles, DSASI.

31. Cartes sur la répartition de la production par filière. BNEDER.
32. Base de données sur les PPDRI, par commune, DGF.
33. Données hebdomadaires sur i) la création des nouvelles exploitations agricoles sur les terres agricoles du domaine privé de l'État ; ii) les terres du domaine privé de l'État rattachées ou affectées à des organismes et établissements publics (fermes pilotes) ; iii) la conversion du droit de jouissance en droit de concession renouvelable, ONTA.
34. Schéma organisationnel et fonctionnel des acteurs du secteur agricole et rural ; Compilation des Textes législatifs et réglementaires de la PRAR, SG – MADR, Janvier 2012 ; Clé de répartition des communes rurales par zone naturelle. Cabinet et SG.
35. Vulgarisation agricole en action. Stratégie et politique d'intervention dans le contexte de la politique du renouveau agricole et rural. Avril 2011 ; Base de données sur les activités de renforcement des capacités en construction, DFRV.

## **ANNEXE 10**

### **Acronymes**

<b>APFA</b>	Accession à la Propriété Foncière Agricole
<b>APW</b>	Assemblée Populaire de Wilaya
<b>BADR</b>	Banque pour l'Agriculture et le Développement Rural
<b>BNEDER</b>	Bureau National d'Études pour le Développement Rural
<b>CARC</b>	Cellule d'Animation Rurale Communale
<b>CCRAFAT</b>	Comité de Coordination de la Recherche Agronomique, de la Formation et de l'Assistance Technique
<b>CNA</b>	Chambre National d'Agriculture
<b>CNMA</b>	Caisse Nationale de la Mutualité Agricole
<b>EAC</b>	Exploitation Agricole Collective
<b>EAGR</b>	Entreprise Algérienne de Génie Rural
<b>EAI</b>	Exploitation Agricole Individuelle
<b>DGF</b>	Direction Générale des Forêts
<b>DFRV</b>	Direction de la Formation, Recherche et Vulgarisation
<b>DPIEE</b>	Direction de la Programmation, des Investissements et des Études Économiques
<b>DRDPA</b>	Direction de la Régulation et du Développement des Productions Agricoles
<b>DSA</b>	Direction des Services Agricoles
<b>DSASI</b>	Direction des Statistiques Agricoles et des Systèmes d'Information
<b>FDRMVTC</b>	Fonds de Développement Rural pour la Mise en valeur des Terres par la Concession
<b>FGCA</b>	Fonds de Garantie contre les Calamités Agricoles
<b>FLDDPS</b>	Fonds de Lutte contre la Désertification et de développement du Pastoralisme et de la Steppe
<b>FNDIA</b>	Fonds National de Développement des Investissements Agricoles
<b>FNRA</b>	Fonds National de la Révolution Agraire
<b>FNRPA</b>	Fonds National de Régulation des Produits Agricoles
<b>FPZPP</b>	Fonds de Protection Zoo et Phytosanitaire
<b>FSAEPA</b>	Fonds spécial d'Appui aux Éleveurs et Petits exploitants Agricoles
<b>INVA</b>	Institut National de la Vulgarisation Agricole
<b>MADR</b>	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>MAEP</b>	Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs
<b>MDDR</b>	Ministre Délégué au Développement Rural
<b>ONS</b>	Office National des Statistiques
<b>ONTA</b>	Office National des Terres Agricoles
<b>PAI</b>	Pôle Agro-alimentaire Intégré
<b>PRAR</b>	Politique de Renouveau Agricole et Rural
<b>PNDA</b>	Plan National de Développement Agricole
<b>PNDAR</b>	Plan National de Développement Agricole et Rural
<b>PPDRI</b>	Projet de Proximité de Développement Rural Intégré
<b>PRCHAT</b>	Programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique
<b>RGA</b>	Recensement Général de l'Agriculture
<b>SAU</b>	Superficie Agricole Utile
<b>SAT</b>	Superficie Agricole Total
<b>SDRD</b>	Stratégie de Développement Rural Durable
<b>SG</b>	Secrétariat Général
<b>SIAR</b>	Système d'Information Agricole et Rurale
<b>SNADDR</b>	Système National d'Aide à la Décision pour le Développement Rural
<b>SNAT</b>	Schéma National d'Aménagement du Territoire
<b>SYRPALAC</b>	Système de Régulation des Produits Agricoles de Large Consommation



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL  
12 Boulevard Colonel Amirouche Alger - Algérie  
Tel : +213 (21) 711 712 Fax : +213 (21) 741 215  
Site Web : [www.minagri.dz](http://www.minagri.dz)